

Les clubs Unesco ou comment fédérer un idéal

*par Mathias Gardet, historien, PR en sciences de l'éducation, université de Paris 8
avec la collaboration de Françoise Tétard*

Rapport de recherche effectué pour la Fédération française des clubs Unesco et
la Commission française pour l'Unesco

septembre 1998

Merci...

... aux membres du conseil d'administration de la FFCU, aux responsables de la Maison des clubs Unesco de Paris et à ceux du conseil régional de Dijon,

... à tous ceux qui nous ont donné accès à leurs archives,

Pierre Aumercier

Colette et Raoul Bacconnier

Mlle Brissaud

Yves Brunsvick

Yves Dauriac

Louis François

Janine Gibrat D'Artois

Anne Willings Grinda

Freddy Libman

Madame Litovsky (pour les archives de son père Henri Jeanne)

Jean Rabu

Jean Richard

André Zweyacker

... et à tous les témoins que nous avons sollicités pour cette recherche :

Pierre Aumercier

Colette et Raoul Bacconnier

Yves Brunsvick

Claudine Bouygues

Louis François

Janine Gibrat D'Artois

Anne Willings Grinda

Pierre Lesueur

Gil Pernot

François Perrot

André Zweyacker

Sommaire

Introduction

I) "Comment fonder son Club ?" : une histoire culinaire

- 1- Voyage imaginaire et voyage pour de vrai
 - Un voyage dont seul le départ est imaginaire
 - La Belgique, ce pays lointain
 - Le voyage Unesco un label de qualité ?
 - le voyage par les autres
- 2- Des pédagogues de l'international mais de quel international ?
 - Le système D à l'honneur
 - Qui peut comprendre et de quoi peut-on parler ?
 - Un matériel éducatif bien ciblé
 - Entre pédagogie et entr'aide internationale

II) Implantation et typologie des Clubs : vision chronologique et géographique

- 1- Clubs scolaires, clubs non scolaires, clubs de ville, clubs ouverts
 - La « gangue » scolaire ou le rêve de l'exterritorialité
 - Une logistique essentiellement scolaire
 - un cadre scolaire de plus en plus astreignant
 - intra-muros mais extra-scolaire
- 2- De plus en plus jeunes, de jeunes animateurs ?
 - membres jeunes-membres adultes
 - le coup d'état de 1973

III) "F", "F", "C", "U" : 4 lettres à décliner

- 1- Entre le club et la Fédération : quels intermédiaires ?
 - Des statuts comme garants
 - La peur de la bureaucratisation
 - Les conseils régionaux
 - l'OPA des nantais
- 2- Entre la Fédération et l'Unesco : la Commission Nationale Française
 - Quand l'Unesco loge au Quai d'Orsay
 - paternalisme ou père fouettard
- 3- Unesco : de l'usage d'un sigle
 - l'Affaire de la Ligue Pro-Unesco
 - l'Affaire de la Grèce
 - l'Affaire d'Israël

Conclusion

Cette étude, dès le départ, a été préparée, conçue et développée, en collaboration étroite avec notre interlocuteur, la Fédération française des clubs Unesco, association à l'origine du projet FNDVA déposé en ce sens.

1) La préparation du projet, une phase longue mais nécessaire.

La première sollicitation dont nous avons été l'objet s'est faite à l'occasion d'une commémoration que la Fédération tenait à marquer : elle fêtait en effet son quarantième anniversaire. Dans cette perspective, nous avons donc rencontré à trois reprises, les 30 août, 25 septembre et 9 octobre 1995, Bruno Granozio, le délégué général de la FFCU, pour discuter des modalités de travail qui pouvaient s'engager.

Dès ce moment, il nous est apparu que la FFCU avait pleinement conscience de son histoire et avait le souci de la faire connaître. Malheureusement, nous avons rapidement constaté qu'elle avait gardé peu de traces de son passé. En effet, le premier récolement des documents entreposés au siège, 2 rue Lapeyrière, dans le dix-huitième arrondissement, et à la Maison des clubs Unesco, 43 rue de la Glacière, dans le treizième arrondissement, ne constituait en tout et pour tout qu'une vingtaine de cartons, avec de nombreuses lacunes. L'essentiel des documents portait sur une période très récente, globalement les dix dernières années.

Difficile donc dans ce cas de figure, même avec la carte blanche dont nous pouvions bénéficier et la motivation exprimée, de répondre à la demande première qui nous était faite, c'est à dire de proposer à l'association des éléments de réflexion sur son histoire.

Tout de suite l'idée des entretiens s'est imposée : des témoins de différentes générations étaient toujours en contact avec la Fédération et avaient d'emblée donné leur accord pour nous recevoir. Ces témoignages pouvaient être fructueux, mais il nous semblait que leur recueil devait être réalisé dans une deuxième phase du travail. L'histoire en effet n'est pas seulement acte de mémoire. Interroger des témoins sans avoir déjà eu une première approche à partir des archives écrites était contraire à notre méthodologie.

2) La récolte des matériaux

La question qui fut donc posée et partagée par tous ceux qui s'intéressaient à cette entreprise était : « comment et où trouver les archives nécessaires à la démarche historique ? ». Cette question a reçu d'autant plus d'écho que, parmi les initiateurs de Clubs, beaucoup étaient des enseignants d'histoire-géographie et avaient eux aussi cette sensibilité. Après quelques sondages infructueux, nous avons finalement résolu, en concertation avec nos demandeurs, de solliciter des acteurs qui, s'étant investis et passionnés de longue date pour l'histoire des Clubs, pouvaient avoir gardé par-devers eux un certain nombre de documents.

Une première campagne d'archives, faite de bouche à oreille, a permis ainsi le versement spontané de premiers fonds « consistants » : Colette et Raoul

Bacconnier sont venus à deux reprises, le 28 janvier et le 29 juin 1996, avec leur voiture remplie, pour déposer leurs archives personnelles ; en février 1996, la Commission nationale française pour l'Unesco nous a envoyé six boîtes d'archives concernant la Fédération ; en avril 1996, la fille de Henri Jeanne, nous a versé trois boîtes contenant les archives personnelles de son père.

Pour stimuler cette dynamique, nous avons envoyé le 29 mai 1996, une lettre d'appel auprès des témoins et anciens responsables de clubs, leur faisant part de nos premières acquisitions et de nos manques. Cette lettre a tout de suite reçu un accueil favorable : en juillet 1996, Mlle Brissaud nous envoyait trois boîtes d'archives ; en novembre de la même année, Pierre Aumercier nous transmettait deux cartons ; et en décembre 1996, Jean Rabu nous faisait parvenir un gros dossier contenant entre autres de nombreux comptes-rendus du conseil d'administration (de 1961 à 1978). D'autres envois de documents (tels ceux de Yves Dauriac, de Freddy Libman...) sont venus aussi compléter de manière régulière notre fonds d'archives.

Tous ces fonds sont parvenus plus ou moins en vrac. Notre première tâche a donc été de les classer, de les reconditionner si cela s'avérait nécessaire (nouvelles chemises et nouvelles boîtes d'archives), et surtout d'en faire un inventaire d'ensemble. Chaque boîte a été ainsi numérotée, avec un descriptif détaillé du contenu de chacune des chemises (sujet traité, dates des documents...). Le dernier inventaire, mis à jour le 21 mars 1997 (voir annexes), fait état des résultats de cette campagne de versement : 13 fonds d'archives, totalisant 68 boîtes d'archives et portant sur la période 1956-1995.

De plus, pour compléter ce fonds, nous nous sommes rendus à l'Institut National de Recherche Pédagogique, 29 rue d'Ulm dans le cinquième arrondissement, où nous avons trouvé encore une trentaine de documents sur les Clubs, ainsi que des informations diverses sur les foyers socio-éducatifs et les écoles associées.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette récolte, qui s'est avérée finalement fructueuse, et nous remercions vivement tous ceux qui ont répondu avec tant de gentillesse à notre appel. Ce n'est que grâce à cet apport que la recherche a pu véritablement s'engager et que la décision fut prise de signer la convention d'étude avec la Fédération.

Il est clair que le patrimoine ainsi constitué dépasse le seul cadre de notre étude. Nous sommes persuadés que l'association saura se donner les moyens de le conserver et de le mettre à la disposition de toutes les personnes désireuses d'approfondir cette histoire, c'est à dire les membres de l'association, jeunes ou moins jeunes et, nous l'espérons aussi, les étudiants et les chercheurs. A ce propos, nous signalons dès à présent qu'un dépôt collectif des fonds d'archives de la Jeunesse et de l'Education populaire est en cours d'organisation : il s'agit de l'ANAJEP (Archives nationales des associations de la jeunesse et de l'éducation populaire), qui accueille des fonds d'associations et des fonds de personnes privées. Il est localisé aux archives départementales de Créteil et régie par une convention générale en liaison avec les déposants, le ministère de la Jeunesse et des Sports, les Archives de France et le Conseil général du Val de Marne. D'ores et déjà, plusieurs associations sont engagées

dans ce processus (FRMJC Ile de France, Fédération nationale des centres sociaux, ANACEJ).

3) *Le travail de recherche*

Pour mener à bien notre travail de recherche nous avons choisi d'orienter parallèlement nos investigations selon trois procédures : d'abord, comme nous l'avons déjà souligné, le dépouillement des archives écrites, ensuite une série d'entretiens, le tout étant régulièrement communiqué à nos demandeurs dans une démarche interactive.

- L'analyse des archives

La première plongée dans les fonds d'archives nous a permis d'avoir un panorama longitudinal sur la vie de l'association et de dégager des moments forts, venant délimiter plusieurs périodes. Par ailleurs, la nature des documents recueillis (listes de stagiaires, listes de clubs et d'adhérents) nous a montré la nécessité d'élaborer des matériaux intermédiaires, tels que cartographie, tableaux, graphiques, etc., permettant d'avoir une vision quasi photographique des différentes phases de développement. Nous pensons que c'est une bonne façon de rendre compte à la fois de l'implantation, de la diversité des clubs et de l'évolution de leur population. L'association a, en effet, depuis plus de quarante ans, fédéré des expériences très différentes, disséminées dans toute la France et de fait a regroupé des individus d'âge et d'appartenance très variés.

- L'exploitation des entretiens

Nous avons pu ensuite amorcer une série d'entretiens qui ont été suggérés soit par la recommandation directe de nos demandeurs, soit sur notre initiative, à partir de nos sondages dans les archives. Ce sont autant des personnages repérés comme ayant été les fondateurs de cette aventure que des pionniers sur le terrain, des interlocuteurs privilégiés de la Fédération, des responsables de conseils et de centres régionaux, des initiateurs de différentes expériences de clubs. Voici la liste des personnes rencontrées :

- Colette et Raoul Bacconnier, les 28 janvier et 29 juin 1996 à la Maison des clubs Unesco.
- Anne Willings, les 25 avril et 12 décembre 1996 au siège de l'Unesco et au domicile de l'un d'entre nous.
- Louis François, le 9 septembre 1996, à Esbly à son domicile.
- Yves Brunsvick, le 30 septembre 1996 au siège de la commission nationale française
- Pierre Lesueur, le 21 octobre 1996 à Paris, à son domicile.
- Claudine Bouygues, le 2 décembre 1996 à la Mairie du dix-huitième arrondissement
- François Perrot, le 5 décembre 1996, à Paris, au domicile de l'un d'entre nous.
- André Zwegacker, le 11 janvier 1997 à la Maison des clubs Unesco.
- Gil Pernot, le 28 janvier 1997 à Dijon, au Lycée Castel.
- Pierre Aumercier, le 29 janvier 1997 à Dijon, à son domicile.

- Janine Gibrat D'Artois, le 12 février 1997, à Paris, au domicile de l'un d'entre nous.

Par ailleurs, nous avons souhaité « aller sur le terrain » et nous avons fait un séjour organisé et piloté par le CRCU de Bourgogne-Franche-Comté, les 28 et 29 janvier 1997. Cela nous a permis de voir des clubs fonctionner « en direct » : club du lycée du Castel, club de Renève et club de solidarité du collège Fontaine d'Ouche ; ainsi que de discuter avec tous les militants de ce réseau régional : Anne-Lise David, Jean-Claude Meunier, Haridas Mouchiquel, Gil Pernot, Lionel Vinour.

- La démarche interactive

Les premiers dépouillements et entretiens ayant été faits, nous avons pu alors définir des axes problématiques que nous avons présentés pour la première fois, le 26 août 1996, au CREPS de Montry, à la session estivale organisée par la FFCU. Les directions de recherche que nous avons alors proposées étaient les suivantes :

- la FFCU, un mouvement d'Education populaire pas comme les autres
- les différents types de clubs : scolaires et non scolaires, clubs-ville, etc.
- les rapports et les enjeux entre les différents niveaux de l'association : national, régional, local
- les clubs comme tribune d'apprentissage démocratique
- les relations entre les jeunes et les adultes dans les clubs et au sein même de la Fédération.

L'intérêt manifesté par les participants et l'apport constructif de leurs remarques, nous ont incité à poursuivre ce type d'échanges et à rendre compte régulièrement des étapes de notre recherche. Grâce à l'accueil chaleureux qui nous a été réservé, nous avons pu participer à différentes réunions de l'association.

Les 9 et 10 novembre 1996, lors des journées organisées par la FFCU pour son quarantième anniversaire, la première après-midi a été consacrée à l'histoire des clubs Unesco et de la FFCU. Après l'intervention de deux « grands témoins » : Louis François et Yves Brunsvick, nous avons présenté nos premiers résultats à un public familier de la FFCU, mais qui pour nous était nouveau. Ce jour-là, différentes générations étaient représentées. Outre les « anciens », acteurs dans les premières périodes, il y avait des administrateurs, différents partenaires de l'association, des professeurs et animateurs de clubs ainsi que des membres « de la base » : collégiens, lycéens et étudiants - et cette situation d'après notre expérience, n'est pas si fréquente !-, sans oublier des personnes du troisième âge, membres actifs, elles aussi, d'un certain nombre de clubs.

Cela a été l'occasion de présenter, sous forme de transparents, des chiffres sur la répartition en âge des membres des Clubs depuis 1963, une « histoire de tiers » : les 12-14 ans, les 15-20 ans et les 21 ans et plus. Des cartes sont venues de plus illustrer nos propos, montrant comment les Clubs se sont progressivement installés dans un certain nombre de régions, laissant par ailleurs des zones non couvertes (la conquête du territoire n'a pas été pilotée de

manière volontaire depuis le national, mais est beaucoup plus le résultat d'initiatives de personnes qui ont porté le mouvement là où elles étaient). Nous avons ensuite décliné le sigle "F"."F"."C"."U"., en essayant de mesurer quelle était l'appartenance ou la dépendance de l'association par rapport à la maison mère (l'Unesco) et quel rôle fédératif pouvait avoir l'association aux différentes périodes. Enfin, nous avons abordé un thème cher aux fondateurs, à Louis François en particulier, que nous avons intitulé « de la valeur du civisme à l'engagement politique ». La question était de savoir si l'on pouvait, dans des périodes « chargées », évoquer des sujets « brûlants » ; y avait-il des sujets tabous, comment se positionnaient les jeunes, les enseignants, les responsables de l'administration par rapport à cette question ?

Le lendemain, comme convenu, nous avons tenu le stand que nous avons dénommé « la petite boutique de l'histoire ». Nous y avons exposé des cartons d'archives, divers documents, l'inventaire. Plusieurs personnes sont venues discuter avec nous, les jeunes poser des questions, d'autres témoigner de leurs actions.

Le soir du 10 novembre, dans les locaux mêmes de l'Unesco, au dernier étage, nous avons eu le plaisir de participer à la partie festive de cet anniversaire. Ce fut l'occasion de discuter, de prendre des contacts : un grand moment !

Le 22 mars 1997, lors de l'assemblée générale, nous avons tenu aussi un stand. A cette occasion, nous avons distribué un dossier concernant le projet de publication.

Cette proximité avec le terrain et avec les acteurs nous semble importante dans la méthode que nous préconisons. En ce qui concerne la réalisation du rapport, Françoise Tétard a apporté sa contribution dans toutes les phases d'exploration et d'analyse. Le rapport a été entièrement rédigé par Mathias Gardet et les hypothèses ici proposées n'engagent que son auteur.

4) Interrogations méthodologiques

Que l'on ne s'y trompe pas, ce rapport ne prétend pas être une histoire des clubs, ni de sa fédération, des origines à aujourd'hui. Ni le temps imparti à cette étude, ni les archives dont nous disposons ne permettaient d'atteindre un tel objectif. Les échantillons de vie des clubs que nous avons déterrés au gré de notre recherche et de vos propres investigations auprès des membres actuels ou anciens membres de vos clubs, nous ont montré la richesse et la variété des expériences sur le terrain. Les hypothèses avancées et les analyses proposées demanderaient alors certainement à être nuancées ou enrichies par les initiatives menées par tel ou tel club, tel ou tel comité au niveau local ou régional.

Par ailleurs le contexte national et international est loin d'être innocent dans la création de ces clubs. En effet, tout en étant des initiatives originales et militantes, les clubs s'inscrivent et s'appuient sur des administrations et des institutions dont les politiques et les stratégies sont complexes : les établissements du second degré, la commission française de l'Unesco et donc le ministère des Affaires étrangères, l'Unesco elle-même dont le siège est à Paris. De plus, la fin des années quarante, date de l'apparition des premiers clubs, est

une période d'effervescence au niveau tout d'abord des réflexions sur l'enseignement, en particulier l'instruction civique, réflexions parfois plus audacieuses que les réformes réalisées (sur le programme et les structures du secondaire) mais qui ont entraîné toutefois de multiples réalisations originales sur le terrain (coopératives scolaires, clubs en tout genre, apparition de délégués...); au niveau politique ensuite, la guerre froide et la décolonisation entre autres, pesant de tout leur poids sur les activités, les décisions et les réseaux de l'Unesco et du ministère des Affaires étrangères. Or, il s'agit là encore d'une histoire en friche, il existe peu de travaux offrant des éléments de comparaison indispensables à la compréhension de cette période. L'institution Unesco¹ reste encore un monstre sacré et peu de chercheurs s'y sont aventurés. Cela est vrai aussi en partie, en ce qui concerne l'après-guerre, pour le « monument » Education nationale. Malgré les avancées décisives apportées par des chercheurs comme Antoine Prost ou ceux de l'Institut national de recherche pédagogique², il reste de nombreuses lacunes à combler sur le fonctionnement et l'implantation des établissements (leurs archives étant encore une mine à explorer), la géographie des académies, la répartition des élèves en fonction des politiques de la carte scolaire, l'apparition et le développement de coopératives scolaires, de clubs, de foyers...

Cette histoire est-elle trop récente, trop affective, ses valeurs sont-elles encore considérées comme inattaquables ?

Nous nous sommes donc délibérément écarté de l'idée de faire une véritable histoire qui traiterait de toute la période, pour essayer plus modestement de nous interroger, de poser question sur le fonctionnement des clubs, leur nature, leur logistique, leurs rapports entre eux - font-ils mouvement ? - et les liens tissés avec l'Unesco dont ils revendiquent l'idéal. Pour ce faire nous avons privilégié les moments de débats, parfois même de crises et de conflits et leur répercussion sur la vie des clubs sur le terrain. Il ne s'agissait pas tant de mettre en exergue la fragilité de la Fédération et des clubs mais plutôt de notre conviction profonde et méthodologique d'historien : nous pensons en effet que c'est dans ces moments de fragilité qu'apparaissent le plus clairement les questionnements de fonds, les contradictions, que les différents acteurs sont les plus bavards et donc les plus visibles. Nous avons aussi effectué un premier travail sur le quantitatif et le géographique, analysant à l'aide de cartes et de graphiques l'implantation et l'âge des membres des clubs à une période donnée. Nous nous sommes cantonnés dans les trente premières années de la vie des clubs (1949-1978), pour maintenir le regard distancié de l'historien et l'indispensable patine des émotions par le temps.

Nous vous invitons à une lecture prudente, les sauts que nous effectuerons inévitablement dans la chronologie sont toujours délicats à opérer, le contexte

¹ La notice sur l'Unesco rédigé par Victor-Yves Ghébalı représente cependant une excellente approche critique, *Encyclopédia Universalis*, tome 23, Paris, 1995, pp. 149-151.

² Les travaux d'Antoine Prost entre autres sur « L'école et la famille dans une société en mutation », dans *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, Education, société et politiques, Paris, Seuil, 1992.

politique, les politiques en matière scolaire et de mouvements de jeunesse étant en pleine mutation dans le contexte de l'après-guerre et des trente glorieuses. Nous pensons cependant que les questions soulevées font partie de votre identité, de votre héritage et même souvent de vos préoccupations actuelles.

Chapitre I

**« Comment fonder son club ? »,
une histoire culinaire**

Malgré l'existence de manuels des clubs Unesco - la première version date de 1961- force est de constater qu'il n'existe pas de définition toute faite d'un club. Au contraire, les manuels en question se gardent bien d'en figer une quelconque forme, et les formules employées tendent toutes à la prudence : « il est permis de penser », « croyons nous », « si la nécessité s'en fait sentir »... Ces manuels prétendent seulement donner quelques conseils et suggestions. Plutôt que de chercher à dégager un idéal-type du club Unesco, ils en soulignent la variété, qui devient même un des principes de base. Dans le chapitre intitulé « les tâches d'un club Unesco », il est ainsi mentionné que « selon qu'il s'agit d'adolescents ou d'adultes, il convient d'organiser le club en l'adaptant aussi bien que possible au public susceptible de s'y attacher »³.

Les clubs Unesco présentent donc, comme nous le verrons dans le chapitre sur l'implantation et la typologie, une grande diversité : ils peuvent être scolaires, étudiants, de ville, ouverts, de jeunes ou d'adultes... Les clubs développent aussi des activités très variées, pratiquement chaque club a sa spécificité, son domaine d'action, ses projets. Les clubs ont enfin des structures différentes, un grand nombre sont associations loi 1901, d'autres non, certains font partie d'un foyer socio-éducatif, d'autres sont plus autonomes...

Qu'est-ce qui leur donne alors ce fameux « air de famille » évoqué dans une version plus tardive du manuel des clubs :

« Les clubs Unesco ont aussi un autre air de famille grâce à l'esprit qui anime toutes leurs activités : il y règne un climat tout à fait caractéristique »⁴.

A défaut de définitions, quels sont donc les ingrédients de base qui donnent le label club Unesco ?

Nous ne chercherons pas à vous donner un mode d'emploi, mais plutôt comme les historiens de l'alimentation (cela existe aussi !) à retrouver les anciennes recettes, les secrets disparus ou ceux qui perdurent, les coups de patte des chefs cuistots et les petites touches locales, cette cuisine des clubs durant leurs trente premières années d'existence.

1- Voyage imaginaire et voyage pour de vrai

Une des grandes constantes des activités des clubs Unesco est le voyage. Le thème du voyage revient en effet comme un leitmotiv dans les comptes rendus d'activités des clubs ainsi que durant tous les congrès annuels les regroupant au niveau national. Par ailleurs, dès 1957, une commission spécifique sur ce thème est constituée au sein de la Fédération française des clubs Unesco pour en faire régulièrement le bilan et en fixer les orientations. Définir les raisons d'être, les modalités et la portée du voyage a fait cependant l'objet de nombreux débats et a donné lieu à des expériences diverses.

³ *Les clubs Unesco, pourquoi, pour qui, comment*, FFCU, imp. Carlo Descamps, France, juillet 1961, p. 19.

⁴ *Les clubs Unesco, pourquoi, pour qui, comment*, FFCU, imp. de Compiègne, septembre 1963, p. 21.

Un voyage dont seul le départ est imaginaire

Le voyage tel qu'il est conçu au sein des clubs se veut avant tout éducatif. L'initiative prise en commun et les préparatifs sont considérés comme étant au moins aussi importants, si ce n'est plus, que le fait même de se déplacer. Il faut bien dire qu'à l'époque, les distances, les moyens et le coût élevé des transports représentent de réels problèmes. Pour pallier ces inconvénients, Pierre François, le chef de la Division Jeunesse de l'Unesco et frère de Louis François, propose ainsi, durant le congrès de Chamonix en 1957⁵, un nouveau procédé : le voyage imaginaire. Il ne s'agit pas de s'inventer un pays qui n'existe pas, mais plutôt de simuler un voyage dans un pays bien réel avec la précision et le souci du détail d'un Jules Verne. C'est un « voyage dont seul le départ est imaginaire ». Cette abstraction faite, tout le reste prend des allures très concrètes et, ne seraient-ce les guillemets, le pays devient bel et bien « visité » :

« Les élèves sont conviés à préparer le voyage d'une manière concrète (étude des moyens de transport, des horaires, démarches administratives, financières...); puis, dans une sorte d'étude du milieu largement étendue, ils se documentent sur le pays « visité » (mœurs, coutumes, lois, etc.); ils recueillent ainsi une documentation concrète auprès des ambassades, des offices culturels. Enfin, dans ce que M. Pierre François appelle un « sociodrame », les élèves présentent le compte rendu de leur « voyage ». Ils ont ainsi acquis une connaissance vivante d'un pays étranger, pris conscience des problèmes qui se posent dès que l'on envisage de quitter sa patrie, vu au passage l'utilité et le rôle de certaines organisations internationales, comme celle de l'aviation civile, par exemple »⁶.

Ces « voyageurs » d'un nouveau type ont pour seuls bagages des « mallettes culturelles », une autre invention maison proposée durant ce même congrès. Il s'agit en effet de petites valises qui circulent de mains en mains. Il n'en existe malheureusement plus de traces aujourd'hui et bien que tous les "anciens" se souviennent en avoir porté et les avoir fait circuler, ils n'en gardent qu'un souvenir flou : certains se rappellent qu'elles étaient grises sombres, noires ou rouges, d'autres qu'elles étaient cartonnées, en métal ou fermées avec une sangle. Quelle que soit leur forme, elles prétendent constituer des « blocs d'information » clés en main sur un pays donné. La délégation tchécoslovaque, lors de ce même congrès de Chamonix, propose ainsi qu'elles contiennent :

« une série de cartes géographiques ; des livres et des brochures consacrés à l'évolution historique et à l'état actuel de la civilisation et de la culture ; une collection de photographies et de diapositives en couleurs ; des films documentaires ; une collection de reproductions des principales œuvres d'art ; une liste des personnes susceptibles de visiter

⁵ La réunion de Chamonix peut-être considérée, comme nous le verrons, comme un congrès fondateur et fédérateur, posant les jalons et les grandes orientations données par la suite aux clubs.

⁶ Compte rendu de la commission n°1 « étude des civilisations et des pays étrangers », rapports de la réunion de Chamonix, 3-6 mars 1957, *Les amis de l'Unesco*, n°1, 1957, pp. 3-4.

les clubs à différentes périodes de l'année ; un document exposant les points communs, passés et présents des deux nations et des bandes pour magnétophones »⁷.

Malgré le réel effort que représente cette recherche de documentation sur les différents pays et la constitution de plusieurs malles dont la diffusion connaît un certain succès, les limites de ce type d'initiatives se font rapidement sentir. Les documents fournis par l'Unesco sont considérés comme peu adaptés et ceux fournis par les services culturels des ambassades trop pauvres et figés :

« Les services culturels et autres offices sont réticents dès qu'il s'agit de dons ou de prêts à long terme. Malgré de nombreuses visites, lettres, communications téléphoniques, ces services ne semblent pas avoir été intéressés au projet. Enfin, il a fallu faire un choix sélectif car trop souvent ce matériel n'était que touristique ou de pure propagande »⁸.

Une commission réunie en 1960 pour étudier les causes de l'échec des malles culturelles en finit même par conclure que le seul remède pour leur donner un peu plus de contenu, serait qu'elles soient consacrées à la France et que chaque club réunisse une documentation sur sa région, sa ville, son établissement scolaire. Elle propose alors des « valises vides qui pourront être mises à la disposition des clubs qui en feraient la demande »⁹. Ce qui revient finalement à dire que la richesse de ce type de documents dépend du « vécu » des clubs et pose donc à nouveau l'idée de terrain, « d'étude du milieu » et à fortiori celle du voyage pour de vrai.

La Belgique, ce pays lointain

Les clubs n'ont d'ailleurs pas attendu ces conclusions pour se lancer dans l'aventure. Dès 1956-1957, de nombreux clubs rendent compte de leurs voyages : en juillet 1957, lors d'une rencontre entre le club de Saint-Jean d'Angely et celui de Rouen, ces derniers échangent leurs impressions sur leurs voyages réciproques avec panneaux d'exposition et projections de kodachromes à l'appui. Le club du collège moderne de garçons de Rouen publie même in extenso le rapport de son séjour en Hollande sous le titre évocateur de « Au pays des tulipes »¹⁰. De même, le lycée de jeunes filles de Nîmes fait état d'un voyage au Danemark en 1956, en Grèce en 1957 et en Autriche en 1958. Ce club, créé en 1955, est structuré autour des voyages. Ceux-ci étant en partie financés par des bals organisés chaque année, le club est subdivisé en trois comités d'élèves : un comité d'information et de lecture, un comité des voyages et un comité des fêtes¹¹.

⁷ Motion présentée par M. Hoffmeister, représentant de la commission nationale pour l'Unesco de Tchécoslovaquie, rapports de la réunion de Chamonix, 3-6 mars 1957, *Les amis de l'Unesco*, n°1, 1957, p. 6.

⁸ « Toujours à propos des malles culturelles, les raisons d'un échec », *Les amis de l'Unesco*, janvier-février 1960, p. 28.

⁹ *Idem*, p. 29.

¹⁰ *Les amis de l'Unesco*, n°2, 11 décembre 1957, p. 13.

¹¹ *Les amis de l'Unesco*, n°2, 11 décembre 1957, p. 16 et avril-mai 1959, pp. 23-24.

Ces voyages dans des pays très proches ont pourtant bien à l'époque un parfum d'aventure et d'exotisme. Quand le collège de Rouen évoque en 1956 son voyage en Belgique, une destination qui nous paraît aujourd'hui bien banale, on retrouve une réelle émotion du départ, puis du retour dans la Mère Patrie :

« Journée du 3 avril 1956 : Huit heures ! Tout le monde est à l'heure, comme nous l'avait recommandé M. Labourie... qui arriva à 8 heures cinq. Nous partons alors impatients de découvrir un pays tout nouveau pour nous : la Belgique (...) En approchant de Bruxelles les routes sont très larges et les Opel, Mercedes, Studebaker, Christler constituent la majorité du parc roulant. Enfin voici Bruxelles (...) Vendredi 6 avril : A 7 heures du matin nous traversons Bruxelles pour la dernière fois, un peu tristes et nous nous dirigeons vers la France sous un ciel neigeux... »¹².

Ces voyages très fortement marqués par l'empreinte scolaire - il s'agit la plupart du temps d'élèves accompagnés d'un ou de plusieurs professeurs - cherchent tous à joindre l'utile à l'agréable. Ils sont organisés selon des programmes très denses où les temps de détente alternent avec des conférences sur l'histoire et la géographie du pays visité. Les journaux de ces voyages oscillent ainsi entre le ton de bonne camaraderie et l'exposé de cours. Le voyage en Hollande du club de Rouen en est un bon exemple :

« Vers la fin de l'après-midi nous sommes en Hollande, forêts sablonneuses de la Campine et de la Gueldre et villas parées d'ensemble floraux décoratifs se succéderont de Bois-le-duc à Nimègue et de Nimègue à Arnhem. A 21 h 30 nous voici enfin à Harskamp, au camp international de la jeunesse. Les présentations sont rapides, nous bondissons à la salle à manger. Premier repas hollandais : soupe sauce tomate, jambon, pommes de terre, jardinière de légumes, salade, pâtisseries (...) Au retour vers La Haye, ce sera la traversée des champs de tulipes de la région de Keukenhoff, vastes tapis multicolores qui ne sont pas là que pour le charme des yeux : c'est 143.000.000 de florins qu'ils ont rapportés à l'exportation hollandaise en 1953 »¹³.

Durant les quatre journées suivantes, les membres du club effectueront successivement la visite du Musée Kröller Müller puis de la ville-jardin de Arnhem, du palais international de la Paix et du musée de l'Instruction Publique. Ils verront La Haye, Rotterdam, Leyde, Amsterdam. Ils rencontreront un responsable de la KRO (radio hollandaise), un syndicaliste socialiste, des boursiers de l'Institut culturel français et un club du Christelyk Lyceum. Ils auront enfin des conférences sur « les problèmes insoupçonnés de la chaîne urbaine », « les polders et l'agriculture » et « les principales composantes de la vie économique et sociale hollandaise ».

Le voyage est donc considéré comme éminemment éducatif et est fortement encouragé par la Fédération des clubs. Cette dernière publie en effet dans ses premiers bulletins de nombreuses informations sur les formalités douanières, les conditions d'entrée et les réglementations exigées par les différents pays ainsi que sur les organismes de chacun d'entre eux facilitant les voyages

¹² Compte rendu rédigé par Jean Pierre Colombier (2ème) avec les notes du journal de voyage prises en équipe, 5 pages dactylographiées, fonds Henri Jeanne, boîte n°52.

¹³ *Les amis de l'Unesco*, n°2, 11 décembre 1957, p. 13.

éducatifs : associations d'étudiants, clubs de camping, Armée du salut, Croix rouge, coopérative de vacances, auberges et mouvements de jeunesse, sociétés de danses et de chants folkloriques... Le voyage n'est cependant pas considéré comme une fin en soi. Se pose alors la question de son rôle et de sa spécificité au sein d'un club Unesco. Les clubs ne sont pas les premiers à avoir pensé à organiser des voyages pour les jeunes, l'adage « le voyage forme la jeunesse » a déjà fait ses preuves et de nombreux organismes et mouvements de jeunesse se sont spécialisés dans les déplacements éducatifs. Les services proposés par ces différents organismes répondent-ils au besoin des clubs ou faut-il que ces derniers, avec l'appui de leur fédération, cherchent à définir un nouveau type de voyages plus adaptés à leurs objectifs ? Cette question se pose dès le congrès de Chamonix en 1957 :

« Nous avons cherché à être les grands techniciens des voyages Unesco, sans pour cela nous asservir par le monstre froid de la technique (...) La difficulté de notre travail, c'est qu'il n'y a pas un type de voyage Unesco. Retenons que ce voyage doit être la continuation de la vie du club, être encadré de préférence par des membres du club et manifester un idéal de compréhension internationale conforme aux buts de l'Unesco. Mais par ailleurs, il peut-être voyage d'aventures (tel club a envoyé trois des siens six mois en Amazonie), voyage de découverte ou voyage d'études, En fait, très souvent, on peut, et même on doit, cumuler ces trois aspects, à des degrés divers, et toujours il faut rechercher le maximum de contacts humains »¹⁴.

Le voyage Unesco, un label de qualité ?

Les voyages Unesco se définissent d'abord par la négative, les commissions qui se réunissent au cours des années sur ce thème, mettent régulièrement en avant plusieurs craintes. On retrouve ainsi depuis le départ la peur de devenir des « raids touristiques » n'ayant « pour seul but que d'avaloir des kilomètres »¹⁵ ou bien alors, même si l'intention est plus louable au départ, la peur que « l'esprit Unesco ne se dilue au fil des kilomètres »¹⁶. Le club Unesco du collège de Rouen, en préparation du voyage en Hollande dont nous avons parlé proclame ainsi : « Ni des touristes ! Ni des lurons en excursion ! Mais des citoyens du monde ! Une équipe de garçons sérieux »¹⁷.

Cette inquiétude n'est pas neuve, lisons pour seule mémoire le texte de Paul Morand écrit en 1937, peu après la promulgation des lois sur les congés payés, et réédité récemment :

« Et pourtant le vrai repos de l'homme n'est pas une agitation qui ressemble vite à des travaux forcés (...) Le sur-place nous donne un échauffement dont la vitesse est la purge (...) la vitesse tue la forme. D'un paysage vu à 500 à l'heure que reste-t-il ? Rien »¹⁸,

¹⁴ Compte rendu de la commission n°3 « Relations avec les clubs étrangers et techniques des voyages collectifs à l'étranger », rapports de la réunion de Chamonix, 3-6 mars 1957, *Les amis de l'Unesco*, n°1, 1957, p. 1.

¹⁵ *Idem*, p. 2.

¹⁶ Compte rendu de la commission n°2 « chantier, déplacements éducatifs, accueil », congrès de Marvejols, 1965, fonds Colette et Raoul Bacconnier, boîte n°42.

¹⁷ Bulletin du club, *Collège et cité*, sans doute de 1957, fonds Henri Jeanne.

¹⁸ Paul Morand, *Eloge du repos*, Paris, ed. Arléa, 1996, p. 115.

ou encore, celui écrit en 1933 par Pierre Deffontaines, un géographe qui a influencé de nombreux mouvements de jeunesse :

« Le voyage est en train de se perdre. On dit maintenant d'un pays qu'il est "gâté par le tourisme" parce qu'on voyage mal. Le tourisme n'est plus celui qui fait un tour chez les autres, qui vient raconter son pays aux autres ; il est soumis de plus en plus à un régime de vie uniforme et factice (...) éliminons le voyage vitesse. C'est du sport pas du voyage »¹⁹.

A cette peur du voyage factice, vient s'ajouter le rejet de l'exotisme. Durant le congrès d'Avallon de 1968, la commission « échanges » se félicite ainsi que celui-ci soit en voie de disparition chez les membres des clubs²⁰. Dans la même lignée que les deux auteurs cités auparavant, le voyage est alors conçu comme une sorte de devoir, dans lequel se mêlent à la fois l'apprentissage et la transmission. Il reste fidèle en cela au principe qui avait été affirmé dès 1957, et qui déterminait une méthode, décomposée en trois phases, surnommé le « triptyque » par la suite :

- La préparation : durant laquelle il est recommandé aux clubs non seulement de se documenter mais surtout d'établir des premiers contacts avec le pays visité. Ces contacts peuvent être épistolaires. Ils sont aussi plus concrets, grâce notamment à la logistique Unesco : le réseau des boursiers et des représentants officiels des pays membres, mis à la disposition des clubs par l'intermédiaire de la Fédération et des différentes commissions nationales.

- Le déroulement : qui se veut être un savant dosage entre intégration à la vie quotidienne et pointage des grands problèmes sociaux, économiques et politiques, entre rencontres fortuites et itinéraires balisés avec dirigeants et officiels, entre activités dirigées et temps libres. Les « clubs voyageurs » sont en quelque sorte des ambassadeurs : s'ils doivent prendre en compte les particularités ils doivent aussi rendre compte du pays qu'ils représentent. En 1967, la commission « voyages » propose ainsi « d'emporter des films, des bandes magnétiques avec des chants, des danses folkloriques françaises, des plaquettes sur les problèmes économiques, sociaux, culturels de notre pays, afin de les échanger contre l'information que l'on pourra trouver dans le pays « visité »²¹.

- l'exploitation : par le truchement d'albums, d'exposition de photos, de séances de projection, les voyageurs sont fortement conviés à communiquer aux autres leur expérience. Les participants doivent ainsi se sentir « autant responsables que bénéficiaires du voyage »²² : « ceux qui ont la chance de pouvoir voyager

¹⁹ Pierre Deffontaines, « Qu'est-ce que le camp routier ? », *La route*, numéro spécial, Paris, ed. Les Scouts de France, juillet 1933.

²⁰ Fonds FFCU, boîte n°1.

²¹ Compte rendu de la commission « voyages », congrès de Bayonne, 1967, fonds FFCU, boîte n°1.

²² Compte rendu de la commission n°2 « chantiers, déplacements éducatifs, accueil », congrès de Marvejols, 1965, fonds Colette et Raoul Bacconnier, boîte n°42.

ont une responsabilité certaine devant ceux qui ne l'ont pas, c'est un devoir que d'informer »²³.

Cette méthode du triptyque une fois fixée, la Fédération des clubs ne prétendra pas gérer l'ensemble des voyages. Elle cherchera par contre à défendre une certaine éthique au sein des clubs, comme elle l'exprime dès sa naissance au congrès de Chamonix : « être responsable d'un voyage de club Unesco, ce doit être un label de qualité »²⁴.

Si le voyage apparaît donc comme un des ingrédients de base des clubs, recommandé et alimenté par la Fédération, il n'en est pas moins, à plusieurs reprises, fortement questionné dans son principe même. La principale critique qui émane des premiers congrès est celle du manque de réciprocité et d'échange. Le nom fluctuant de la commission traitant de ce sujet illustre à lui seul la volonté de se démarquer de toute étiquette axée seulement sur le voyage. Elle s'appellera ainsi tour à tour « déplacements éducatifs », « échanges », « rencontres et échanges internationaux »...

En 1963 durant le congrès de Bellac, la commission se pose ainsi la question de savoir si « l'organisation de déplacements éducatifs des membres des clubs est accessoire, normale ou fondamentale ? ». Une partie des avis recueillis se décide plutôt pour la première option en déclarant que : « les relations internationales ne se manifestent pas seulement sous la forme de voyages ; elles consistent aussi à recevoir des correspondants »²⁵. La nécessité de développer l'accueil des étrangers en France revient de façon récurrente pendant les congrès, mais cette orientation se heurte à plusieurs difficultés : le manque de structures pouvant recevoir ces étrangers²⁶, et surtout la réticence des familles françaises :

« L'idéal serait l'accueil des étrangers dans nos familles mais nous avons reconnu que les Français l'acceptent rarement ; une action pourrait être entreprise pour vaincre cette réserve, cet individualisme, ce manque de simplicité, qui s'explique par la crainte de mal recevoir leurs hôtes »²⁷.

Ce constat est cependant contrebalancé par des expériences plus heureuses de jeunes étrangers, comme le montre par exemple la lettre d'un étudiant yougoslave, suite à un échange effectué avec le club du lycée Fustel de Strasbourg :

« J'ai transmis vos salutations à M. Naster et à mes camarades qui ont été avec moi en France. Ils étaient très contents, mais moi j'étais plus content que tous les autres (...) Voilà maintenant quelques impressions que j'ai rapportées de votre joli pays. Elles sont nombreuses, mais il y en a quelques-unes qui sont plus caractéristiques pour moi. A vous dire vrai, avant de partir pour la France, je pensais que le peuple français, comme étant

²³ Compte rendu de la commission « voyages », congrès de Bayonne, 1967, fonds FFCU, boîte n°1.

²⁴ Compte rendu de la commission n°1 « étude des civilisations et des pays étrangers », rapports de la réunion de Chamonix, 3-6 mars 1957, *Les amis de l'Unesco*, n°1, 1957, p. 4.

²⁵ Compte rendu de la Commission n°4 « importance, possibilités de réalisation, portée et exploitation des déplacements éducatifs de jeunes individuellement ou par petits groupes ».

²⁶ La Fédération des clubs se lancera, nous le verrons à partir des années 1970, dans une politique de centres d'accueil qui se développera tout particulièrement sur Paris et Toulouse.

²⁷ Compte rendu de la commission « échanges », congrès d'Avallon, fonds FFCU, boîte n°1.

plus avancé, va se montrer un peu froid avec nous, mais je me suis trompé. Dès mon premier contact avec des Français, j'ai compris que le peuple français est très accueillant et très gentil, en commençant par les responsables et en finissant avec tout le monde »²⁸.

Il en va de même, un peu plus tard avec le compte rendu du club Unesco « Jeunes amitiés européennes » de Bordeaux qui reçoit en 1966 des jeunes Bristolien :

« Nous étions une vingtaine de jeunes bordelais à aller retrouver nos 120 camarades anglais, stoïques au pied de la statue des Girondins, sous une pluie typiquement anglaise... Divisés en petits groupes d'une vingtaine, nous partîmes à l'aventure, un groupe vers l'est, l'autre vers l'ouest, etc. »²⁹.

La deuxième critique émise à l'encontre des voyages des clubs est celui de leur durée et donc des possibilités réelles de contacts et d'échanges. Dès 1965, la commission chargée d'en faire le bilan constate que les documents issus des voyages ne sont pas utilisables et propose qu'une enquête soit effectuée au niveau national pour « évaluer, à long terme, de quelles façons les voyages à l'étranger ont pu réellement favoriser la compréhension internationale »³⁰. En 1967, une commission du même type pose le problème de l'équilibre à trouver entre les contacts officiels préparés à l'avance et « ceux que l'on peut avoir dans la rue, à la terrasse d'un café ». Elle constate que trop souvent ce second aspect est sacrifié, faute de temps, et que l'exploitation du voyage est alors superficielle³¹. En 1972, enfin, la commission « les voyages » pose clairement le problème avec le pour et le contre, sous le titre évocateur de « remise en cause du principe du voyage ». Si elle constate le risque inévitable « d'une vision partielle, de subjectivité et d'erreur de compréhension », ainsi que les problèmes de sélection des participants par l'argent, elle n'en souligne pas moins la portée pédagogique qui reste la vertu première du voyage des clubs :

« Une éducation internationale sur le terrain (...) Le voyage est éducatif. On n'en rapporte pas une connaissance parfaite du pays, mais des éléments de dialogues. Le voyage d'un club Unesco est un voyage choisi en groupe (...) La préparation ne doit pas être trop poussée, elle diminue l'effet de surprise. Orientation nocive »³².

²⁸ « Une lettre parmi d'autres... », Kitanovski Naum, *Les amis de l'Unesco*, mars-avril 1958, pp. 23-24.

²⁹ « De jeunes bristolien sont reçus par le club Unesco Jeunes Amitiés Européennes », compte rendu de M. Beuchey président jeune du club, *Bulletin de documentation et d'échanges des clubs Unesco d'Aquitaine*, n°6, mai 1966, pp. 13-14.

³⁰ Compte rendu de la commission n°2 « chantier, déplacements éducatifs, accueil », congrès de Marvejols, 1965, fonds Colette et Raoul Bacconnier, boîte n°42.

³¹ Compte rendu de la commission « voyages », congrès de Bayonne, 1967, fonds FFCU, boîte n°1.

³² Compte rendu de la commission n°3 « Les voyages », congrès de Paris 1977, fonds FFCU, boîte n°2.

Le voyage par procuration

Cet inventaire des différentes formules de voyages ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas le troisième pan du voyage, que l'on pourrait appeler le voyage « par procuration ». Il ne s'agit plus de simuler un voyage ou d'envisager un quelconque va-et-vient avec l'extérieur, mais de voyager sur place par l'intermédiaire des étrangers résidant en France, ou même dans sa propre ville. Cette dimension a été présente dès la première réunion nationale de 1957 :

« L'étude d'une communauté étrangère vivant en France peut servir d'introduction valable à une étude plus générale : ainsi peut-on passer d'une enquête sur les milieux nord-africains de France à un examen de l'Algérie par exemple »³³.

Même si cette orientation n'a pas été majoritaire dans les premiers temps, elle a donné lieu à certaines expériences pédagogiques au niveau local. Le club Unesco de la Maison de Jeunes et de la Culture de Dieuze met ainsi en place en 1959 une « nouvelle formule » : l'interview d'étrangers habitant dans la région :

« Avaient été invités un Hongrois, deux Italiens, un Nord-Africain, un Allemand, un Polonais, deux Yougoslaves, un Portugais, un Espagnol, un Américain, un Canadien. Finalement, répondirent à cette invitation : le Capitaine Noël du Tilly, de la base canadienne de Gorstenquin ; monsieur Peruta, peintre italien, membre de notre MJC ; monsieur Ortega, ouvrier espagnol »³⁴.

Les trois invités racontent ainsi chacun leur tour leur vie et les raisons de leur départ puis se lancent dans un exposé historico-géographico-politique.

Qu'il y ait déplacement effectif ou non, le voyage reste une des dimensions essentielles de la vie des clubs ainsi que le souligne le premier manuel élaboré sur les clubs dans le chapitre sur « La confrontation vivante des hommes » :

« Il n'est pas de meilleure façon de connaître son semblable qu'en l'approchant. On n'apprend guère les hommes dans les livres mais plutôt en les fréquentant. Les hommes ne se connaissent pas assez, les uns les autres. Ils vivent trop « loin » les uns des autres. Il appartient aux clubs Unesco de faciliter cette accession à la connaissance des autres hommes »³⁵.

2- Des pédagogues de l'international, mais de quel international ?

Une autre composante des clubs Unesco, sous-jacente dans l'idée du voyage, est l'apprentissage de l'international. Comment donner une culture de l'international à ceux qui n'y ont pas facilement accès, à ceux qui n'ont pas l'occasion de voyager ? Et de quelle culture s'agit-il ?

³³ Compte rendu de la commission n°3 « Relations avec les clubs étrangers et techniques des voyages collectifs à l'étranger », rapports de la réunion de Chamonix, 3-6 mars 1957, *Les amis de l'Unesco*, n°1, 1957, p. 4.

³⁴ Club Unesco Maison des Jeunes et de la Culture de Dieuze, *Les amis de l'Unesco*, avril-mai 1959, pp. 25-26.

³⁵ *Les clubs Unesco, pourquoi, pour qui, comment*, FFCU, imp. Carlo Descamps, juillet 1961, p. 25.

L'inventivité à l'honneur

A priori, tous les moyens sont bons pour favoriser tout type d'échanges entre cultures différentes, et l'ingéniosité dont font preuve les clubs est grande. Si l'on s'en tient aux comptes-rendus d'activités des dix premières années, le panel d'activités est déjà très vaste :

- Le club du collège de Poligny à Pontarlier donne en 1950 une séance récréative dans la cour du collège, avec six cents invités, durant laquelle « est présenté un spectacle choral, gymnique et chorégraphique : des chœurs sur le thème de l'entente des peuples, la Pyrrique, danse grecque antique, la Tarentelle, danse italienne, et surtout, sur le thème du poème de Paul Fort « si toutes les filles du monde... », la ronde des Nations-Unies, chantée et dansée par trente élèves de sixième, quinze filles, quinze garçons, par couples portant les costumes les plus typiques de chacune des quinze nations ».

- Le club du lycée de Biarritz met en place en 1957 une quinzaine polonaise comprenant notamment l'étude historique et musicale du compositeur Frédéric Chopin avec le concours du club du disque ; une table ronde sur le thème « la Pologne d'aujourd'hui », à partir d'un entretien entre le proviseur du lycée, un père d'élèves et deux professeurs, ayant séjourné en Pologne en 1934, 1937 et 1951 ; deux projections cinématographiques « jeunesse rebelle (la jeunesse de Chopin) » et la « voie Est-Ouest ».

- Le club du collège moderne de garçons de Nantes, fondé en octobre 1950, développe avec succès la correspondance scolaire internationale, 150 demandes ayant été transmises durant l'année scolaire 1956-1957 et près de 200 élèves possédant des correspondants dans une vingtaine de pays du monde (Canada, Angleterre, Japon, Israël, Yougoslavie, Italie, Etats Unis). Il mentionne en outre des réunions mensuelles sur des thèmes aussi variés que le racisme, le problème colonial et l'Algérie, le fonctionnement de l'ONU,

- Le club du lycée de filles Marguerite de Navarre de Pau (fondé en 1952), organise entre autres durant le mois d'avril 1957 un exposé du professeur d'histoire au lycée de garçon sur le thème « Florence et ses environs », avec projection et une invitée d'honneur, mère d'une élève de première et italienne de Florence. Il établit enfin des contacts avec une colonie de Lettons fixés près de Dax et avec un groupe de réfugiés hongrois installés dans un village du pays basque.

- Le club de Brest, (qui compte 250 membres en juillet 1957, trois mois après sa création) invite le directeur des écoles techniques de la Marine à faire une conférence sur « les problèmes humains posés par l'organisation du travail », à la suite de laquelle il prévoit un match de football : professeurs et élèves des écoles techniques de la Marine contre sélection Unesco. De septembre à décembre de la même année ils font une séance compte-rendu par trois membres du club sur leurs trois expériences vécues : « 15 jours en URSS », « 1 mois 1/2 au Texas », « deux mois en Algérie » avec à chaque fois une centaine de participants.

- Le club de Saint-Céré (créé le 13 mars 1957) a un calendrier particulièrement chargé durant l'année scolaire 1958-1959 : des conférences-débats (Louis François sur le « civisme national et sens de la communauté mondiale », Yves

Brunsvick sur « de l'Union française à la communauté », Jean Lurçat « Impression de Chine », « impressions de voyage transpolaire », « impression de Japon et Inde », « la rénovation de la tapisserie », « présentation de la peinture chinoise », L'Abbé Morel et Jean Lurçat sur « Introduction à l'art et aux maîtres contemporains », Jean Effel et Jean Lurçat sur « l'humour français », M. Delétang, un ingénieur, sur « recherche de l'uranium et énergie atomique », M. Bordes, un professeur d'éducation physique sur « valeur et place de l'éducation physique dans notre système d'éducation » ; des causeries-discussions qui ont toujours eu lieu au Casino, avec projections de films (sur le Pakistan, la Pologne, l'Ethiopie, la condition de la femme en Asie...) ; des conférences avec projections (M. et Mme Bacconnier sur leurs voyages en Norvège, en Laponie, en Italie et en Yougoslavie avec projections de vues en couleurs et quatre conférenciers de « Connaissance du Monde » sur la Sicile, la Perse et l'Australie) ; des manifestations théâtrales (La compagnie grenier de Toulouse ont présenté la pièce de Pirandello « A chacun sa vérité », un groupe d'amateurs locaux ont monté « Topaze » et des comédiens solistes ont été invités : Louis Jouvet, Jean Bert...) ; des expositions (la galerie d'art du Casino a reçu deux expositions itinérantes internationales de l'Unesco dont celle sur les « 2000 ans de peinture chinoise ») ; un voyage en Italie (une vingtaine de membres ayant effectué un voyage en car à Rome, Florence, Pise, Naples, Capri, Venise durant l'été 1958) ; un bal du carnaval « chants et danses du monde » avec la participation des élèves de l'école de danse et les jeunes d'Afrique noire ; des rencontres internationales universitaires (nées de l'initiative de l'inspecteur d'académie du Lot, M. Rouchette, sous l'égide des « Amis de la République française »). Le club projette de plus de créer un ciné-club et une maison de jeunes et de la culture.

A la base les recettes sont simples et pratiquement inchangées au cours des années, elles font toutes appel à l'économie de moyens, à utiliser ce que l'on a sous la main. Le premier congrès des responsables de clubs qui a lieu à Chamonix, s'interroge sur comment doit fonctionner un club ; il relève quelques ingrédients de base et ne fait que pointer timidement ici et là quelques réserves ou conseils :

- La conférence : « elle peut être faite par une personnalité française ; mais il est préférable que ce soit un étranger qui présente les problèmes de son pays ; l'exposé y gagne en chaleur humaine ».

- L'exposé fait par un élève : « ce procédé est très employé dans les clubs. Il faut cependant que l'animateur du club s'entoure d'un certain nombre de précautions devant l'enthousiasme juvénile qui risque d'emporter l'élève vers des prises de positions rigides et partiales ».

- La table ronde : « pour réussir cette forme très vivante du débat, l'animateur doit éviter d'abord des participants une préparation trop méthodique et poussée, sous peine de voir chacun s'efforcer de placer à tout prix un texte tout fait (...) les participants doivent éviter de se battre perpétuellement sur des définitions liminaires ».

- Le voyage imaginaire (dont nous avons déjà parlé)

- Le débat-procès : « au cours de ce débat se trouve réalisé le procès d'une grande question internationale, certains élèves présentent les arguments

« pour », d'autres les arguments « contre » ; il faut amener les jeunes à comprendre les positions d'autrui : confrontation cordiale de pensées opposées. Le professeur animateur peut intervenir au cours des débats. Il doit faire entendre la voix de l'expérience. Il faut demander le moins possible comme travail et le plus possible comme expression de la personnalité ».

- Les enquêtes sur les milieux étrangers vivant en France.
- L'utilisation du magnétophone.
- L'utilisation des projections fixes ou animées.
- Les expositions : « Il faut attirer l'attention de toute l'école, des parents, des amis, des associations des anciens élèves ».
- Les assemblées modèles : un procédé assez élaboré qui sera par contre rapidement abandonné, qui proposait de mimer, de rejouer en différé une assemblée ayant réellement eu lieu à l'Unesco ou aux Nations Unies. Est donné comme exemple l'assemblée générale des Nations Unies de la Havane qui portait sur l'admission de la Chine. Il est précisé que pour que cette mise en scène soit réussie « il faut du temps, une forte préparation, et que leur organisation est difficile vu le grand nombre de membres nécessaires : quatre-vingt-un pour une assemblée des Nations Unies, et qu'il vaut donc mieux choisir une réunion du Conseil de Sécurité qui ne comporte que onze membres (dont cinq permanents) ! »³⁶.

Vingt ans plus tard, les ingrédients ont peu changé³⁷ :

- Les causeries, débats, lectures collectives.
- Les veillées, les expositions, les séances de cinéma, l'audition de disques, de bandes magnétophones.
- La création d'une bibliothèque, d'une discothèque.
- Les cercles de travaux pratiques à l'occasion d'études critiques de documents, de journaux.
- La préparation, la réalisation et l'exploitation d'un voyage d'études.
- La participation à des chantiers internationaux, à des actions de solidarité internationale et à des campagnes d'alphabétisation.

L'accent est mis plus sur les qualités morales des membres que sur les moyens à employer, la vertu des membres apparaissant comme plus importante que les recettes :

« Qualités nécessaires (existantes ou potentielles)

- *L'engagement, le dynamisme : étudier, réfléchir, agir.*
- *L'impartialité : le refus du parti pris, du préjugé.*
- *L'esprit critique.*
- *La loyauté.*
- *L'ouverture sympathique aux autres.*
- *La disponibilité, chacun au service de tous.*
- *Le sens du dialogue (respect des autres, compromis).*
- *Pas de fanatisme, la qualité importe plus que la quantité.*

³⁶ Rapports de la réunion de Chamonix, 3-6 mars 1957, *Les amis de l'Unesco*, n°1, 1957.

³⁷ Notes manuscrites de Pierre Aumercier de 1973

- *Un club c'est une société constituée en vue d'une activité libre et désintéressée qui permet de se familiariser avec le fonctionnement d'une mini-société, d'oublier son égoïsme, ses tendances anarchisantes, d'apprendre à travailler avec les autres, à être tolérant (apprentissage de la vertu chère à Montesquieu et indispensable à toute démocratie, à être aimable (être aimable, franc et obligeant disait à peu près Rabelais) »³⁸.*

Qui peut comprendre et de quoi peut-on parler ?

Si la marge de manœuvre laissée au club semble grande et les recettes toutes faites peu prisées, des précautions d'usage sont cependant énoncées dès le départ. En août 1952, l'Unesco met en place un nouveau stage d'études sur l'éducation pour le civisme international à Woudschoten, Zeist, Pays-Bas, qui fait écho et vient en quelque sorte conclure les quatre stages de ce type organisés depuis 1947. Les résultats de ce dernier stage sont publiés la même année par le service d'édition et de vente des publications de l'Education nationale, sous le titre *Les droits de l'homme et l'enseignement*³⁹. Cette brochure institue toute une série de règles pour prévenir aux dangers inhérents à l'enseignement des droits de l'homme, établissant même une gamme de tranches d'âge pour lesquelles il est plus ou moins conseillé de le pratiquer, ainsi que les moyens pratiques pour y parvenir.

Le premier article signé par G. Salesse, instituteur détaché au Centre national de documentation pédagogique déconseille ainsi l'enseignement systématique des droits de l'homme aux élèves de 6 à 12 ans, arguant que « *les habitudes d'activité, d'affectivité et de pensée acquises dans le jeune âge ont un retentissement profond sur toute la vie et peuvent influencer dans un sens favorable ou défavorable les aptitudes et les conceptions futures relatives aux droits et aux devoirs* » et que « *lorsque l'enfant entre à l'école primaire, jusqu'à l'âge de 12 ans, il est encore inapte à la réflexion abstraite* ». Il privilégie alors un apprentissage de la vie scolaire plus général afin de « *créer une atmosphère favorable à l'acquisition d'habitudes* » plutôt qu'un « *cours magistral* » : services scolaires comme la mise en ordre de la bibliothèque, clubs de discussion et de travail en équipe, étude du milieu, coopérative scolaire...

Plus surprenant encore est le second article signé par Louis François, inspecteur général de l'instruction publique qui nous le verrons sera un des instigateurs des clubs Unesco en France. Ce dernier déclare en effet que le document de la déclaration universelle des droits de l'homme est un document rédigé par des adultes pour des adultes, qu'il demeure de ce fait inaccessible à des enfants de 12 à 15 ans et que toute transposition de ce texte en langage enfantin risquerait d'être plus ou moins une trahison. Cet enfant de 11-12 ans est alors défini lui aussi comme « *encore tout frais, tout naïf, prêt à tout croire et à se donner sans réticence ; il demeure imperméable à l'abstraction* ». Cela est valable jusqu'à ses quinze ans : l'enfant est « *capable du meilleur mais se révèle aussi capable du pire. Son émotivité excessive le rend malléable, réceptif, instable* ». Il propose alors, de même que G. Salesse, une approche pratique « *dans l'esprit de la déclaration* » plutôt qu'une étude des textes : organisation de coopératives scolaires, de groupes de jeunes de la Croix-Rouge, de troupes scoutes, d'équipes sportives, de

³⁸ Notes manuscrites de Pierre Aumercier de 1973

³⁹ *Mémoires et documents scolaires*, Paris, ed. SEVPEN, nouvelle série, n°5.

manifestations théâtrales, musicales... Les seuls principes du texte abordables étant le trinôme célèbre « Liberté, égalité, fraternité » ainsi que l'article 29 sur les devoirs envers la communauté ; autant de « *notions faciles à comprendre dans le cadre de la vie scolaire et familiale* ».

Les trois articles suivants sont consacrés à l'enseignement des élèves de 15 à 19 ans, considérés comme l'âge idéal pour la compréhension des droits de l'homme. Ils font écho à la déclaration déjà citée de Jaime Torres Bodet qui disait en 1949 :

« De tous les âges par lesquels passent successivement les hommes, l'adolescence est peut-être celui des influences intellectuelles et morales les plus décisives. C'est l'âge où, se dégageant de la subjectivité affective de l'enfance, le collégien accède à l'analyse rationnelle des textes littéraires, des problèmes mathématiques, des lois de la nature, des données de la géographie et des événements de l'histoire (...) C'est l'époque des élans et des chocs, des adhésions et des refus, auxquels l'être tout entier participe. A la fin de ces durs combats, les traits de la personnalité s'accusent et marquent un homme pour le reste de sa vie. Mais la lutte aura duré cinq ou six ans : c'est presque toute la durée de l'enseignement secondaire ».

Cette fois-ci l'étude du texte est préconisée comme un probant exemple pour l'éducation au sens mondial, l'adolescent étant quant à lui enfin « *extrêmement sensible à ces idées forces et, spontanément, il tend à les pratiquer* »⁴⁰. Une réserve de taille est cependant énoncée dans cette même brochure par Louis François sous le titre éloquent de « L'enseignement des droits de l'homme et la politique », dans ce qu'il présente comme un dilemme, à savoir le risque de déviance politique inhérent à l'étude des articles de la déclaration : « *les jeunes de 16 à 19 ans étant atteints du virus politique* », dont doivent pourtant absolument se préserver les établissements scolaires. S'il conseille de veiller à éviter les jugements sommaires et mal digérés des élèves, il en conclut surtout :

« Un chemin existe pour sortir de l'impasse. Seulement les jeunes tout seuls ne peuvent pas le trouver, s'y engager et pousser jusqu'au bout. C'est un adulte qui doit les conduire sur le chemin ».

L'étude des textes et des principes fondateurs de l'Unesco est donc ressentie comme une arme à double tranchant. Si la volonté de réforme est indéniable, la peur ou parfois simplement le questionnement sur le bien fondé de ce type d'enseignement sont aussi très forts. Ils sont sans doute même au cœur de toute cette réflexion plus large sur l'apprentissage de la citoyenneté menée dans l'après-guerre. Ils revêtent plusieurs formes et seront amenés à se moduler selon les périodes.

Au démarrage de cette volonté d'organiser l'éducation pour le civisme international, on trouve l'argument sur l'âge des élèves qui tient souvent plus d'une construction idéologique sur la pureté ou la malléabilité des enfants que de réelles contraintes de programme, d'autant plus que, nous le verrons, cette

⁴⁰ « Le rôle des éléments intellectuels », article dans la brochure de P. Brunet, administrateur civil au ministère de l'Éducation nationale.

action est pensée souvent hors programme⁴¹. Ce découpage reste cependant très prégnant dans l'organisation des clubs Unesco qui durant de longues années seront l'apanage exclusif des dernières classes des collèges et des lycées. Durant le congrès de Chamonix de 1957, une commission chargée d'étudier le meilleur fonctionnement des clubs affirme encore que les « clubs s'adressent généralement aux élèves du second cycle, mais que les véritables discussions n'ont lieu que dans les classes terminales, et plus particulièrement celles préparant à la seconde partie du baccalauréat »⁴².

La seconde précaution énoncée d'emblée est celle de la responsabilité laissée au jeune dans le club, posant la nécessité d'un guide adulte pour en diriger ou tout du moins en orienter ou en canaliser les débats. La majorité des clubs, créés dans les collèges et lycées, se constitueront alors autour d'un ou plusieurs professeurs et de leurs élèves.

La troisième motion de prudence exprimée est celle de la politisation des jeunes au sein de l'établissement scolaire. Si cette crainte semble plus datée (elle sera en effet à la fois exacerbée et « désatanisée » par le mouvement de 1968), elle marque aussi profondément le champ d'action des clubs. Dès la première réunion des responsables de clubs en 1957, le problème est posé avec force, la commission constituée autour du thème « Etude des civilisations et des pays étrangers » s'interroge ainsi sur « Quels sujets peuvent ou doivent être étudiés dans les clubs ? » et sur l'existence ou non des sujets « tabous » :

« Certains clubs débutent par l'étude des sujets « nationaux », d'autres par celle de problèmes intéressant l'humanité tout entière ; certains étudient les grandes formes de civilisation, d'autres se préoccupent de questions plus précises et plus actuelles. D'une façon générale, la commission pense que tous les sujets peuvent être abordés dans les clubs, en fonction de ce que nous pouvons appeler la « situation affective » des élèves (âge, situation sociale et sexe : les mêmes problèmes ne préoccupent pas de façon identique, par exemple, garçons et filles), et en fonction de l'actualité politique mondiale (la caractéristique essentielle des problèmes ainsi posés, est qu'ils sont « brûlants » : événements d'Algérie, ceux de Hongrie, l'affaire de Suez, etc.) ».

La question déclenche de vives polémiques durant le congrès et la position finalement adoptée par les participants est loin d'être aussi claire qu'elle n'y paraît :

« Il s'agit là d'un faux problème, il n'y a pas de sujets véritablement tabous. Au contraire, nous avons le devoir d'aider les jeunes à comprendre le monde actuel ; nous devons les habituer à ne pas se contenter de slogans ou de stéréotypes. D'ailleurs, d'une manière générale, les programmes officiels des classes d'instruction civique des lycées et collèges entraînent les professeurs à traiter les grands événements de l'actualité. Et ceci répond à une préoccupation authentique de la jeunesse : les jeunes ont la tendance naturelle à se préoccuper de politique ; malheureusement, ils en sont le plus souvent détournés, soit par leurs parents, qui les trouvent trop jeunes, soit par leurs maîtres, qui se

⁴¹ Voir à ce sujet l'article de Françoise Tétard, Alain Vulbeau « Démocratie locale et participation des jeunes : une affaire d'Etat ? », *Recherche sociale*, Paris, ed. FORS, n°141, janvier-mars 1997, pp. 57-66.

⁴² Commission n°2, rapports de la réunion de Chamonix, 3-6 mars 1957, *Les amis de l'Unesco*, n°1, 1957.

refusent à parler de ces problèmes en classe (...) chaque problème d'actualité, si brûlant et particulier soit-il se rattache nécessairement à un contexte plus général et de ce fait moins ardent. (...) il vaut mieux aborder franchement les problèmes brûlants que de les passer sous silence (...) Un fonctionnaire de l'Unesco souligne qu'en dehors des problèmes brûlants, il en existe d'autres que les jeunes ignorent et tout aussi importants et ne donnant pas lieu à des conflits d'opinion ».

S'agit-il alors d'un pis-aller, de noyer le poisson dans l'eau ou d'un certain malaise ? Dix ans, plus tard, lors du congrès de Dôle en avril 1966, les interrogations sont toujours aussi fortes et donnent lieu à une enquête nationale sur « la jeunesse et le civisme ». Cette enquête pose le problème autour de trois grands thèmes : la prise de conscience du citoyen, les conditions favorables ou défavorables à la formation civique, les méthodes et les moyens d'action et se termine sur deux questions regroupées sous une rubrique intitulée « civisme et politique » :

« - Pensez-vous qu'on puisse donner une formation civique sans dégager un idéal qui la justifie et la fortifie ?

- Quel idéal civique, estimez-vous, peut-on formuler, en dehors de tout engagement politique, qui soit à la mesure du monde d'aujourd'hui et de vos exigences de jeunes ? ».

S'il n'y a malheureusement pas trace des réponses recueillies, les débats qui en découlent lors du congrès tournent autour du constat d'échec de l'instruction civique développée à l'école, du rôle déterminant que peuvent jouer les clubs Unesco mais aussi des limites de leur action. Cette idée est synthétisée par Louis François :

« La formation civique doit conduire le jeune jusqu'au seuil de l'engagement politique, syndical ou culturel ; elle doit lui permettre de s'engager ou de ne pas s'engager en toute connaissance de cause. L'animateur d'un club Unesco comme celui de tout mouvement de jeunesse a le devoir de donner aux jeunes un idéal politique : la démocratie ».

Cette formule est reprise par la suite de façon récurrente dans les clubs mais le fameux seuil s'avère parfois difficile à délimiter. Les événements de 1968 obligent par exemple les dirigeants des clubs à adopter une ligne de conduite oscillant entre sympathie et volonté de se démarquer du mouvement :

« Le mouvement allait dans le sens de nos clubs, mais la floraison de comités venaient exploiter par des faits politiques que nous ne pouvions soutenir quels qu'ils soient. Cela marque notre position, notre indépendance pour tous les mouvements de lycées, il était entendu que les membres de nos clubs peuvent adhérer à titre individuel au mouvement de leur choix, mais que le club en tant que club n'a pas à s'engager dans cette voie »⁴³.

Le seuil de l'engagement est encore plus délicat à définir, quand il s'agit des questions internationales et des prises de position de l'Unesco⁴⁴.

⁴³ Notes de Henri Jeanne, voir aussi les délibérations du conseil d'administration du 4 juillet 1968, fonds Rabu.

⁴⁴ Voir troisième chapitre « L'Unesco : de l'usage d'un sigle ».

Un matériel éducatif bien ciblé

Un des soucis premiers des initiateurs du mouvement des clubs est de pouvoir fournir aux différents animateurs et membres une documentation la plus vaste possible sur la culture et l'histoire de différents pays. Il est difficile d'imaginer aujourd'hui, à l'heure où les revues et les documentaires en tout genre rivalisent dans leur quête d'exotisme, la pauvreté de ce type de matériel pour un tout venant dans l'après-guerre. Pour ne donner qu'un exemple la revue *Géo* qui inaugurerait un nouveau style n'est créée qu'en 1979.

L'Unesco a contribué dès ses débuts à la diffusion des informations culturelles, scientifiques, historiques et même politiques dans l'acceptation large du terme sur des pays méconnus. La revue *le courrier de l'Unesco* a marqué plusieurs générations de par l'originalité de ses articles qui combinaient l'apport de disciplines les plus diverses et une analyse audacieuse des équilibres mondiaux, des problèmes du Tiers-Monde, du mouvement de décolonisation. Elle constitue sans doute un bon reflet d'une culture uneciste dont il faudrait encore étudier les particularités, les tendances. Car, ni l'Institution Unesco, ni sa production massive de textes, ouvrages, rapports, disques... ne peuvent prétendre n'être qu'une simple plate-forme où se brassent aux hasards des rencontres les différentes cultures pour finalement constituer une sorte de culture universelle et atemporelle. Ce serait ne pas tenir compte des stratégies, des réseaux, des filières, des rapports de pouvoir propres à tout organisme, à toute structure, ainsi que des hommes tout simplement qui la fréquentent et la constituent. L'envergure internationale donnée à l'Unesco n'y change rien, les enjeux et les tensions qui sous-tendent sa création, sur laquelle nous reviendrons, ne font que le confirmer. Le choix délibéré de se structurer en organisme intergouvernemental en est un autre aspect. Il n'y a pas, je pense de culture universelle échappant à toute influence humaine et contextuelle mais il faudrait peut-être plutôt, dans ce cas précis, parler d'une culture plurielle de l'universelle Unesco. Cela n'en diminue certes pas sa valeur, mais veut dire qu'elle est en partie déterminée par la présence ou l'absence des états membres, les contacts plus ou moins étroits avec tel ou tel pays, le plus ou moins grand dynamisme de ses représentants.

Dans le souci d'offrir aux animateurs de clubs des outils pédagogiques de qualité, il y a donc aussi une volonté de mettre en place un matériel standard et conforme aux objectifs des organisations internationales. Ces dernières deviennent ainsi les dépositaires ou les gardiennes de la « bonne compréhension internationale », même si elles se défendent de toute velléité de propagande. En 1949, lorsque Jaime Torres Bodet, directeur général de l'Unesco parle devant l'assemblée de professeurs du secondaire en faveur de l'enseignement du « civisme mondial », il estime que pour ce faire il est souhaitable de remettre entre les mains des élèves des documents émanant directement des organismes internationaux, tels que, par exemple le *Courrier de l'Unesco*, des brochures (l'Unesco en propose déjà un certain nombre intitulé *Vers la compréhension internationale*), des livres... Il précise cependant :

« Certes, il ne s'agit pas de propagande ! Mais la tâche est urgente de mettre l'homme en mesure d'affronter les grands problèmes de son temps. Il s'agit moins d'ailleurs de

multiplier les connaissances que, selon l'esprit même de l'enseignement secondaire, de former le jugement, d'initier à l'objectivité et d'apprendre à se servir de l'esprit critique ».

Les expositions clé en main sur les fresques de l'Inde, les 2000 ans de peintures chinoise, les estampes japonaises, les dessins de Léonard de Vinci, les miniatures persanes, l'homme contre le désert, mais aussi plus tard le racisme, la guerre d'Espagne qui circulent effectivement dans toute la France dès la fin des années cinquante permettent de même que les mallettes culturelles, de créer une culture commune à tous les clubs et donc de renforcer cet esprit de famille que nous avons déjà évoqué, ceci malgré leurs différences et leur dispersion géographique. Elles en ont aussi les mêmes limites, tout du moins les premières années. En 1957, la documentation conseillée aux clubs est la suivante :

« Pour organiser une exposition simple sur des thèmes intéressant l'Unesco et les Nations Unies, ou bien la compréhension internationale (vie d'un pays, grands problèmes), le club peut s'adresser aux ambassades, aux consulats, aux agences de tourisme, aux sociétés de chemins de fer, aux organisations des Nations Unies et de l'Unesco »⁴⁵.

Toute la difficulté réside alors à échapper à la vision par trop édulcorée que ne peuvent qu'offrir les ambassades et les agences touristiques.

Entre pédagogie et entr'aide internationale

Un des derniers ingrédients qui est presque toujours associé aux autres activités des clubs est celui de l'entr'aide internationale. En 1954, dans son rapport d'activités, le club du collège classique de jeunes filles de la Rochelle explique ainsi ses choix et les méthodes originales déployées pour rassembler des fonds :

« Si nous voulions faire connaissance avec d'autres peuples, ce n'était pas seulement sur le plan d'une compréhension intellectuelle ; c'était une sympathie fraternelle, active, que nous voulions leur apporter et nous rapprocher d'eux par un contact réel, en France par les rencontres amicales, à l'étranger par l'aide que nous pourrions leur donner. Aussi, parmi tous les projets d'entr'aide de l'Unesco, avons-nous choisi le Home pour enfants inadaptés de Birmanie, organisé par Mme Daw Tee Tee, à Rangoon. Plusieurs d'entre-nous avaient vu des films sur l'enfance délinquante, et nous fûmes enthousiasmées par la générosité de Mme Daw Tee Tee pour ces malheureux de notre âge, par le cran de ce professeur d'anglais (Mme Luce, de son vrai nom) qui, pour les sauver, n'hésita pas à pénétrer dans tous les bas-fonds de Rangoon, au milieu de la vie grouillante de ce grand port asiatique ! D'emblée, nous avons adopté son « home for boys ».

Mais l'aider, cela voulait dire lui envoyer de l'argent pour nourrir, habiller une centaine de garçons, et surtout en faire des « hommes » qui ne retombent pas dans le crime, mais soient capables d'assumer un rôle digne de ce nom dans la société : et cela demande tout un matériel éducatif, depuis les machines nécessaires à la reliure jusqu'aux métiers à tisser, en passant par les tapis de gymnastique...

Il y eut bien des ventes de timbres au début, et nous fîmes le tour de nos amis et connaissances, mais c'est une ressource vite épuisée, il y a tant de ventes de timbres ! Alors

⁴⁵ Rapports de la réunion de Chamonix, 3-6 mars 1957, *Les amis de l'Unesco*, n° 1, 1957.

que faire ? l'une d'entre nous eut l'idée, d'abord trouvée géniale, d'une amende infligée à l'émission de tout mot d'argot au cours. On parla même de la fixer à cinq francs ! Notre professeur d'histoire la ramena prudemment à un franc, sous peine de nous voir ruinées en quelques jours ! »⁴⁶.

De même, le club du collège moderne de garçons de Nantes, déclare avoir effectué, durant l'année scolaire 1956-1957, la campagne des cartes de vœux de l'Unicef ayant permis de recueillir la somme de 39.312 francs, la campagne des bons d'entraide Unesco ayant permis d'offrir à l'école d'aveugles du Mont Lavinia (Ceylan) 18.000 francs. Il signale, en outre, que le club entretient avec cette école du Mont Lavinia une correspondance amicale, et qu'il a ainsi envoyé une documentation importante sur la Bretagne et la région nantaise, comprenant photos, cartes, dépliants touristiques et textes rédigés par les élèves.

Durant le congrès de Chamonix en 1957, les participants peuvent alors définir la nouvelle formule d'entr'aide qui prévaut dans la majorité des clubs :

« Les trois principes qui l'animent actuellement sont :

1) Libre choix du bénéficiaire par chaque club dans une liste communiquée (choix varie suivant les époques : en 1950, Inde et Ceylan, en 1955-1957, Afrique du Nord) ; aspect éducatif par l'étude du pays choisi : l'Unesco fournit sur demande une documentation ;

2) collecte par la vente de vignettes, dont certaines (les japonaises) sont très recherchées. Bons d'entr'aide envoyés aux bénéficiaires directement par le club, donc contacts directs et personnels ».

3) Des liens durables s'établissent (exemple La Rochelle jeunes filles et la Birmanie). En somme l'Unesco fournit le mécanisme ».

Cette formule précise d'emblée les conditions pour mener à bien ce type d'action. Elle présuppose l'existence de certaines filières, la mise en place de contacts prolongés entre les clubs et le bénéficiaire et donc d'un héritage légué de génération en génération par les responsables de clubs. Il serait intéressant de remonter les filiations de telle ou telle expérience menée par les clubs Unesco, parfois seulement ceux d'une région, voire d'une commune. La fidélité des Bacconnier avec le village de Bakel au Sénégal depuis 1963, n'est pas un exemple isolé. Il serait même possible de faire une géographie de cette entr'aide qui permettrait certainement de mieux en saisir les enjeux, de mieux comprendre comment elle s'exerce, quels sont les espaces privilégiés par les clubs et en quoi ils se différencient ou s'apparentent avec les initiatives d'autres mouvements. Il s'agit là d'un vaste programme que nous ne prétendons pas amorcer dans ce rapport mais qui permettrait peut-être de démêler en partie l'écheveau complexe des actions humanitaires, d'autant plus inextricable qu'il est chargé d'affectif, presque intouchable.

Il ne s'agit d'ailleurs pas ici d'atténuer la valeur ni l'originalité des initiatives et des réalisations des différents clubs dans ce domaine, mais plutôt de questionner cette association qui tient lieu d'automatisme entre apprentissage

⁴⁶ « La Rochelle-Rangoon, la vie d'un club Unesco », *Unesco Features*, n°128, 8 octobre 1954, pp. 14-16.

de l'international et participation à une campagne caritative⁴⁷. La connaissance de l'autre, l'échange de cultures doit-elle passer forcément par ce type d'action ? N'est-ce pas une façon d'orienter en partie l'échange international, cela risque-t-il de le fausser ? Nous ne prétendons pas ici prendre parti mais juste souligner que cette action ne tient pas forcément lieu d'évidence, qu'il s'agit d'un choix, qu'il existe sans doute d'autres façons d'appréhender l'autre. Si cette orientation existe dès les prémisses de l'Unesco cela est peut-être dû autant à son histoire, le contexte de l'après-guerre, de la Reconstruction, qu'à une « vocation » inscrite dans ses statuts. Le mot même d'entr'aide renvoie très fortement à ce contexte, on le retrouve après la première guerre avec l'Entr'aide française qui deviendra plus tard le Secours populaire. C'est bien ainsi que son origine à l'Unesco est expliquée :

« La campagne d'entr'aide internationale, à l'origine, était animée par le département d'entr'aide de l'Unesco pour réparer les dégâts dus à la guerre principalement dans les bibliothèques »⁴⁸.

Origine confirmée par l'analyse de Victor-Yves Ghébali, qui rappelle que la Grande-Bretagne avait réuni les gouvernements européens en exil à Londres dans le cadre d'une conférence périodique des ministres alliés de l'éducation, à partir de novembre 1942 et que cette dernière était « originellement vouée à étudier le problème de la reconstruction des systèmes éducatifs européens ruinés par la guerre »⁴⁹.

Une longue réflexion menée sur l'aide du Tiers monde pendant les congrès de Dijon (1971) et d'Apt (1972) mènera à des prises de positions plus précises et plus éloignées du seul caritatif.

⁴⁷ L'adjectif caritatif est bien pris ici dans sa conception la plus ample. Il a perdu en effet aujourd'hui sa connotation de charité catholique, la dernière édition du Robert 1 datant de 1995 offrant ainsi comme définition, « qui a pour but de porter secours aux défavorisés » et donne comme exemple l'action des ONG.

⁴⁸ Rapport de la commission n°2, congrès de Chamonix, *Les amis de l'Unesco*, n°1, 1957.

⁴⁹ « Unesco », *Encyclopedia Universalis*, tome 23, Paris, 1995, pp. 149-151.

Chapitre II

Implantation et typologie des clubs

1- Clubs scolaires, clubs non scolaires, clubs de ville, clubs ouverts

La question de savoir si la nature des clubs Unesco est scolaire ou non scolaire se pose tout le long de leur histoire. Pratiquement depuis les premières expériences connues, il existe des clubs créés en dehors des établissements du second degré, avec une population ayant dépassé parfois largement l'âge de s'asseoir sur les bancs de l'école. C'est le cas par exemple d'un certain Yves Buron qui en octobre 1955 s'adresse directement à la commission française pour l'Unesco pour lui faire part de son initiative d'organiser dans son canton, à Beaumont-sur-Sarthe une série de conférences agrémentées de projection, « *considérant qu'il est plus que jamais nécessaire de faire participer les habitants des communes rurales à la vie des pays étrangers pour qu'ils ne soient pas en retard sur les citadins qui seuls bénéficient jusqu'ici d'une certaine activité culturelle internationale* ». Il déclare avoir en outre envoyé durant les mois de juin et d'août des lettres aux ambassades et consulats d'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Inde et de Yougoslavie et avoir constitué une sorte de club ou de comité de patronage avec les notabilités locales⁵⁰. C'est le cas aussi de René Thomas, pharmacien de la faculté de Lyon qui s'adresse une première fois à la commission nationale pour l'Unesco en tant « *qu'ancien déporté de Buchenwald, s'intéressant beaucoup aux questions culturelles et humaines* » et qui offre sa collaboration, s'il existe un groupement de sympathisants de l'Unesco. Un mois plus tard en janvier 1956, il entreprend d'activer la création d'une association nommée « les amis de l'Unesco » qui, coordonnant les activités individuelles, les « rendrait plus efficaces dans un cadre de propagande soutenue », et propose la ville de Tours comme siège d'un comité régional ; initiative immédiatement soutenue par la commission française pour l'Unesco⁵¹.

Si ces expériences ne sont pas uniques et se reproduisent dans quelques villes, elles sont cependant très minoritaires. La grosse majorité des clubs est enracinée dans les collèges ou les lycées. Ils sont composés de professeurs et de leurs élèves. Leur recrutement, leur logistique, leur implantation, leur encadrement s'appuient et dépendent de l'infrastructure de l'Education nationale. Il suffit pour s'en convaincre de consulter la liste des membres des différents conseils d'administration de la Fédération des clubs et leurs fonctions, proposée en annexe, pour se rendre compte que les principaux inspirateurs et organisateurs sont des professeurs, des proviseurs, des inspecteurs de l'Instruction publique ou des surveillants généraux. Par ailleurs, malgré les velléités de varier la composition des clubs, reprises comme un leitmotiv année par année, les chiffres parlent d'eux même : en mars 1957, sur les 80 à 100 clubs repérés en France, il n'y en a que deux qui sont qualifiés de non-scolaires ; en avril 1964, sur les 187 clubs enregistrés, 124 sont en lycée ; dix ans plus tard, en mars 1975, sur les 312 clubs, 251 sont déclarés en tant que scolaires. Les deux cartes suivantes (B et C) établies à partir d'annuaires détaillés montrent très nettement que la majorité des clubs sont implantés en

⁵⁰ Lettre du 5 octobre 1955, archives de la CNF, boîte n° 48.

⁵¹ Lettres du 9 et du 22 décembre 1955 et lettres du 8, 17 et 21 janvier 1956, archives de la CNF, boîte n° 48.

milieu scolaire avec quelques expériences dans les institutions privées et les écoles normales. Les autres clubs, à part l'académie de Nantes et celle de Paris étant très dispersés.

Par ailleurs, en 1949, l'acte considéré comme fondateur des clubs en France : le discours du directeur général de l'Unesco, Jaime Torres Bodet, s'adresse bien à une assemblée de 250 chefs d'établissements, proviseurs, censeurs et directrices de lycées principaux et de collèges de l'enseignement secondaire de toutes les régions de France et d'Algérie. Il s'effectue dans le cadre d'une réunion annuelle des chefs d'établissements de l'enseignement du second degré qui a lieu à Sèvres au centre international d'études pédagogiques. Cette réunion, qui est la troisième du genre (la première s'étant déroulée en 1947) a « *pour but de faire prendre conscience aux chefs d'établissements des grands problèmes actuels de l'enseignement du second degré, de leur exposer ces problèmes, de les inquiéter à leur sujet, de les inciter à y réfléchir et à entreprendre certaines réalisations immédiates* »⁵². Elle est présidée par Gustave Monod, directeur général de l'enseignement du second degré et le discours inaugural est prononcé par Louis François, qui est inspecteur général de l'Instruction publique et qui deviendra le premier président de la Fédération française des clubs, poste qu'il occupera jusqu'en 1979.

La personnalité même de Jaime Torres Bodet n'est pas étrangère à cette orientation. De nationalité mexicaine, il avait été avant sa nomination à l'Unesco, ministre de l'Education publique dans son pays de 1943 à 1946, fonction qu'il occupera à nouveau à son retour au Mexique de 1958 à 1964.

⁵² *Cahiers français d'information* n°144, 15 novembre 1949.

Carte des académies

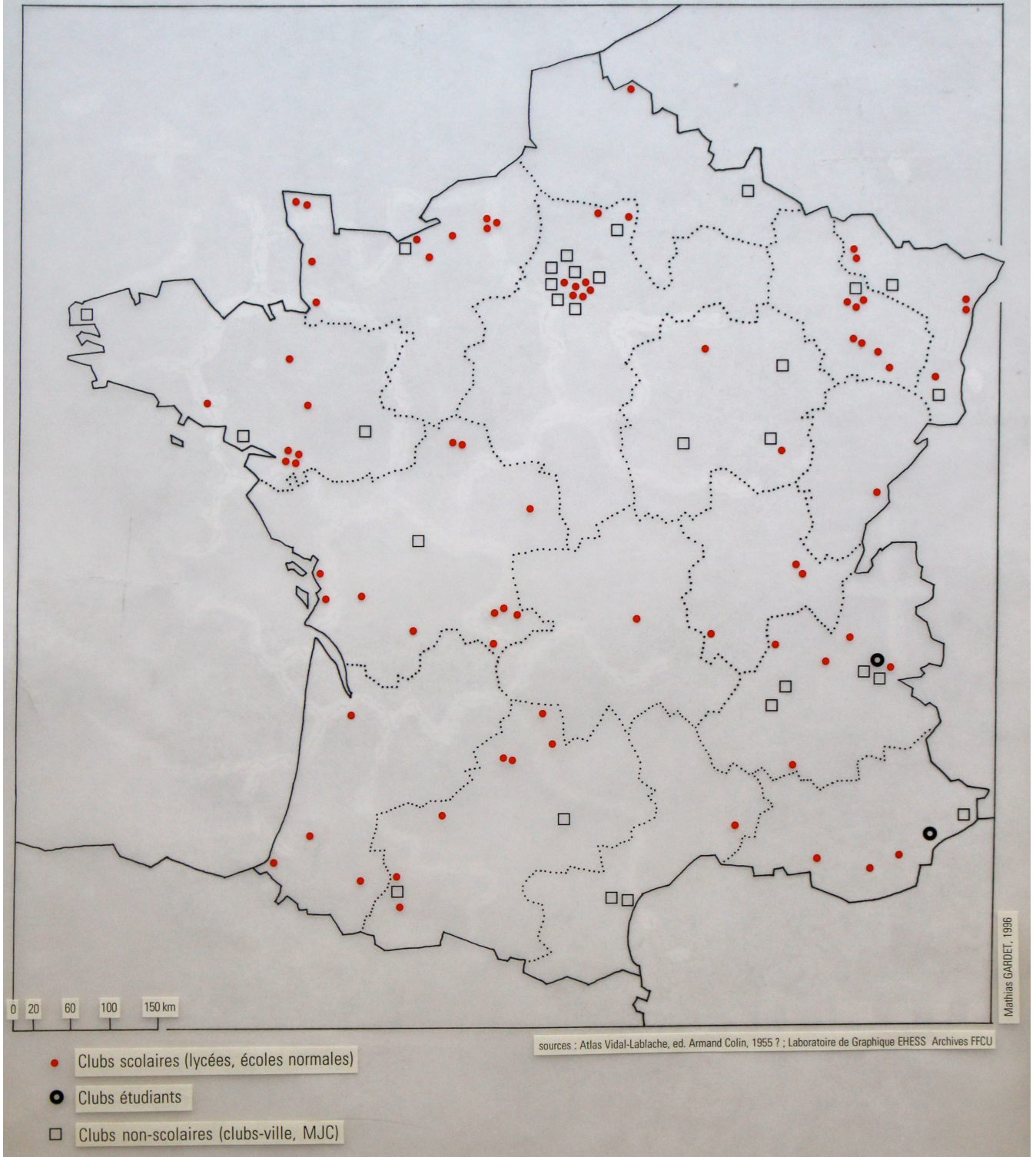
Atlas de la France, *divisions administratives, 1956*

Planche n°70, 1 : 8.000.000°, Société française de cartographie



B

IMPLANTATION DES CLUBS UNESCO SELON L'ANNUAIRE DE 1959-1960



C

IMPLANTATION DES CLUBS SCOLAIRES EN 1966



sources : Atlas Vidal-Lablache, ed. Armand Colin, 1955 ? ; Laboratoire de Graphique EHESS Archives FFCU

Mathias GARDET, 1996

Durant son premier mandat, tout en poursuivant l'œuvre de ses prédécesseurs sur l'alphabétisation et le développement de l'école primaire, il avait aussi entrepris une réforme en profondeur de l'enseignement secondaire, en mettant l'accent sur l'éducation à la citoyenneté et l'enseignement de l'histoire. S'il reconnaît que l'école n'est pas tout, il affirme cependant avec force son rôle et sa place déterminante :

« Action de l'école : selon nous, l'éducation civique ne consiste pas seulement à se tenir au courant des lois et du fonctionnement de nos institutions, sinon à obtenir une conscience claire de la liberté et des obligations qui en découlent (...) ne jamais se limiter à un exposé oral, mais donner vie à cet exposé par des recherches et des activités qui inculquent à l'élève la formation sûre du citoyen »⁵³.

Un an plus tard, Louis François, dans un numéro de la revue *L'éducation nationale* d'octobre 1950, dresse un premier bilan des clubs et constate avec satisfaction « qu'une quarantaine d'établissements, grands lycées ou modestes collèges, ont répondu à l'appel de 1949 » et ne note l'existence que de quelques clubs dans des écoles normales et dans les universités. Il donne comme exemple le rapport d'activités du collège de Poligny à Pontarlier :

« C'est le 11 janvier 1950 qu'ont été proposés à tous les élèves du deuxième cycle réunis en assemblée générale, la création du club, un projet de statuts établi par un animateur de la coopérative aidé de quelques camarades, l'élection pour l'année scolaire d'un comité de quatre élèves chargés d'administrer le club et d'en assurer la marche, en liaison avec le chef d'établissement et le conseil intérieur du collège et enfin un programme d'activités pour l'année scolaire »⁵⁴.

Si nous disposions des agendas de l'inspecteur Louis François, il serait intéressant de reconstituer son itinéraire dans les différentes académies et ses visites dans les classes de divers lycées, tant il était un propagandiste forcené des clubs. Tous les témoignages dont nous disposons tendent à démontrer que là où l'inspecteur passait, un club poussait. Nombre de clubs évoquent cette visite comme étant leur date fondatrice. En 1954, le club du collège classique de jeunes filles de la Rochelle raconte ainsi sa naissance deux ans plus tôt :

« Au mois de janvier 1952, Monsieur l'inspecteur général François venait dans notre collège nous parler de l'Unesco, des clubs organisés pour essayer de rapprocher les jeunes de tous les pays, les amener peu à peu à se comprendre. Un inspecteur général qui ne nous parlait pas de travail scolaire, d'examens... qui nous ouvrait une porte sur le monde par le moyen d'un club où nous pourrions nous occuper de problèmes passionnants...⁵⁵ ».

⁵³ Discours prononcé lors d'une réunion des professeurs de civisme et d'histoire à l'occasion de la promulgation des nouveaux programmes d'instruction civique, 14 février 1946, dans *Pensamiento educativo de Jaime Torres Bodet*, Mexique, ed. SEP/el Caballito, 1985, pp. 59-60.

⁵⁴ Texte rédigé par trois élèves de la classe de philosophie du collège, membres du club, *Revue L'éducation nationale*, n° 24, 5 octobre 1950, pp. 6-7, archives de l'INRP.

⁵⁵ « La Rochelle-Rangoon, la vie d'un club Unesco », *Unesco Features*, n°128, 8 octobre 1954, pp. 14-16.

Une logistique essentiellement scolaire

Que les clubs soient scolaires ou non, leur organisation au niveau national ou régional se réfère à l'infrastructure de l'Education nationale. Tous les premiers annuaires des clubs, comme celui par exemple de 1962, sont classés par académie, et ce n'est qu'à l'intérieur de ces dernières qu'ils sont répertoriés par départements. Ces académies étaient d'ailleurs beaucoup plus vastes et moins nombreuses que celles d'aujourd'hui. Ce découpage, comme tous les découpages géographiques (qui sont beaucoup plus variés que l'on ne le pense), ne sont pas neutres. Ils sont marqués par plusieurs héritages et mettent en scène des personnalités et des rapports de pouvoir différents. L'ouvrage de Jean Marc et Philippe Benoit et Daniel Pucci sur *La France redécoupée* est en ce sens très éclairant. Interrogeant entre autres Bernard Toulemonde, inspecteur général de l'Education nationale, ils montrent les enjeux et l'évolution de la carte des académies :

« le découpage des académies tient beaucoup à l'histoire puisqu'il s'appuie sur des textes, encore en vigueur, de 1854. Le Second empire, en effet, a créé à l'époque de grandes académies, en réaction aux petites académies de la Loi Falloux (1850), calquées sur les départements (...) A la tête de grandes académies, nommés pour de longues périodes, représentant directement leur ministre, les recteurs seront pendant longtemps des personnages très puissants. Ils se situeront notamment au-dessus des préfets, confinés dans leur département. (...) La carte des académies restera globalement stable jusqu'à la cinquième République »⁵⁶.

Si le nombre et la taille des académies évoluent fortement par la suite, passant de 17 en 1958 à 30 en 1997, ainsi que le poids et le rôle des recteurs, les liens tissés entre les clubs et le ministère de l'Education nationale montrent bien l'importance de cette géographie. Le 31 décembre 1956, la Fédération des clubs Unesco, qui vient de se constituer, reçoit l'agrément du ministère de l'Education nationale, par l'intermédiaire du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. La chose est courante pour nombre d'organisation de jeunesse. Plus originale par contre est la circulaire du ministère, datée du 4 juillet 1961, adressée à tous les recteurs, déclarant que les clubs Unesco sont un excellent moyen d'éducation permanente, recommandant fortement leur implantation et affirmant que leur Fédération devrait donc disposer de deux ou quatre animateurs régionaux couvrant deux ou trois académies. Cette circulaire n'est pas une simple déclaration d'intention puisque dès le 20 juillet 1961, deux semaines après sa diffusion, la Fédération des clubs change la rédaction de ses statuts afin de pouvoir nommer en tant que délégués permanents des fonctionnaires de l'Education nationale, mis à disposition par décision ministérielle. Elle obtient de ce fait en 1963 deux professeurs détachés et ce pour de nombreuses années. Ce sera le cas aussi de plusieurs conseils régionaux de clubs, même si ce ne fut pas toujours à la mesure des besoins ressentis.

⁵⁶ Bernard Toulemonde, « Education Nationale histoire d'un héritage », *La France redécoupée*, Paris, Belin, 1998, pp. 180-182.

Un autre exemple frappant de ce contact étroit avec la structure de l'Education nationale est celui de la prospection menée au niveau national et régional pour inciter la création de nouveaux clubs. Nous avons déjà cité la figure de Louis François qui, en tant qu'inspecteur général de l'instruction publique, battait campagne dans toute la France, bien d'autres noms mériteraient d'être mentionnés, comme ceux de Colette et Raoul Bacconnier, Jean Benketira, Yves Brunsvick, Henri Jeanne, Charles-Ernest Thiebaut, Jean Rabu, André Zweyacker...

Un des modèles du genre, bien qu'étant entré plus tardivement dans le mouvement des clubs est Pierre Aumercier, professeur agrégé d'histoire-géographie au lycée Montchapet à Dijon et responsable du conseil régional des clubs sur toute la Bourgogne à partir du mois de novembre 1971. Grâce à ses archives, qu'il nous a permis de consulter, il est possible de suivre pas à pas le travail de recensement qu'il a entrepris sur toute l'académie de Dijon, qui comprend déjà à cette époque les quatre départements de la Côte d'or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

Il dresse ainsi des listes nominatives de tous les chefs d'établissements (directeurs et sous-directeurs des collèges d'enseignement général, des collèges d'enseignement secondaire, des collèges d'enseignement technique et des lycées classiques, modernes, techniques⁵⁷), avec leur fonction au moment de l'enquête et les postes occupés l'année antérieure. Il fait aussi des tableaux sur tous les professeurs d'histoire-géographie en précisant s'ils sont certifiés ou agrégés. Il tient de plus rigoureusement à jour ces listes, année scolaire après année scolaire grâce à la complicité du recteur de l'académie avec qui il entretient de bonnes relations, et qui lui fournit les noms des futurs chefs d'établissements et leur affectation officielle (ces derniers changent de poste environ tous les trois ans). Il conserve par ailleurs les listes de professeurs qui se présentent aux élections aux commissions administratives paritaires académiques et celles des correspondants d'établissements⁵⁸.

Pierre Aumercier entreprend alors de véritables tournées de prospection durant lesquelles il tisse sans relâche des contacts avec toutes les personnes susceptibles d'amorcer la création d'un club au sein d'un établissement. Il remonte les filières, retrouvant parfois d'anciens collègues de l'Agrégation : sur une liste des chefs d'établissements de Nevers, il entoure par exemple le nom d'une directrice d'un lycée de Nevers en précisant « *c'est bien la Margot* ». Il annote sur des petits bouts de feuille ou directement sur les réponses reçues, le résultat plus ou moins heureux de ses visites, n'hésitant pas à revenir à la charge. La fiche sur le lycée Jules Renard à Nevers est ainsi établie :

« J'en suis à ma troisième visite. Moreau pas chaud. Attendait jusqu'à l'an dernier le remaniement de la carte scolaire avant de lancer un club. Cette année en novembre m'a dit qu'il avait un petit groupe d'élèves turbulents et efficaces dans ce domaine. Craint

⁵⁷ Pour s'y retrouver dans la complexité des structures des collèges et lycées au cours des années, voir l'article très précis d'Antoine Prost, « Ecole et stratification sociale. Les paradoxes de la réforme des collèges en France au XXe siècle », *Education, société et politiques*, Paris, Seuil, 1992, pp. 68-95.

⁵⁸ Les correspondants avaient pour rôle de prendre contact avec les nouveaux nommés, surtout les auxiliaires, de les renseigner sur la mutuelle, d'établir la liste des personnes non mutualistes...

l'explosion. Avis partagé par un collègue agrégé d'histoire, qui doit avoir un certain poids dans la maison (on avait parlé de lui comme inspecteur pédagogique régional). Intéressé, serait l'homme de la situation s'il ne tournait pas à 120%... »

Les différents éléments rassemblés sur les clubs potentiels ou finalement créés sont classés ensuite dans des chemises par club. Si les dossiers donnent bien quelques exemples de prises de contact avec des foyers de jeunes et d'éducation populaire (à Nevers), des foyers ruraux (Marcel Follea, animateur permanent de la fédération départementale des foyers ruraux de la Côte-d'Or), des sociétés culturelles ou archéologiques (Pont-sur-Yonne, Association culturelle de l'avallonnais, Association bourguignonne culturelle), des MJC (Beaune) ou des expériences originales comme la Maison de la négritude de Champagny, il ne s'agit que d'expériences isolées. Dans une notice manuscrite au titre évocateur de « contribution pour la prospection et la création de clubs Unesco », Pierre Aumercier indique que cela « concerne surtout les clubs scolaires (je n'ai que 3 clubs adultes) ».

Par ailleurs, toutes les assemblées générales du conseil régional se tiennent au lycée Montchapet et les principaux collaborateurs de Pierre Aumercier sont presque tous issus du milieu scolaire. C'est le cas par exemple de Madame Litovsky⁵⁹, directrice du CES Champollion puis du lycée Montchapet à Dijon, qui utilise le même réseau pour développer les clubs. Le 24 mai 1975, elle écrit par exemple à l'inspecteur d'académie en résidence à Nevers pour le remercier d'avoir favorisé des réunions de sensibilisation à l'Unesco dans la Nièvre :

« Partout, grâce à vous, le contact a été facile, l'accueil agréable, et les créations de clubs envisagées dans la Nièvre à la rentrée prochaine feront peut-être de l'académie de Dijon, la région de France la plus riche en clubs Unesco après Paris ».

L'utilisation de l'infrastructure de l'Education nationale va même au-delà de la création de clubs scolaires. Lorsqu'en 1971, le conseil régional des clubs de Paris se lance dans la mise en place de centres d'accueil pour étrangers, il le fait fonctionner les premières années dans les locaux du lycée Colbert inutilisé durant les mois de juillet et août. L'idée n'est pas neuve ainsi que l'atteste le témoignage de Yves Brunsvick, à l'époque déjà secrétaire général de la commission française pour l'Unesco, sur une expérience menée sans lien direct avec les clubs Unesco dès les années cinquante et dont l'histoire resterait à faire :

« C'est moi qui avais proposé de créer dans les écoles de la ville de Paris des centres d'accueil pendant l'été. C'est la commission nationale qui assurait le financement du personnel et l'Armée nous prêtait des lits, la logistique étant assurée par le ministère de la jeunesse et des Sports., rue de Châteaudun. J'avais monté aussi une autre opération avec Jean Riondet (devenu après inspecteur à la Jeunesse et aux Sports) et Gillette (responsable des rencontres internationales au ministère des Affaires étrangères), c'était la période de la guerre froide et il n'y avait aucune possibilité d'échanges avec les pays de l'Est. Or un jour, un yougoslave est venu m'engueuler. Avec la complicité de Jean Riondet, on est arrivé

⁵⁹ Elle est de plus la fille de Henri Jeanne, ancien proviseur du lycée Fontenelle à Rouen puis du Lycée Paul Tapie à Courbevoie et vice-président pendant de longues années de la Fédération des clubs

à accueillir jusqu'à 300 étrangers à Paris. On faisait une formation de huit jours à Marly, ce qui nous permettait aussi de les trier. Pendant quatre ou cinq ans nous avons géré les centres et l'envoi de jeunes sans crédit, à part les prestations du ministère de la Jeunesse et des Sports, c'était dans les années 1954-1960. Dans le fond, ce n'était pas la mission première de la commission nationale, j'outrepassais mon mandat. Pour moi, elle devait palier aux carences de l'administration, mais nous ne pouvions nous substituer à des organes responsables. Après 1958, il y a eu des accords culturels et nos échanges « sauvages » n'ont plus eu de raison d'être »⁶⁰.

Le conseil régional des clubs de Paris dans les années soixante-dix, rencontre un « franc succès » : durant l'été 1973, le centre d'accueil provisoire gère plus de 4000 nuitées pour 1400 jeunes de 115 nationalités et l'exemple est suivi par Toulouse qui ouvre un foyer se transformant en centre d'accueil aux vacances scolaires. Devant l'ampleur de l'entreprise, la Fédération imagine alors la création d'un centre parisien permanent ; ce qui est mené à bien deux ans plus tard, en 1975 avec la fondation de la Maison des clubs Unesco au 43 rue de la Glacière à Paris, dirigée par Jean Benketira ; et à Toulouse avec la location de deux centres et l'achat d'un autre local rue Heliot.

Au bout de cinq années, il y a donc abandon de ce qu'Yves Brunsvick surnomme les « échanges sauvages » ainsi que de l'infrastructure du secondaire, il est possible alors de s'interroger sur la nature même de ces activités. Il ne s'agit pas de clubs scolaires, mais s'agit-il de clubs Unesco ? Si le développement des centres d'accueil est fortement encouragé par la Fédération, n'est ce pas du en grande partie aux difficultés financières qu'elle rencontre depuis 1973, plus qu'à une volonté de diversifier les activités des clubs. En 1975, les responsables des clubs s'inquiètent ainsi de l'évolution des stratégies de subvention :

« Le président de la Fédération, Louis François, fait observer que l'évolution présente en matière de subvention consiste en une aide de plus en plus basée sur le volume des « services » qui, de surcroît, « se vendent ». Les initiatives comme la création de « centres d'accueil » correspondent à cette évolution... Tessier dit que l'aide sera obtenue si on a quelque chose à vendre »⁶¹.

La « gangue » scolaire ou le rêve de l'exterritorialité

Les débats des responsables de clubs qui se réunissent au niveau national lors des congrès annuels de la Fédération⁶², attestent bien que malgré les efforts constants employés pour diversifier l'implantation des clubs et favoriser ceux qui se créent hors de l'enceinte scolaire, ces derniers ont énormément de mal à se développer.

Dès 1958, lors de leur seconde réunion nationale à Boulouris (8-11 mai), les responsables de clubs parlent de « s'évader de ce milieu second degré » et

⁶⁰ Notes prise à partir de l'interview du 30 septembre 1996.

⁶¹ Compte-rendu du conseil d'administration de la FFCU du 7 juin 1975, Fonds Rabu.

⁶² Sauf précisions, toutes les citations et références sont tirées des comptes-rendus de congrès ou de conseils d'administration, Fonds Bacconnier et FFCU, boîtes n°1, 2, 3 et 42, Fonds Rabu, boîte n°58.

expriment leur satisfaction devant la création de quelques clubs au sein d'auberges de la jeunesse et de maison de jeunes et de la culture. En avril par exemple, une lettre circulaire de la Fédération unie des auberges de jeunesse de la Drôme, annonce pour le 5 mai une veillée internationale animée par Philippe Roux, chef adjoint de la Division de liaison avec le public à l'Unesco et propose que cela soit l'occasion de fonder un club au sein de l'auberge de jeunesse Claire-Fontaine de Valence⁶³. Dans son rapport moral à la réunion de Boulouris, Pierre Hanry, professeur au collège de garçon de Nyons, fait aussi état d'une trentaine de clubs constitués dans des établissements du premier degré et de quelques autres dans des cercles étudiants, et il parle surtout de l'existence de deux clubs dans des usines, soulignant à ce propos que :

« Là est, je crois, l'intérêt majeur de la Fédération : susciter de nouveaux clubs dans des milieux où le besoin se fait particulièrement sentir. Et je pense plus spécialement aux milieux de jeunes ouvriers ou ruraux ».

Mais, sur les 300 clubs recensés à cette époque, il ne s'agit que d'expériences marginales.

En 1963, durant l'assemblée générale et les journées d'études de Bellac (31 mars-4 avril), une commission (la commission n° 6) s'intéresse uniquement à la question des clubs non-scolaires et continue à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser leur création. Les réflexions de ce groupe de travail sont révélatrices des forces en présence puisqu'il propose ni plus ni moins de s'appuyer pour ce faire sur « des éléments ayant appartenu à un club scolaire : association de parents d'élèves, d'amis de l'école, association sportive, chorale, ciné-club, Maisons de jeunes, associations culturelles... ». Pour conclure les travaux de cette commission, Louis François exprime sa satisfaction de pouvoir compter sur des clubs non-scolaires et non universitaires, « qui débordent du cadre dans lequel nous sommes habitués à travailler », tout en soulignant les difficultés rencontrées :

« Je crois que c'est peut-être là un des drames de notre pays : nous n'avons pas suffisamment de cadres, d'animateurs de ces groupes qui pourraient véritablement faire cette culture en profondeur ; nous ne parlons pas de culture "populaire" mais en profondeur, dans la matière vivante du pays ».

Colette Bacconnier, pour sa part, professeur au lycée de Saint-Céré et animatrice avec son mari Raoul de nombreuses activités dans la commune du même nom constate « qu'en milieu rural et ouvrier, la pénétration est difficile et que les centres d'apprentissages encore très peu nombreux pourraient être une ouverture vers un milieu différent ».

Durant cette même assemblée générale siège aussi pour la première fois une commission étudiante, animée par une vingtaine d'étudiants représentant sept clubs (le premier ayant été créé en 1960). Si les participants au congrès se félicitent de l'apparition de ce type de clubs, quelques réserves sont cependant exprimées :

⁶³ Lettre circulaire du 29 avril 1958, fonds Lataste.

« Du fait de la politisation du milieu étudiant, ces clubs doivent être des points de rencontre entre tendances différentes (...) Le milieu étudiant est fort riche en associations et en syndicats et les grandes difficultés qui se sont présentées viennent des rapports entre les clubs et les associations ou les syndicats ».

L'exemple est donné des relations mauvaises, voire nulles, sauf peut-être à Grenoble, avec la FEANF (Fédération des Etudiants d'Afrique Noire) qui ne comprennent pas la finalité des clubs. Il en va de même avec les syndicats :

« Nous nous sommes mis d'accord sur le fait que nos clubs étudiants doivent être totalement indépendants, le fait d'être un club AGE ou UGE pourrait diviser les étudiants et serait contraire aux principes fondamentaux de nos clubs ».

Il est dit aussi qu'en milieu étudiant, il est plus difficile d'obtenir rapidement un certain nombre de cotisation qu'en milieu scolaire. Certains même, comme Eugène Leblanc, professeur au lycée Clémenceau de Nantes, n'hésitent pas à dire que l'apparition de clubs en milieux universitaires est pour la Fédération un phénomène grave :

« Si nous multiplions les clubs en milieu étudiant, il faut que ce soit à la condition absolue (d'ailleurs elle a été signalée) que ce soit des anciens clubs scolaires. Ce serait tout à fait dangereux de voir un club étudiant annexé par une des tendances qui se disputent le milieu étudiant en France car si nous allons sur ce terrain, la Fédération sera compromise d'une façon ou d'une autre ».

Les clubs étudiants sont donc pensés en fait comme un prolongement, presque une émanation des clubs scolaires. Louis François les qualifie de « clubs de la deuxième génération » et déclare qu'ils « vont se multiplier au fur et à mesure que les clubs scolaires se développeront et projeteront vers l'université de nouveaux animateurs ».

Devant la progression du nombre de clubs étudiants (un en 1960, neuf en 1962, dix-huit en 1964), la Fédération des clubs Unesco décide d'organiser un stage spécialement pour eux qui se déroule à Saint-Céré du 19 au 21 février 1965, sous la houlette des Bacconnier. Tous les clubs étudiants étaient convoqués, sont présents ceux de Grenoble, Nantes et Poitiers. Les conclusions adoptées à l'issue de ce stage dénotent de la même ambiguïté sur la nature et la place de ce type de clubs :

L'unanimité se fait tout d'abord autour d'un principe : la Fédération ne doit reconnaître qu'un seul club étudiant par ville universitaire. Il est laissé cependant la possibilité à chacun d'entre eux de s'organiser en sections, soit par centres d'intérêt, soit par disciplines.

Quant aux relations avec les syndicats, les positions sont toujours aussi réservées. Il est ainsi décidé que le président d'un syndicat étudiant ne peut être président d'un club Unesco. Toutefois, une collaboration est envisagée avec les syndicats dont l'action n'est pas en contradiction avec les principes de l'Unesco.

Il est enfin précisé que le contact avec les clubs scolaires doit être renforcé et qu'il est souhaitable que chaque club étudiant possède une liste des clubs scolaires de la région pour en inviter les membres à une réunion d'accueil en milieu universitaire.

Malgré cette position mitigée vis-à-vis du milieu étudiant, les responsables de clubs réaffirment avec force deux mois plus tard leur désir de se diversifier, lors de leur neuvième congrès national qui se déroule à Marvejols, du 8 au 13 avril 1965 :

« Que les clubs soient vraiment des organismes para-scolaires, pas de paternalisme scolaire ou d'assujettissement à un système d'éducation ; il apparaît indispensable que les clubs Unesco se livrent à un brassage de groupes sociaux différents, afin que tous les jeunes, qu'ils soient au lycée ou dans un centre d'apprentissage sachent qu'un club Unesco est un organisme ouvert à tous et non à l'exclusivité d'une minorité d'étudiants ou de lycéens dont parfois le pseudo-intellectualisme n'est pas le meilleur garant de la vocation profonde de nos clubs et plus largement de l'esprit de l'Unesco ».

Ils partent du constat que les trois-quarts des clubs sont scolaires. Le « problème de leur extériorisation » se pose alors avec d'autant plus de force que pour la première fois sont évoquées les difficultés rencontrées avec la Ligue de l'Enseignement :

« La Ligue semble avoir sur certains points des préoccupations analogues aux nôtres. Il y a donc risque de concurrence : aussi est-il urgent que la Fédération porte davantage d'intérêt aux clubs non-scolaires de plus en plus nombreux »⁶⁴.

Ils renouvellent le souhait déjà exprimé depuis plusieurs années d'établir des collaborations sur le plan national et régional avec les fédérations de maisons de jeunes et de la culture, des auberges de jeunesse, des œuvres laïques et en général « toutes les organisations et mouvements éducatifs sans distinction de confession à condition qu'ils soient apolitiques et ne se livrent à aucune propagande ». Ce souhait risque bien de faire lettre morte puisque les responsables des clubs reconnaissent en même temps leur « méconnaissance des organismes compétents sur le plan régional et de la formation pédagogique des animateurs jeunes ».

Ils soulignent de plus les problèmes que posent les quelques clubs non-scolaires existants :

« Notre action n'est pas adaptée étant donné le caractère particulier du milieu : dispersion géographique des membres et des lieux de travail, spécialisation plus poussée du fait des études ou du travail, multiplicité des organismes coexistants (syndicats, associations culturelles...), politisation d'une fraction du milieu rendant certaines situations explosives ».

⁶⁴ Un an plus tard, lors du congrès de Dôle en 1966, les responsables parlent plus précisément de clubs d'éducation civique créés par la Ligue de l'enseignement. La Fédération des clubs Unesco cherche alors à signer un protocole d'accord tout en précisant nettement les différences entre ses clubs et ceux de la Ligue : « L'esprit de nos clubs est la laïcité mais ce ne sont pas des organes de lutte pour la laïcité comme le sont les clubs de la Ligue : notre but est le civisme national et international » (rapport du conseil d'administration du 28 octobre 1965). Le seul protocole écrit repéré dans les archives est celui signé avec le conseil régional de Loire Atlantique.

Les difficultés s'avèrent en effet de taille. Pour donner suite aux décisions prises lors du congrès de Marvejols, la Fédération décide d'organiser un stage pour les clubs en milieu adulte et non universitaire. Or ce stage prévu pour la fin janvier 1966 doit être annulé faute de participants (il y avait seulement 2 inscrits !). Un an plus tard, lors du congrès et des journées d'étude qui ont lieu à Bayonne (du 1er au 5 avril 1967), le constat est toujours le même, malgré une campagne de prospection menée auprès de toutes les maisons de jeunes et de la culture de Seine-et-Oise :

« Nous avons demandé aux conseils locaux de nous mettre en contact avec les responsables non universitaires de mouvement de jeunesse. Il est certain que nous éprouvons d'évidentes difficultés à nous libérer de nos origines et nous ne sommes pas encore en mesure d'apporter aux 61 clubs non-scolaires travaillant à nos côtés ce qu'ils attendent de nous ».

Une des raisons de cet échec, outre les effets de concurrence, réside peut-être aussi dans la peur de la Fédération des clubs de perdre sa spécificité, sans doute aussi son indépendance, face à de grosses organisations comme celles de la FFMJC (Fédération française des Maisons de jeunes et de la culture), la FOEVEN (Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale) ou la FUAJ (Fédération unie des auberges de jeunesse). Ainsi, lors de ce même congrès de Bayonne, tout en affirmant son désir d'établir des contacts, elle affiche une certaine méfiance :

« La vocation pluraliste implique que nous sachions demeurer résolument indépendants. Le label Unesco implique une grande prudence : C'est parce que de grandes imprudences avaient été commises dans ce domaine que la Fédération a dû, en janvier 1966, dénoncer le contrat qui la liait à M. Jacques Rousseau »⁶⁵.

Malgré la nomination en juin 1967, d'un permanent de la Fédération qui pour la première fois est animateur d'un club non-scolaire (Raymond Godeau, responsable de l'association culturelle avallonnaise est employé des P.T.T.), et malgré la décision de célébrer le congrès de l'année suivante justement dans la ville d'Avallon, les positions de la Fédération restent toujours aussi ambiguës. En effet, si d'un côté Henri Jeanne, responsable de la commission chargée de réfléchir sur la vie de la Fédération, met à nouveau l'accent sur le « problème de l'exterritorialité des clubs scolaires », affirmant que « certains d'entre eux sont limités dans le champ de leurs activités par le cadre étroit que leur offre l'enceinte scolaire » ; il rappelle d'un autre côté que la Fédération n'engage plus sa responsabilité avec d'autres associations dans des liaisons permanentes pour une action commune. Autrement dit, la Fédération adopte une position de retrait en refusant dorénavant d'établir des relations au niveau national avec les fédérations d'éducation populaire, même si elle accepte qu'au niveau local « les conseils

⁶⁵ Jacques Rousseau était le président des MIJE (Maisons Internationales de la Jeunesse et des Etudiants), avec qui la Fédération avait signé en 1964 un protocole d'accord pour l'organisation des voyages d'animateurs de clubs. En 1966, suite à l'organisation de voyages en Grèce et au Liban, il est accusé d'avoir tiré profit à titre personnel, sous couvert du label Unesco et la Fédération décide de rompre le protocole sans pour autant cesser toute relation avec l'organisation.

régionaux et les clubs qui le désirent établissent avec elles sur un point précis un protocole d'accord, après avis de la Fédération ».

Devant le peu d'échos rencontrés « *en vue d'une ouverture plus large de nos clubs en milieux de la jeunesse non-scolaire* », la Fédération finit par se tourner à nouveau vers certaines structures scolaires encore peu touchées par le mouvement des clubs, pour trouver, à défaut de « l'exterritorialité », le « brassage social » recherché. Durant le congrès de Béziers (30 mars-4 avril 1969), la Fédération décide ainsi de mettre l'accent sur la création de clubs en milieu ruraux en prenant contact avec la direction des Services de l'Enseignement du ministère de l'Agriculture et les animateurs socio-culturels des lycées agricoles ; aide qu'elle obtient dès l'année suivante.

Malgré les tentatives réitérées de susciter par la suite la création de clubs qui porteront tantôt le nom de clubs non-scolaires ou de clubs extra-scolaires, tantôt celui de clubs ville ou clubs ouverts, la proportion de ce type de clubs varie peu et reste minoritaire, même si au niveau local quelques expériences originales sont menées.

Lors du congrès et des journées d'études d'Apt (26-31 mars 1972), la Fédération constate ainsi que si 37 clubs se sont créés depuis l'année antérieure, « *trop de clubs sont en état de léthargie ou cloîtrés dans leurs établissements* ». L'année suivante, le rapport de André Zweyacker, lors du congrès et des journées d'étude de Châteauroux (12-16 avril 1973), est encore plus sévère :

« Il faut bien le reconnaître, nos clubs sont dans la « gangue » scolaire dont ils ne peuvent sortir. Et la crise de l'enseignement n'est pas une « tarte à la crème » pour journalistes en mal de copie. Elle est réalité et pour longtemps. Elle se caractérise par une désaffection dramatique de la vie scolaire par les élèves. Elle rend les enseignants - que nous sommes pour beaucoup d'entre nous - déçus, amers, inquiets. Peut-on bâtir sur l'inquiétude et l'amertume ? Nécessité de trouver de nouvelles formules... des clubs antennes ? ».

Deux ans plus tard, durant le congrès et les journées d'études de Saint-Céré (23-26 mars 1975), une commission chargée d'étudier le fonctionnement des « clubs extra-scolaires » souligne les nombreuses difficultés rencontrées : manque de support (locaux, bases de départ), problème d'encadrement (pas de relève !), méfiance du public.

« Pas de parachutage ni de génération spontanée, préparer le terrain, mettre en avant notre spécificité : très souvent on essaye de nous faire passer pour des concurrents aux activités de certains mouvements, or nous sommes complémentaires ».

En 1978, de même, pendant le congrès de Rodez (9-12 avril), le compte-rendu de la commission représentant « les clubs non scolaires », montre bien la difficulté de les penser autrement que comme une prolongation ou un transfert d'un club scolaire vers l'extérieur. Arlettes Villattes, responsable de cette commission, évoque ainsi son propre club à Langon près de Bordeaux. Dans un premier encadré, elle retrace l'historique de ce club fondé à la rentrée 1969 dans le CES-lycée de Langon. Il fonctionne au sein de l'établissement jusqu'en 1974, date à laquelle « *les difficultés deviennent insurmontables : exigüité des locaux, emploi du temps surchargé, pas d'internat, manque de motivation des jeunes et des adultes* ».

Une grosse flèche sortant de l'encadré traduit alors le transfert du club en ville en 1975, décrit de la façon suivante :

« - Lors de sa naissance beaucoup d'enthousiasme sur 40 personnes curieuses de s'informer, 20 ont voulu des responsabilités.

- Mais les jeunes que je suis depuis 1972 ont du mal à s'intégrer, car nous n'avons pas de local pour nous seuls. Nous fonctionnons cabin-caba d'octobre 1975 à octobre 1976

Puis les réunions se feront régulièrement... chez moi (!) d'octobre 1976 à décembre 1977.

Nous avons maintenant un local bien à nous. Depuis janvier 1978 seulement ».

Outre ces problèmes logistiques, Arlette Villattes énonce les difficultés rencontrées lorsque les animateurs sont des « non-enseignants » :

« L'Animation est le pouvoir :

- désir d'être utile au niveau conscient

- Volonté de puissance plus ou moins consciente (deux membres ont dû être éliminés)

- La projection de soi-même dans son action peut être dangereuse si l'on n'a pas conscience de ses difficultés, de ses lacunes, de ses limites ».

Le discours des responsables de clubs tout au long des différents congrès annuels traduit ainsi une certaine ambivalence, une difficulté à se définir qui sont elles mêmes le reflet de l'identité et de la nature profonde des clubs. Ils se veulent non-scolaires, tout en affirmant avec force leur position d'animateurs enseignants et en ciblant très nettement une population d'élèves. Ils cherchent une ouverture vers l'extérieur tout en exprimant très vivement leurs craintes dès que des éléments extérieurs prennent en charge l'animation d'un club. Ils ne veulent pas être perçus comme uniquement scolaires et se démarquent des activités de la Ligue de l'enseignement ; ils rejettent le label éducation populaire et garde leur indépendance vis-à-vis des organisations et mouvements de jeunesse de ce type. Durant l'assemblée générale de Bellac (31 mars-4 avril 1963), les responsables de clubs proclament ainsi :

« Nos clubs, groupés au sein d'une Fédération qui est fière, à juste titre, d'être classée parmi les mouvements de jeunesse, rassemblent des jeunes et des moins jeunes autour d'un même idéal. La culture populaire n'est pas notre propos ; notre but c'est la culture ».

Cette ambiguïté apparente n'est-elle pas affaire de stratégie pour maintenir, grâce à cette situation de porte-à-faux, leur spécificité, leur indépendance et éviter d'être absorbé par des organisations plus importantes ? S'agit-il, pour reprendre les expressions de Geneviève Poujol⁶⁶, de croyances éducatives, de « foi » différente ?

Le problème est loin d'être dépassé, la notice de huit pages rédigée en 1986 par Pierre Aumercier en est un exemple :

« Je sais par expérience et vous savez tous comme moi que les lycées et collèges ne sont pas des milieux fermés, ce que l'expression les clubs Unesco en milieu ouvert tendrait à faire croire. Au fil des années, nous avons utilisé à la Fédération les expressions : clubs non scolaires ce qui les discrimine, les minimise, les marginalise ; clubs ville, mais la moitié des clubs villes sont des villages ; clubs adultes, alors qu'il faudrait dire clubs d'adultes, ce qui

⁶⁶ Geneviève Poujol, *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Editions ouvrières, 1981, p. 107

n'est ni euphonique, ni exact, car il y a par-ci, par-là, des jeunes avec les adultes. Aucune expression n'étant satisfaisante, à vous de trouver, le concours est ouvert »⁶⁷.

Un cadre scolaire de plus en plus astreignant

Les établissements du second degré dans lesquels naît et se développe la majorité des clubs Unesco ne sont pas un milieu aussi sclérosé, uniforme et inactif qu'il peut apparaître à travers les discours des responsables de clubs. Dès les années trente, sous l'impulsion entre autres de Célestin Freinet et des méthodes dites actives ou d'éducation nouvelle, se multiplient les expériences de coopératives scolaires, de ciné-clubs, clubs d'échec et autres activités culturelles dont l'histoire reste à écrire. Il s'agit d'une histoire faite d'à coups, de rendez-vous ou de démarrages manqués, comme celui de l'après-guerre, où toutes les conditions semblaient réunies pour généraliser ce type d'initiatives, notamment avec l'appui de personnalités comme Gustave Monod et de Louis François qui en étaient des fervents défenseurs et qui occupaient de hautes fonctions (ce dernier avait en effet été nommé inspecteur général dès l'été 1945)⁶⁸.

Cette histoire est cependant très riche et il faudrait pouvoir recenser précisément les différents établissements, voire les académies, où elles se sont développées de façon privilégiée. Les clubs Unesco n'ont donc pas surgi du néant. Ils font l'objet de rencontres avec des enseignants très militants, ils sont souvent fondés dans des lieux très actifs où se font parallèlement d'autres types d'activités, ils sont parfois même l'émanation d'initiatives antérieures. Le club du collège de Poligny à Pontarlier est créé en 1950, nous l'avons vu, par un animateur de la coopérative scolaire qui existait donc auparavant. De même, dans son premier bulletin *Collège et Cité*, daté de 1956, le club du collège moderne de garçon de Rouen énumère en plus de l'existence d'un club d'anglais, d'une association sportive, et d'une caisse pour les œuvres sociales toutes les nouveautés introduites par le principal, Henri Jeanne, lui aussi membre de la Fédération des clubs :

« La création d'une classe de mathématiques élémentaires est chose à peu près certaine ; la section Arts et Métiers va bénéficier d'un achat de 1.500.000 F de machines neuves (...) ; la bibliothèque sera reconstituée (...) ; la discothèque va aussi s'enrichir d'un don de 80.000 F de disques, somme attribuée à la suite du concert de musique espagnole organisé l'an dernier par le collège (...) Il a été formé à partir du 1er janvier 1955 une coopérative siégeant au collège, et adhérent à l'Office centrale de la coopération à l'école... »⁶⁹.

⁶⁷. Notice dactylographiée, dossier clubs ouverts, surtout Rhône-Alpes, Fonds Aumercier.

⁶⁸. Louis François dans un témoignage postérieur tente de comprendre les raisons de ce qu'il qualifie clairement comme un échec, il dit entre autres « Nous nous sommes heurtés à cette longue tradition qui avait finalement figé dans ses profondeurs tout notre appareil scolaire (...) Il y a eu un plus grave défaut, je le reconnais, tout cela a été parachuté d'en haut », « L'aventure de l'éducation civique et le second degré » dans *L'espérance contrariée, éducation populaire et jeunesse à la Libération (1944-1947)*, actes du colloque des 10-12 décembre 1985, INJEP, *Cahiers de l'Animation*, n°57-58, décembre 1986, pp. 295-298.

⁶⁹. *Collège et cité*, n° 1, 1956, fonds Henri Jeanne.

La coexistence des clubs avec d'autres initiatives sera d'autant plus évidente avec la mise en place officielle des associations socio-éducatives très vite appelées foyers socio-éducatifs, suite au décret n° 68-968 du 8 novembre 1968 du Ministre de l'éducation nationale et à la circulaire n° 168-513 du 19 décembre 1968, signée conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports. Le premier porte sur les conseils d'administration des établissements d'enseignement public du niveau de second degré et leur donne entre autres l'initiative pour la création d'une association socio-éducatif et pour en favoriser le fonctionnement à l'intérieur de l'établissement. La seconde définit les foyers socio-éducatifs comme étant des associations Loi 1901 avec les attributions suivantes :

- « - le foyer est organisé et animé sur l'initiative des élèves, les personnels de l'administration leur apportant aide et conseils techniques ;
- le foyer, groupement de diverses activités de l'établissement, se présente comme un organisme en permanente évolution en fonction des qualités de ses animateurs et des inclinaisons de ses membres ;
- les activités du foyer ne se limitent pas à l'organisation des loisirs, elles doivent tendre à modifier les relations des maîtres et des élèves en renforçant l'esprit de coopération dans la classe et dans l'établissement ».

Cependant, comme le rappellent très justement Chantal Guérin et Claudine Krishnan, à l'époque chargées de recherche au Département des études, de la recherche et de la documentation de l'Institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi, l'histoire des foyers socio-éducatifs est antérieure à celle du décret et de la circulaire qui les officialisent. Cette histoire puise elle aussi ses sources dans l'après-guerre : l'Office central de la coopération et surtout la Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (FOEVEN) et apparaît sous ce nom dès le début des années soixante⁷⁰, avec notamment la rédaction d'une charte en 1961 qui préconise « la réalisation obligatoire dans tout établissement d'un complexe socio-éducatif »⁷¹.

Ainsi, dès 1964, la Fédération des clubs Unesco envisage de considérer les foyers éducatifs, qui fonctionnaient à l'époque surtout dans les collèges techniques, comme membres associés⁷². En avril 1966, durant le congrès de Dôle, les responsables des clubs Unesco évoquent les difficultés de plus en plus sérieuses rencontrées avec les autres clubs existant dans les lycées et envisagent déjà de faire partie des foyers socio-éducatifs afin de permettre une meilleure gestion et organisation tout en maintenant leurs activités spécifiques. Pendant le congrès d'Avallon d'avril 1968 enfin, la Fédération des clubs décide de participer à toutes les réunions départementales des foyers socio-éducatifs et de renforcer les rapports avec la FOEVEN, afin que « partout foyers et clubs travaillent en parfaite communion ».

⁷⁰ « A propos des foyers socio-éducatifs », revue *FOEVEN*, n° 81, 1978, pp. 12-17.

⁷¹ Numéro spécial de la revue *FOEVEN* sur les foyers socio-éducatifs, n° 80, 1978.

⁷² Compte-rendu du conseil d'administration de la FFCU du 21 mai 1964, fonds Jean Rabu.

La différence fondamentale qu'introduisent le décret et la circulaire officiels de novembre-décembre 1968 est dans l'institutionnalisation de ses rapports qui tenaient jusqu'alors plus du pragmatique et des relations diplomatiques entre différentes initiatives qui se partageaient un même espace d'activités. La FOEVEN, elle-même ne s'y trompe pas et qualifie volontiers ses débuts (1962-1968) « d'époque bleue, époque artisanale s'il en fut mais où le militantisme ne reculait devant aucune difficulté », qu'elle oppose à son institutionnalisation, son étatisation (l'après 1968) qui tout en ayant eu « des effets bénéfiques au plan quantitatif, de nombreuses régressions ont été enregistrées dans le domaine de l'esprit qui doit présider à son animation »⁷³.

Les mesures prises par le ministère de l'Éducation nationale à la fin de l'année 1968 tout en cherchant à faciliter l'implantation des foyers instaurent en effet des changements de taille en déclarant que le conseil d'établissement facilite mais aussi contrôle les activités du foyer dont le programme doit avoir préalablement reçu l'accord du chef d'établissement (article 6 et 11 du décret). La circulaire, quant à elle mentionne que le foyer est géré par un organisme directeur composé de neuf à douze élèves représentant ceux de leurs camarades qui participent aux diverses activités de classes, de clubs, de sections, mais qu'au moins trois adultes, responsables légaux de l'association doivent faire partie de l'organisme directeur, (le chef d'établissement ou son représentant, un membre du personnel et un parent d'élève, tous deux agréés par la commission permanente). Elle précise de plus que, lorsqu'il juge que les délibérations de l'organisme directeur du foyer risquent de causer un préjudice moral à l'établissement ou de compromettre gravement l'existence matérielle du foyer et la gestion de ses ressources, le chef d'établissement ou son représentant, peut en suspendre l'exécution et en saisir la commission permanente (aujourd'hui conseil d'établissement) ». Cela nous invite à nous méfier des dates charnières trop évidentes et des perceptions que nous en avons. Les événements de mai 1968 ont certes eu un impact de taille sur l'Éducation nationale mais n'a pas forcément entraîné l'ouverture des établissements secondaires et les répercussions sur les clubs Unesco, nous l'avons vu, est plus indirecte qu'on ne pouvait le penser.

Les conséquences de la promulgation du décret et de la circulaire de la fin de l'année 1968 se font par contre elles immédiatement sentir pour les clubs Unesco qui ont de plus en plus de mal à affirmer leur originalité et leur identité au sein des établissements. Le rapport moral de la Fédération des clubs lors du congrès de Béziers en avril 1969 constate ainsi que « *les clubs ont éprouvé des difficultés à se faire leur place au sein de foyers ou de coopératives aux statuts encore incertains et aux activités multiples et qu'ils rencontrent en milieu scolaire toujours le problème de leur indépendance et de leur rapport avec le conseil d'administration, la commission permanente et le foyer socio-éducatif* ».

L'année suivante, lors du congrès d'Albi en mars 1970, le bilan est toujours aussi négatif :

« Beaucoup de lycées connaissent encore une vie tourmentée ; la mise en place de foyers socio-éducatifs, très différents dans leur esprit et leurs structures, crée çà et là des situations

⁷³ Numéro spécial de la revue FOEVEN sur les foyers socio-éducatifs, n° 80, 1978.

déliçates ; la multiplicité des activités culturelles provoque une dispersion des bonnes volontés (...) lorsque nos clubs réagissent - et la plupart le font - lorsqu'ils affirment leur volonté de poursuivre - coûte que coûte - leurs activités, il leur arrive d'être l'objet de perfides attaques et de voir surgir en face d'eux, quelquefois dans l'espoir de les concurrencer, des clubs dits d'Information et d'Actualité ».

Les congressistes évoquent alors la nécessité de renforcer les stages de formation des animateurs de clubs pour que leur spécificité soit maintenue.

L'année suivante encore, durant le congrès et les journées d'études de Dijon en avril 1971, les responsables de clubs constatant que depuis Albi la majorité des clubs se sont créés au sein des foyers socio-éducatifs, parlent de reconversion, de réforme de structure, de la nécessité de s'adapter aux nouveaux besoins des jeunes et propose même de devenir délibérément « *l'élément véritablement moteur des activités éducatives des foyers* ». En 1972 enfin, une commission intitulée « objectif 1973 », diagnostique entre autres raisons de la crise qui affecte les clubs Unesco :

« les structures scolaires plus contraignantes que permissives (conseil d'administration, commission permanente, foyer socio-éducatif) en soulignant toutefois que les conditions varient beaucoup d'un établissement à l'autre ».

Les témoignages des nouveaux clubs en cours de création attestent bien que les options sont dorénavant claires : hors des foyers point de salut ; c'est ce que constate par exemple, en décembre 1972, Charlotte Chaston, professeur d'histoire-géographie lorsqu'elle désire créer un club Unesco au sein du CES F. Sarrien de Bourbon Lancy :

« Je viens vous remercier de votre réponse au sujet du club Unesco que je désire créer au CES de Bourbon Lancy. Je n'ai pas répondu immédiatement à votre lettre car je voulais parler de ce club avec mes collègues qui s'occupent des clubs de langues, d'échec... Après en avoir discuté avec M. Le Principal du CES, le club Unesco ne peut-être créé que dans le cadre du foyer socio-culturel. J'espère que cela ne pose pas de problème pour sa création et l'affiliation à la Fédération »⁷⁴.

L'appartenance au foyer entraîne parfois certains avantages, notamment économiques, deux mois après la création de son club, Charlotte Chaston du CES F. Sarrien annonce ainsi que « *lors de la dernière réunion du foyer socio-éducatif, les crédits ont été partagés entre les différents clubs et que le sien a reçu 300 francs, ce qui lui permettra d'envisager la venue d'un assistant d'allemand* » ; de même Ch. Rouat du CES B. Martin à Auxerre annonce avoir créé un club le 6 novembre 1975 et que la prise en charge financière (200 F) est assurée par le foyer socio-éducatif⁷⁵. Cette appartenance s'avère aussi souvent très contraignante. Le club Unesco du lycée agricole Magny-Cours doit ainsi se plier aux nombreuses règles du foyer : en février 1974, il change de responsable parce que la direction collégiale du foyer a été renouvelée ; cette dernière lui demande aussi de réviser ses statuts administratifs notamment sur le fait que la responsabilité de la

⁷⁴ Lettre du 12 décembre 1972, secrétaire du conseil régional des clubs Unesco, dossier correspondance avec Saône et Loire.

⁷⁵ Lettres du 5 février 1973 et du 12 novembre 1975 à Pierre Aumercier.

présidence du club est confiée à une personne adulte, en l'occurrence un professeur ; elle lui refuse enfin le droit de projeter un film à l'ensemble des élèves parce qu'il n'avait pas été programmé au préalable⁷⁶.

Le club Unesco ne devient donc plus qu'un club parmi tant d'autres ainsi que le montre par exemple le rapport d'activité du foyer socio-éducatif du lycée Jean Aicard à Hyères, qui pour l'année scolaire 1976-1977, outre les activités menées par la direction du foyer (quête en faveur des paralysés et infirmes civils, vente de petits pains, soirée des internes, bal du lycée au Casino), compte un club d'astronomie (créé en 1952), de céramique, de karaté, de photo, de secourisme, de théâtre, un ciné-club et un club Unesco. Cette multiplicité peut entraîner une désaffection des animateurs par trop sollicités. Michel Métais du CES de Saint-Florentin évoque ainsi les difficultés rencontrées pour fonder un club :

« Croyez bien que nous avons fait, M. le principal et moi, tout ce qui était possible de faire pour créer un club Unesco dans notre CES. Il est hélas bien difficile, ici comme ailleurs sans doute, de faire participer les professeurs aux activités socio-éducatives. Aucun ne s'est senti l'âme d'un missionnaire de l'Unesco. Pour mon compte, je coordonne toutes les activités du foyer et je m'occupe directement de quatre ou cinq clubs ce qui me prend vraiment tout mon temps. Néanmoins cela nous gênerait de répondre par un refus pur et simple à vos propositions d'adhésion. Nous allons donc nous associer à la fédération des clubs. Evidemment, c'est une adhésion un peu fictive »⁷⁷.

Intra-muros mais extra-scolaires

Les problèmes rencontrés avec les foyers socio-éducatifs renvoient de fait à la place et au rôle occupé par les clubs au sein des établissements scolaires. S'ils sont implantés pour la plupart dans les lycées et les collèges, s'ils participent de la relation professeurs-élèves et s'ils bénéficient du soutien financier et matériel ainsi que d'une reconnaissance officielle des hautes instances de l'Éducation nationale, cela ne veut pas dire pour autant qu'ils font partie intégrante du programme ni de l'organigramme du secondaire, bien au contraire. La volonté explicite de se maintenir dans le domaine des activités extra-scolaires (c'est-à-dire en dehors des heures de cours ou des autres activités officielles) est inscrite dès le départ dans les objectifs des clubs ; c'est même leur spécificité. En 1949, dans son fameux discours du 4 novembre, Jaime Torres Bodet précise ainsi très nettement cette orientation :

« Le civisme international ne s'ajoutera pas aux autres disciplines de l'enseignement comme un nouveau rouage à une mécanique (...) Etant donné l'écrasant fardeau de leçons que doivent porter vos jeunes élèves, ce temps réservé à l'instruction civique paraîtra considérable (...) Aussi indépendamment des rares heures consacrées à l'instruction civique - et je conçois qu'il est difficile d'en donner davantage - je ne tiens pas pour négligeables les allusions qui peuvent être faites à la coopération internationale dans les diverses disciplines de l'enseignement secondaire. Il est au contraire des plus profitables de relier les problèmes du monde au travail régulier et permanent d'une classe (...) en matière de civisme internationale, toutefois, il peut paraître malaisé d'appliquer les principes des méthodes

⁷⁶ Lettres du 6 et du 21 février 1974 à Pierre Aumercier, dossier correspondance avec l'Yonne.

⁷⁷ Lettre du 3 octobre 1975 à Pierre Aumercier.

actives (...) Cette action pourrait prendre une plus grande ampleur à l'intérieur d'un club d'Amis de l'Unesco ».

Les clubs eux même revendiquent avec force les charmes du « hors programme... de ce programme dont il est question tout au long de l'année et qu'il faut absorber en son entier avant la date fatale de l'examen ! » et évoquent le plaisir d'aborder « des problèmes que nous pourrions choisir et approfondir à notre gré, sans limite de temps ! »⁷⁸.

Mais qui dit hors programme, dit aussi aménagement d'un horaire en commun en dehors des heures de cours. Durant les premières années, la vie des clubs trouvera son essor grâce à la présence effective des élèves internes, et aux nombreuses heures « creuses », jusqu'alors consacrées à l'étude ; autant de facteurs dus au nombre limité de collèges et de lycées, souvent éloignés du domicile des élèves. Or, à partir des années soixante, la réorganisation de la carte scolaire, pour faire face à ce qui est appelé « l'explosion scolaire »⁷⁹, entraîne une profonde restructuration de l'infrastructure scolaire : construction de nombreux collèges et lycées, même s'ils restent en nombre insuffisant ; planification du ramassage scolaire ; gestion plus stricte de l'occupation des locaux... Les élèves ont alors tendance à rester moins dans l'enceinte scolaire ou bien leurs horaires sont souvent décalés. Les répercussions ne tardent pas à se faire sentir pour les clubs Unesco.

Dans son rapport d'activité pour l'année 1971-1972, le club du lycée de Montchapet à Dijon signale ainsi :

« Notre problème principal est d'ordre matériel : comment réunir à la fois tous les membres du club ? Ce n'est possible qu'entre midi et 13 heures, avant le repas pris en commun au réfectoire, ce qui limite impérativement la durée de nos activités. Il faudra trouver une meilleure formule l'an prochain ».

De même, en 1973, Charlotte Chaston, professeur d'histoire-géographie et responsable du club du CES F. Sarrien à Bourbon Lancy écrit au conseil régional des clubs de Bourgogne pour lui faire part de ses problèmes :

Lettre du 15 janvier 1973 :

« J'éprouve beaucoup de difficultés pour mettre le club sur pied à cause des horaires du CES (emploi du temps des élèves très chargé - problème du ramassage scolaire). Je pense arriver à le faire fonctionner deux fois par semaine, le vendredi de 12h15 à 13h30 pour les demi-pensionnaires (nous avons déjà eu deux réunions) et un soir, pour les externes : nous n'avons pas pu jusqu'à présent trouver une heure qui permette à tous les élèves intéressés d'y participer ».

Lettre du 27 octobre 1973 :

⁷⁸ « La Rochelle-Rangoon, la vie d'un club Unesco », *Unesco Features*, n°128, 8 octobre 1954, pp. 14-16.

⁷⁹ L'expression vient du titre d'un ouvrage de Louis Gros, inspecteur général, publié en 1961, voir Antoine Prost, « La démocratisation de l'enseignement », dans *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, pp. 258 et 372-373 ; « Ecoles et lycées de 1968 à 1984 » dans *Education, société et politiques*, op. cit., pp. 140-168.

« Un peu de nouvelle du club Unesco de Bourbon Lancy. Depuis plus de deux semaines, il a repris ses activités. Pour l'instant, le problème des horaires nous gêne beaucoup. Nous n'arrivons pas à trouver une date convenable. Actuellement, le club fonctionne deux jours par semaine entre 12h30 et 13h15. certains élèves sont pris par les cours de 12h30 à 13h30, ce qui pose beaucoup de problèmes. J'ai tenté de faire le mercredi matin, Monsieur le principal était d'accord, mais le problème reste semblable car les demi-pensionnaires ne peuvent pas y participer (pas de car). Pour le moment, seuls cinq élèves peuvent venir le mercredi. Ce sont des élèves très intéressants mais je trouve que cinq ce n'est pas assez ».

En 1974, le club Unesco du lycée agricole à Magny-Cours fait part, quant à lui, des difficultés rencontrées pour mener à bien des activités d'alphabétisation en dehors de l'enceinte scolaire :

Lettre du 17 janvier 1974 à Pierre Aumercier :

« Nous avons pris contact avec des professeurs et des normaliens de Nevers pour faire de l'alphabétisation. Ils effectuent déjà ce travail depuis un an environ mais manquent d'effectifs. Dans le club, une dizaine de membres sont intéressés par ce travail mais le problème principal reste d'ordre administratif ; en effet, je crois qu'il sera difficile pour nous d'obtenir un accord de la direction du lycée. Il nous faudrait une autorisation « spéciale », nous permettant de ne rentrer le mercredi qu'à 22 heures. S'il vous était possible de nous fournir une preuve selon laquelle l'Unesco espère beaucoup en l'alphabétisation, je crois que notre demande aurait plus de poids ».

Il en va de même pour Danielle Tétart, professeur d'histoire au lycée Félix Esclangon de Manosque, qui se trouve obligée de s'adresser au maire, au préfet, à l'inspection d'académie et au ministre de l'Education nationale pour la survie de son club, étant donné les restrictions budgétaires :

« Les restrictions d'énergie ont imposé la direction du lycée de procéder à des économies. Notre proviseur et notre intendant nous ont expliqué que le lycée a un certain nombre de kWh d'électricité à consommer d'ici la fin de l'année, que cela nous obligeait à une sorte de couvre feu après 17 heures. Les économies ont touché notre club Unesco et son activité principale qu'est l'alphabétisation des travailleurs immigrés. Les cours avaient lieu depuis un an et demi, ils réunissaient deux fois par semaine de 19h45 à 21h, une trentaine de travailleurs de nationalités différentes et autant de moniteurs, la majorité étant des élèves du deuxième degré. Il est difficile de trouver un autre local aussi commode que le lycée, nous avons sur place le matériel nécessaire et nous pouvons faire appel plus librement aux moniteurs internes pour la plupart, suivant l'affluence aux cours. La proposition qui nous est faite d'utiliser les samedis après-midi, ne peut nous convenir car les élèves rentrent chez eux et beaucoup de travailleurs sont encore occupés. Nous reconnaissons bien sûr la nécessité de ces économies, différents secteurs ont déjà souffert (l'utilisation du gymnase le soir a été supprimé et il ne subsiste plus qu'une séance de ciné-club sur deux) »⁸⁰.

Cette volonté de conserver une grande liberté d'activité et de réunion, malgré les contraintes de l'administration scolaire est sans doute une des raisons qui explique aussi la démarcation très ferme des clubs Unesco français vis à vis du mouvement des écoles associées aux buts pourtant très similaires et qui prend

⁸⁰ Brouillons de lettres datées d'octobre 1974, dossier club Unesco de Manosque.

de plus en plus d'importance à la fin des années soixante. Cette activité lancée par l'Unesco dès 1953, prétendait elle aussi « promouvoir l'éducation en vue de la compréhension et de la coopération internationales dans les établissements scolaires » et comptait en 1965 sur la participation de quelques 300 établissements de plus de 40 pays. L'idée est issue aussi de la série de stages organisés entre 1947 et 1952 sur l'éducation pour le civisme international dont le dernier a lieu à Woudschoten, Zeist, Pays-Bas. A la différence du projet des clubs, le système des écoles associées invite au départ plusieurs établissements à inscrire dans leur programme à titre expérimental cet enseignement en utilisant des techniques et des méthodes si possible communes, afin de pouvoir coopérer entre eux. Au départ, les activités se déroulent donc pour la plupart durant les heures de cours, généralement dans les classes de géographie et d'histoire⁸¹. Lors du congrès et des journées d'études qui se déroulent à Albi (22-27 mars 1970), la commission de la FFCU chargée d'étudier la proposition d'une rencontre internationale faite sur l'initiative des clubs espagnols et prévue à Trogen en Suisse du 15 au 19 juillet 1970 constate la disparité des expériences selon les pays. Si la Fédération reconnaît ses homologues Allemand, Espagnol et Suisse, elle constate par contre que dans la majorité des autres pays, le système qui prévaut est celui des écoles associées, système vis-à-vis duquel elle prend ses distances estimant que c'est « *davantage une affaire gouvernementale* ». C'est ce que confirment, tout en avançant d'autres raisons stratégiques, Anne Willings Grinda, responsable à partir de 1970 à l'Unesco des relations entre les clubs Unesco dans le monde, ainsi que Yves Brunsvick, secrétaire puis vice-président de la commission française pour l'Unesco :

Anne Willings Grinda :

« Au début des années 1970, je me suis quelque peu défiée du concept d'« écoles associées », trop réducteur à mon gré. Elles s'étaient beaucoup développées dans les pays d'Europe centrale et orientale, car elles s'inscrivaient dans un système scolaire aisément contrôlable. Du reste, les clubs faisaient peur dans ces pays alors que, moins névralgiques, les écoles associées suscitaient moins de réticence. A cette époque-là, la France ne s'intéressait pas aux écoles. Elle a joué la carte des clubs. Du fait de la personnalité de Louis François, l'éclosion des clubs s'est faite essentiellement dans les établissements scolaires mais leurs activités étaient extra-scolaires. Cela ne se passait pas dans la salle de classe. L'adhésion de l'individu aux clubs était personnelle et spontanée, alors que dans le cas des écoles elle était automatique du fait de l'appartenance au système de l'établissement scolaire ou de la classe »⁸².

Yves Brunsvick :

« Ce qui a empêché le développement des clubs Unesco en Europe est l'influence anglo-saxonne qui était plutôt pour les écoles associées. Ces dernières dépendaient du secteur éducation-communication alors que les clubs dépendaient du secteur liaison avec le public, on a prévu à plusieurs reprises sans succès le rapprochement entre ces deux secteurs. En France, les écoles associées ont mis un temps fou à se développer, c'est très récent. Les clubs

⁸¹ *La compréhension internationale à l'école*, l'œuvre des écoles associées de l'Unesco, Paris, ed. Unesco, 1965.

⁸² Interview du 12 décembre 1996.

Unesco se sont développés dans le secondaire, dans notre système on ne peut pas sortir du programme, ils ont donc fait du périscolaire, alors que les écoles associées s'intègrent dans le programme. C'est le cas en Allemagne, aux Pays-Bas »⁸³.

3- Des membres de plus en plus jeunes, des animateurs jeunes ?

Une histoire de tiers

Ayant été invités à plusieurs réunions de la Fédération, notamment à l'occasion du quarantième anniversaire qui a eu lieu à l'Unesco les 9 et 10 novembre 1996, nous avons été frappés et même surpris par l'âge des participants qui en grande majorité étaient des lycéens de 14-17 ans, voire plus jeunes. Cet étonnement étant d'autant plus grand que nous savions, par expérience, que les mouvements dits de « jeunesse » ne devaient pas cette appellation, et loin s'en faut, à l'âge de leurs membres mais plutôt à un idéal. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les vains débats sur « l'âge de la jeunesse », ni même de critiquer, ce qui n'a pas lieu d'être, la composition de certains mouvements, mais juste de signaler l'originalité de la FFCU.

Les proportions que l'on nous avait évoquées lors de la réunion du quarantième anniversaire, indiquant qu'un tiers des participants avait entre 12 et 15 ans, un tiers entre 16 et 20 ans et un tiers plus de 21 ans, s'avéraient alors perceptibles à l'œil nu. Cette impression s'est trouvée confortée dans les archives avec cependant quelques évolutions. Nous disposions en effet pour plusieurs congrès de la liste nominative des participants aux journées d'études avec à chaque fois, chose peu courante, leur date de naissance. Il devenait aisé alors de se livrer à un petit calcul et de se rendre compte de la très forte participation de jeunes de 16 à 20, qui jusqu'en 1974, ne l'oublions pas, sont des mineurs. Le tableau et le schéma suivant montre ainsi que de 1963 à 1973, ils représentaient la moitié ou plus des membres présents et qu'ils rajeunissent au cours des années. La pyramide des âges compris entre 13 et 25 ans, visible sur la gauche du deuxième schéma, rapetisse mais s'épaissit en direction des plus jeunes. Elle s'étirole plus on va vers la droite, avec toutefois une présence constante de membres plus âgés qui témoigne ainsi d'une certaine fidélité au mouvement ou d'un encadrement des adultes, ou encore des quelques expériences de clubs en milieu non-scolaires. Le Tableau suivant montre aussi clairement que la population ciblée par les clubs est essentiellement celle des dernières classes des collèges et des lycées (les 16-20 ans), le pourcentage des participants des plus petites classes (les 12-15 ans) étant nulle ou minime (0% jusqu'en 1970 et au maximum 5% en 1972). Il est donc possible de dire qu'il y a une persistance d'une certaine vision de « l'immaturation » des plus jeunes, que nous avons signalé dans la première partie.

⁸³ Interview du 30 septembre 1996.

LES JOURNÉES D'ÉTUDE :
RÉPARTITION, PAR ÂGE, DES STAGIAIRES

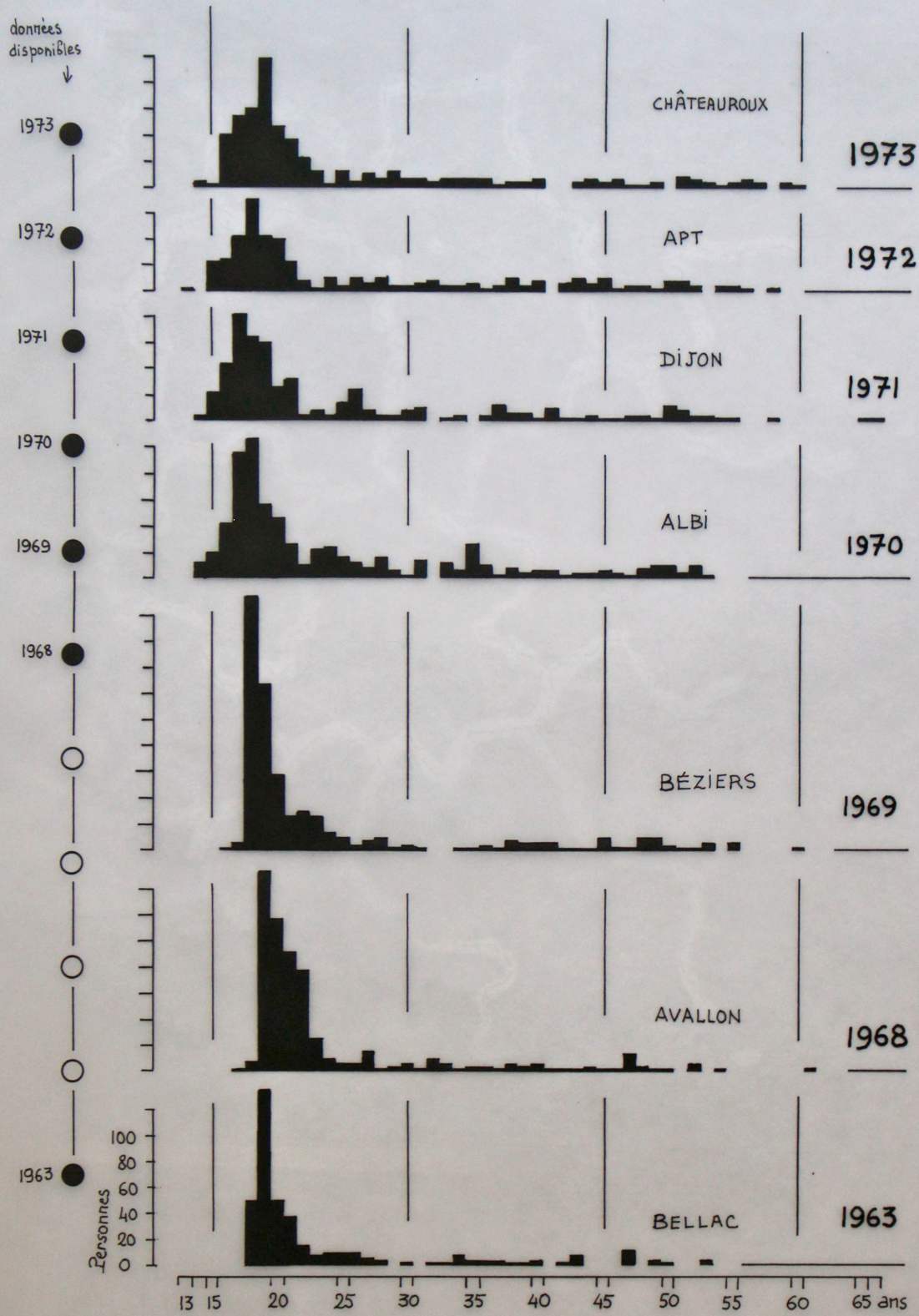


Tableau n°1

âge \ année	1963	1968	1969	1970	1971	1972	1973
12-15	0%	0%	0%	4,7%	4,9%	5,3%	1%
16-20	58,4%	45,5%	62,5%	50,7%	52,3%	48%	54,2%
21 et +	41,6%	54,5%	37,5%	44,6%	42,8%	46,7%	44,8%

Cette participation massive des lycéens aux congrès et aux journées d'études de la Fédération, ne veut pas dire pour autant qu'ils aient accès aux postes de responsabilité de l'instance nationale, ni même de leur propre club. La première difficulté rencontrée est d'ordre juridique. A partir du moment où il est exigé (dès 1957) que les clubs se constituent en associations Loi 1901, les postes auxquels ont accès les mineurs sont de fait limités.

Dans un premier temps, lors du congrès et des journées d'études de Marvejols (8-13 avril 1965), il est ainsi mentionné que la loi 1901 définit précisément les fonctions qui peuvent être occupées par les jeunes : toutes sauf celle de président, qui lui doit être majeur et sera donc la plupart du temps un professeur. La venue des plus jeunes au congrès est elle-même conditionnée par leur âge ; le conseil d'administration du 15 janvier 1966 insiste sur le fait « qu'ils doivent être accompagnés d'un animateur (sous-entendu adulte) ou sous la responsabilité de l'animateur d'un club voisin. Les jeunes non-encadrés étant sous la responsabilité de l'équipe d'accueil ».

Les dispositions s'avèrent plus restrictives quand il s'agit de leur participation aux autres instances. Durant le congrès et les journées d'études de Bayonne (1er-5 avril 1967), la commission chargée d'étudier « *l'orientation de la Fédération pour l'année à venir* » précise ainsi que selon les termes de la Loi 1901 il n'est pas possible de nommer un jeune de moins de vingt et un ans en tant que membre d'un conseil d'administration.

Elle signale toutefois qu'un conseil régional des clubs, lui aussi déclaré, a pu y inclure un membre de moins de vingt et un ans, grâce à une autorisation paternelle déposée à la Préfecture. Cette dérogation ne pourra cependant pas être généralisée, les services de la Jeunesse et des Sports donnant deux mois plus tard une « *réponse formelle sur l'impossibilité absolue* » de procéder à ce type de nomination⁸⁴.

Pour détourner en partie cet obstacle, la commission durant ce même congrès de 1967 propose que les jeunes puissent représenter leurs clubs dans les commissions administrative et culturelle, qui étant annexes au conseil d'administration ne tombent pas sous le coup de la loi. Elle rejette par contre les possibilités évoquées d'élire des observateurs « jeunes » ayant voix consultative auprès du conseil d'administration ainsi que la constitution d'une commission dite de « jeunes » ; ceci afin d'éviter tout « *risque de scission entre*

⁸⁴ Voir compte-rendu du conseil d'administration de la FFCU du 1er juin 1967 et Françoise Tétard, « La question de l'âge : impasse juridique ou problème éthique ? », *La Jeunesse et Sports face à « la participation des jeunes »*. Dialogue ininterrompu entre un ministère et une utopie, Contribution au groupe de travail sur la « participation des jeunes, ministère de la Jeunesse et des Sports, avril 1997.

jeunes et adultes au lieu de les réunir dans des activités communes ». Elle reprend ainsi les délibérations du conseil d'administration de l'année antérieure (réunion du 26 juin 1966) :

« Envisageant la création d'une commission des jeunes, le conseil d'administration enregistre avec satisfaction la création rapide d'un groupe de travail de la Revue (les amis de l'Unesco) qui a déjà mis au point le numéro de juin. Il considère que ce groupe de travail offre aux jeunes une possibilité de participer activement à la vie de la Fédération et de faire entendre leur voix. Il décide de favoriser l'élargissement de cette équipe et ne croit pas nécessaire dans ces conditions la création d'une commission dite de jeunes ».

Cette position ambivalente vis-à-vis de la participation des mineurs montre bien que le problème n'est pas simplement d'ordre juridique. Les discussions menées lors de la réunion du conseil d'administration du 21 décembre 1967, en prévision du congrès à Avallon l'année suivante sont à cet égard illustratives. La commission administrative chargée d'organiser le congrès fait part de sa décision de limiter le nombre de représentants par club à un animateur et deux jeunes et signale de plus que ces *« jeunes ne devraient pas avoir moins de 18 ans, qu'ils devraient être accompagnés obligatoirement d'un animateur et que celui-ci ne devrait pas avoir moins de 21 ans »*. Si les membres du conseil d'administration montrent une certaine réticence à fixer l'âge des participants à 18 ans, considérant que *« des jeunes de 17 ans peuvent être capables de représenter dignement un club Unesco à Avallon »*, leur objection est bien modérée, puisqu'ils *« insistent toutefois tout spécialement sur le fait que les jeunes doivent être choisis avec soin pour participer aux journées d'études »*.

1968, change en apparence les choses. Lors du congrès et des journées d'études d'Avallon (5-10 avril 1968), les participants tout en constatant toujours l'impossibilité d'abaisser à 18 ans l'âge des candidats au conseil d'administration, proposent pour la première fois qu'il soit doublé d'un conseil consultatoire de 18 membres jeunes. Quelques mois plus tard, le conseil d'administration se réunit pour faire le point sur les événements de mai et André Zweyacker, à l'époque membre sans fonction du conseil d'administration, affirme *« qu'une révision des structures de la Fédération devient de plus en plus souhaitable et qu'une place plus importante doit être faite aux jeunes »* et invite la commission administrative à faire des propositions concrètes au prochain congrès prévu à Béziers *« si la législation actuelle a été comme on peut l'espérer modifiée »*. Le 11 juin, Louis François dans une lettre à tous les animateurs déclare :

« Vivre avec les jeunes les problèmes du monde actuel, en finir avec les lycées napoléoniens, encourager l'esprit d'initiative, développer le sens des responsabilités, telle a été depuis 20 ans déjà, la vocation de notre Fédération »⁸⁵.

Le 21 novembre de la même année, le conseil va même un peu plus loin en exprimant *« qu'il ne faut pas de ségrégation, pas de frontière entre « jeunes » et « adultes » et qu'il faut modifier la façon dont se dérouleront les journées d'études »*, il penche pour une restructuration de la commission administrative favorisant une plus grande

⁸⁵ Cet engagement lui sera reproché par le Secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports qui le convoquera ultérieurement et le menacera de supprimer les subventions de la Fédération.

représentation des jeunes et envisage même une démission globale du conseil en 1970 pour en favoriser le renouvellement.

L'effet « mai 1968 » est cependant, comme nous l'avons déjà dit, largement à moduler. Le 4 juillet 1968, le conseil d'administration constate ainsi que « *si les animateurs et membres des clubs avaient eu une activité importante et parfois déterminante dans les événements, les clubs en tant que tels ne s'étaient pas engagés* ». Par ailleurs, malgré le désir affiché d'augmenter la participation des jeunes dans les instances administratives de la Fédération, le passage à l'acte est plus difficile à réaliser. En 1970, encore, durant le congrès et les journées d'études d'Albi (22-27 mars), les avancées sont bien timides :

« Nous avons cru devoir nous pencher plus particulièrement cette année sur le problème de la formation de nos animateurs. Depuis mai 1968 plus encore que par le passé, nos jeunes aspirent à diriger effectivement eux-mêmes leur club et dans quelques cas, ils y ont réussi. Mais beaucoup ont le sentiment de n'être point préparés à cette tâche et le regrettent. Aussi, le conseil d'administration a-t-il confié à notre délégué national le soin d'organiser deux stages. Le premier s'est déroulé à la Pentecôte à Vichy dans de mauvaises conditions matérielles. Le résultat n'a pas été probant. Le second, par contre organisé en septembre par nos amis d'Avallon a été fructueux. Au total, ces stages ont regroupé environ soixante participants, pour la plupart étudiants ou lycéens de classes terminales. Il est dommage que les animateurs adultes les aient quelque peu boudés ».

1971 : un coup d'état des jeunes ?

Il faut en fait attendre 1971, suite au congrès et aux journées d'études de Dijon (4-9 avril), pour que les rênes de la Fédération soient confiées à ses plus jeunes membres. Mais cette expérience s'avère de très courte durée (à peine deux mois) et se solde par un échec. Le traumatisme est tel que ces événements semblent frappés d'amnésie et qu'aujourd'hui encore on peut se demander s'il s'agissait d'une initiative voulue par le conseil d'administration ou si la situation s'est jouée sur un rapport de force. Que s'est-il réellement passé ? il est difficile de bien le cerner, les témoins interrogés furent aussi laconiques que le rapport d'activités énoncé lors du congrès suivant qui eut lieu à Apt du 26 au 31 mars 1972 :

« La Fédération a connu des difficultés internes qu'atteste en particulier le renouvellement du secrétariat général. La solution laborieusement élaborée lors du conseil d'administration de mai 1971 qui confiait à une équipe « jeunes » les destinées de la Fédération ne s'est pas révélée viable par suites de difficultés internes ».

L'expérience est suffisamment mal vécue pour cristalliser les appréhensions existant déjà auparavant et pour que la Fédération adopte durant plusieurs années une attitude très réservée sur la participation de ses plus jeunes membres. Lors de la réunion suivante du conseil d'administration, qui se déroule sur deux jours, les 6 et 7 octobre 1973, le président propose ainsi que les prochaines journées d'études prévues pour 1974 soient réservées exclusivement aux adultes et il exprime ouvertement sa déception :

« Le président est en effet très déçu par la baisse de qualité des jeunes des derniers congrès : ils viennent sans préparation, parlent à tort et à travers, exigent trop »⁸⁶.

Louis François envoie peu après une lettre circulaire aux animateurs de clubs, faisant le point sur les difficultés que rencontre la FFCU depuis trois ans, particulièrement en milieu scolaire et dans le rapport jeunes/adultes et il conclut :

« En raison de leur nature, les journées d'études de 1974 seront réservées aux seuls animateurs adultes. Le sort de la Fédération est en jeu. Si le résultat est positif nous pourrons reprendre la tradition des réunions de jeunes et pour les jeunes ».

Les autres membres du conseil d'administration sont moins intransigeants et expriment leur désaccord. Ils finissent par décider que si « les journées d'études seront réservées en priorité aux animateurs adultes, car nous avons besoin de mieux connaître leurs expériences et recevoir leurs conseils et suggestions », « le point de vue des jeunes doit aussi s'exprimer » et ils se mettent finalement d'accord pour que chaque conseil régional désigne quatre jeunes (à raison d'un par club, âgé d'au moins 16 ans), pouvant participer au congrès prévu à Apt (24, 25 et 26 mars).

La réforme sur l'âge de la majorité, abaissée de 21 à 18 ans, qui sera entérinée par la loi du 5 juillet 1974, vient à point nommé pour désamorcer les tensions. Le retrait temporaire de Louis François, remplacé par un « collectif » qui proclame d'emblée « la disparition de la distinction entre jeunes et adultes » devance les revendications dans les provinces comme celle élaborée par les clubs de Bourgogne :

« Création d'une commission régionale de jeunes, parallèle aux instances régionales actuelles, avec un bureau, des responsables départementaux et des responsables spécialisés chacun dans un domaine (documentation, prospection, etc.). Développement des contacts inter clubs (...) Au niveau fédéral : création d'une commission de jeunes constituée de représentants des conseils régionaux ; élection au conseil d'administration d'une douzaine de jeunes (un par conseil régional) membres observateurs, à titre consultatif. Stages de formation d'animateurs ouverts aux jeunes comme aux animateurs »⁸⁷.

Revendications qui elles-mêmes sont perçues très différemment ainsi que l'atteste le rapport présenté par Pierre Aumercier :

« Grandes différences, apparemment, de maturité et de dynamisme des participants, des propositions absolument pas revendicatives pour un « pouvoir jeune », ni même de retenue ou de méfiance à l'égard des animateurs adultes, mais bien plutôt un souci de plus grand engagement »⁸⁸.

Malgré la très forte participation des membres lycéens des clubs aux moments forts de la Fédération, que sont les congrès et les journées d'études annuels, la FFCU se retrouve aux prises avec les mêmes contradictions que la plupart des

⁸⁶ Notes manuscrites prises par Pierre Aumercier.

⁸⁷ Compte-rendu manuscrit de Pierre Aumercier sur la réunion des jeunes du CRCU de Bourgogne, 17 mai 1974.

⁸⁸ *Ibidem*.

mouvements de jeunesse. Si elle affirme dès 1963 avec conviction, sans avoir aucunement l'impression de faire un contresens que :

« Nos clubs, groupés au sein d'une Fédération qui est fière, à juste titre, d'être classée parmi les mouvements de jeunesse, rassemblent des jeunes et des moins jeunes autour d'un même idéal »⁸⁹.

Elle reste beaucoup plus floue quant aux prises de responsabilité. Derrière cette peur de les confier à ses plus jeunes membres faut-il voir le contexte d'une époque, le poids des représentations idéologiques mais aussi des politiques sur la jeunesse, l'influence du milieu scolaire ou encore la force de la relation enseignants-élèves ? Les dernières moutures de la loi 1901 restent elles-mêmes très ambiguës sur la question :

« Le principe est que toute personne, physique ou morale, peut adhérer à une association. Il est donc incontestable qu'un majeur, âgé de plus de 18 ans ayant la pleine capacité juridique, a la possibilité d'être membre d'une association. Il en est de même pour un mineur émancipé (l'émancipation pouvant avoir lieu à l'âge de 16 ans). Il s'ensuit, par conséquent qu'un mineur non émancipé devrait être représenté par son administrateur légal pour signer un tel contrat. Néanmoins, (par application des articles 389.3 et 450 du Code civil), il est admis de manière quasi générale qu'un mineur puisse adhérer seul à une association. Il est ainsi présumé avoir reçu l'autorisation de son représentant. Mais ce représentant peut manifester son veto à une telle initiative »⁹⁰.

⁸⁹ Assemblée générale et journées d'études de Bellac, 31 mars-4 avril 1963.

⁹⁰ « Les associations mode d'emploi », *Le particulier*, numéro spécial, septembre 1991, p. 3.

Chapitre III

"F", "F", "C", "U"

Quatre lettres à décliner

Les quatre lettres qui composent le sigle de la FFCU méritent en effet que l'on s'y arrête un instant car elles posent chacune question, sous forme de clins d'œil, quant à la composition, à la structure et aux stratégies propres à cette organisation :

Le premier "F" vient de « Fédération » qui, dans le cas qui nous concerne, pourrait se définir comme « une association de plusieurs sociétés, syndicats, groupés sous une autorité commune »⁹¹ . Derrière le terme « Fédération », on sent la présence d'autres organismes déjà constitués qui se fédèrent entre eux ; il ne s'agit pas seulement de personnes, qui individuellement auraient décidé de se regrouper. Par ailleurs, une Fédération n'est ni une union, ni une ligue, ni une confédération qui évoquent, elles, plus l'idée de défense d'intérêts communs que celle d'autorité commune. Cette première lettre ne tient pas de l'évidence, il suffit de rappeler pour mémoire les déclarations énoncées lors du congrès et des journées d'études de Châteauroux (12-16 avril 1973) : « *Il peut exister des clubs sans une Fédération, mais pas une Fédération sans clubs* ».

Le second "F" est de « Française », ce qui veut bien dire que malgré l'accent porté sur la compréhension et les échanges internationaux, cet organisme est avant de tout de portée nationale. Son implantation, sa logistique, son organisation sont françaises, ainsi que la majorité de ses membres. Cette seconde lettre se décline cependant, nous le verrons, sur plusieurs échelles : régionale, départementale et locale. Elle renvoie aussi à une autre structure qui la parraine, tout du moins les premiers temps : la Commission de la République française pour la science, l'éducation et la culture, appelée plus couramment

⁹¹ *Petit Robert 1*, Paris, 1984 .

Commission nationale française pour l'Unesco ou Commission française pour l'Unesco.

Le "C" est comme « clubs », un drôle de mot d'origine anglaise, qui s'est diffusé en France avec la Révolution. Ce mot avait au départ une forte connotation politique (club des Jacobins...). Il devient plus couramment par la suite : « cercle où des habitués (membres du club) viennent passer leurs heures de loisir, pour bavarder, jouer, lire » ou bien « société constituée pour aider ses membres à exercer diverses activités désintéressées (sport, voyage...) »⁹². Derrière cette lettre se profilent donc certaines règles pour la convivialité du cercle, mais elle suggère aussi une certaine autonomie et liberté de rassemblement.

Le "U" se réfère à l'Unesco. Cette filiation n'est pas toujours simple à porter, elle doit trouver son chemin entre des valeurs, un idéal, la garantie d'une déontologie et doit composer avec les décisions et les enjeux d'une institution intergouvernementale d'autant plus présente que son siège est à Paris.

1- Entre le club et la Fédération : quels intermédiaires ?

A partir de 1949, il est possible de parler de mouvement des clubs en France, avec un discours fondateur, celui de Jaime Torres Bodet, quelques émules et promoteurs fervents, comme Gustave Monod, Louis François, qui sillonnent tout le territoire et « portent la bonne parole ». Cependant, durant les sept premières années, les créations de club sur le terrain sont avant tout des initiatives locales, sans véritable cohésion, ni même contacts entre les différentes expériences. Même si les premiers clubs peuvent présenter de nombreux points communs, ne serait ce qu'au niveau de leur implantation en milieu scolaire, il n'existe aucun modèle de référence, aucune directive, ni plateforme d'échanges, ni centralisation des informations.

Des statuts comme garants

Il faut attendre le mois de mars 1956, pour qu'une association soit déclarée à la Préfecture de police selon la loi du 1er juillet 1901, portant au départ le nom de « Fédération des clubs de relations internationales et des groupements d'amis de l'Unesco »⁹³. A l'origine de cette première initiative, on trouve des personnalités nationales comme l'inspecteur général de l'Instruction publique Louis François qui sera nommé président provisoire de la Fédération, l'inspecteur général de la Jeunesse et des Sports Jean-Marie Bartel ou le secrétaire général adjoint de la Commission française pour l'Unesco Yves Brunswick, sur le rôle duquel nous reviendront. Y figurent aussi des

⁹² *Petit Robert 1*, Paris, 1984, définition reprise en partie dans le Manuel des clubs de 1965 : « une société constituée en vue d'une activité libre et désintéressée ; dans cette société les membres se familiarisent avec le fonctionnement d'une démocratie en miniature », Paris, FFCU, 1965, p. 17.

⁹³ Toutes les informations sur les statuts et leurs modifications ont été tirées de la chemise « déclarations statuts », Fonds Commission française de l'UNESCO, Boîte n°48.

personnages locaux, premiers initiateurs de clubs, comme Marguerite Gallais professeur au lycée Marguerite de Navarre à Pau, Yves Gosson professeur à Nantes ou Pierre Hanry professeur au collège de garçons de Nyons dans la Drôme.

L'organisation qui se profile dans les statuts déposés le 14 mars 1956 a pour objet « d'aider les clubs de relations internationales dans leur action ; de susciter la création de nouveaux clubs ou de groupement d'amis de l'Unesco », elle est ouverte aux membres des clubs, mais aussi à « toutes les personnes physiques ou morales qui en auront exprimé le désir et qui auront été agréées par le conseil d'administration ». Elle est composée de membres d'honneur (ceux qui ont rendu des services et qui acceptent de patronner son œuvre) ; de membres bienfaiteurs (ceux qui ont apporter une aide au développement de l'association) et de membres actifs. Elle s'impose comme seule limite l'interdiction d'aborder « toutes discussions d'ordre politique ou confessionnelle ». Dans cette première mouture, la Fédération est donc conçue avant tout comme une structure d'appui, un organisme ressource. Elle se veut par ailleurs la moins restrictive et interventionniste que possible, la définition de ses activités et de ses prérogatives offrant un très large champ.

Il faut encore une année, pour que le projet de Fédération soit entériné lors de la première réunion nationale des responsables de clubs qui a lieu à Chamonix du 3 au 7 mars 1957. L'état d'esprit qui règne durant ces journées reflète une volonté d'efficacité ainsi que de partage des expériences. Les participants au congrès de Chamonix tout en se réjouissant de la constitution d'une fédération des clubs, dressent de suite la liste de ce qu'ils en attendent :

- « - *La coordination des moyens d'étude et leur diffusion rapide,*
- *la liaison entre les clubs réalisée par un bulletin,*
- *l'organisation de réunions inter-clubs sur le plan régional,*
- *l'organisation de cycles de conférences,*
- *l'organisation et la diffusion de mallettes culturelles »⁹⁴ .*

Le Bulletin de liaison est pensé comme un guide pratique à l'usage des clubs et comme un effort de recensement, il doit ainsi contenir :

- « - *La liste des clubs et leur adresse,*
- *une documentation bibliographique,*
- *tous les renseignements utiles sur les cycles de conférences organisés par la Fédération,*
- *l'indication du matériel disponible,*
- des comptes rendus d'expériences menées à bien dans les clubs avec notification du matériel utilisé et critiques éventuelles,*
- *les adresses d'organismes et associations susceptibles d'aider les clubs ».*

Durant les journées de Chamonix se pose aussi pour la première fois la question de la structure des clubs, avec un souci d'uniformisation tout en mettant en avant leur autonomie :

- « *le problème des statuts : en raison de l'important développement des clubs, l'ancienne structure ne peut plus convenir. Nous conseillons donc vivement aux clubs d'acquiescer la*

⁹⁴ Rapport de la commission n°1, Les amis de l'Unesco, n°1, 1957.

personnalité juridique en se transformant en associations reconnues par la Loi de 1901. A cet effet, nous avons préparé un exemple de statuts-types qui peuvent être adoptés par tous les clubs et déposés à la Préfecture en vue de la reconnaissance officielle du club. Ceci présente, entre autres, l'avantage de permettre aux clubs de recevoir directement des aides et des subventions des autorités communales ou départementales, notamment de l'Inspection départementale de la Jeunesse et des Sports »⁹⁵.

Les statuts types proposés pour les clubs offrent une définition des objectifs et des activités aussi large que possible pour permettre aux différentes expériences de s'y retrouver :

« Article 2 : l'association a pour objet de grouper les personnes qu'intéressent l'organisation internationale du monde et les grands problèmes internationaux ; de favoriser la compréhension internationale par les moyens définis à l'article 4 (...).

Article 4 : pour la réalisation de ses buts, l'association utilise notamment les moyens d'actions suivants : documentation, réunions, discussions, conférences, présentations de films, groupes d'études et d'enquête, stages et voyages, publication de documents, d'un bulletin de liaison intéressant les membres, organisation de l'accueil de jeunes français et étrangers. »

Ils annoncent cependant une certaine structuration d'ensemble en fixant la cotisation des clubs à la Fédération à 500 francs par an et par tranche de dix membres.

L'année suivante, lors de leur seconde rencontre nationale qui se tient à Boulouris du 8 au 11 mai 1958, les responsables de clubs fêtent avec entrain le premier anniversaire de leur Fédération. Ils se félicitent de son succès, constatant même qu'elle a été débordée par les demandes :

« Durant de trop longs mois, le secrétariat a mal fonctionné. Trop de lettres sont demeurées en attente et certaines, même, malheureusement sans réponse. A quoi cela tient-il ? Au succès des clubs incontestablement. La Fédération a été créée pour répondre aux besoins des clubs. Il est donc normal que les animateurs aient aspiré à user au plus vite et au maximum de cette aide nouvelle »⁹⁶.

Les membres du conseil d'administration s'interrogent cependant sur son rôle et ses fonctions. Ils soulignent ainsi que la Fédération ne peut être une simple boîte aux lettres et que « un organisme, pour être vivant, doit être construit sur les contacts humains ». Ils posent donc le problème de sa reconnaissance et de sa légitimité au niveau interne et vis-à-vis de l'extérieur :

« Les clubs, en tant que tels, étaient à la fois dynamiques et connus. La Fédération en tant qu'organisme central ne l'était pas. Il est donc apparu nécessaire au secrétariat de donner une vie propre à la Fédération ».

Des accords sont alors passés avec l'Unesco, confiant à la Fédération les soins « d'assurer la diffusion en France des publications Unesco et la production et la distribution de ses films fixes ». Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'efforcent de mener ce qu'ils appellent une « politique de

⁹⁵ *Les amis de l'Unesco*, n°2, décembre 1957.

⁹⁶ Rapport, *Les amis de l'Unesco*, numéro spécial, juillet-octobre 1958.

présence et un gros effort de propagande ». La Fédération organise ainsi une rencontre franco-tuniso-marocaine qui s'est tenue à Paris durant les vacances de Noël 1957 et se fait représenter dans les réunions internationales : par Jean Richard à Copenhague en juillet à une réunion scandinave pour l'Unesco, par son secrétaire général Pierre Hanry à plusieurs réunions en Belgique, en Hollande et en Allemagne.

En 1961, durant l'assemblée générale qui a lieu à Saint-Céré (15-19 février), le rapport d'activité de la Fédération fait état de son développement : le montant des cotisations s'étant multiplié par trois depuis 1959 et trente nouveaux clubs ayant été créés depuis 1960 et en conclut que le secrétariat fédéral est insuffisant pour faire face et qu'il faudrait un secrétaire général rémunéré ou deux permanents. Deux mois plus tard, à l'issue d'une réunion du conseil d'administration le 22 avril 1961, une commission administrative permanente et une commission restreinte dite des statuts sont constituées ; cette dernière n'a d'autres buts, nous l'avons vu que de permettre la nomination de fonctionnaires de l'Education nationale comme délégués permanents de la Fédération. Par ailleurs, un premier manuel des clubs est rédigé, dans lequel le rôle de la Fédération n'apparaît qu'en filigrane :

« Les clubs adhèrent à une fédération nationale. Cette fédération leur rend les plus grands services ; elle coordonne leurs activités, rassemble les animateurs pour des colloques périodiques, transmet aux clubs toute documentation susceptible de les intéresser, facilite leurs relations avec l'Unesco et les autres institutions spécialisées, avec des clubs et les personnalités étrangères. Le club verse à la Fédération une cotisation pour chacun de ses membres, la fédération fournissant au club des cartes d'adhérents »⁹⁷.

Il en va tout autrement lors de l'assemblée générale de Bellac (31 mars-4 avril 1963). L'apport financier apporté par le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports (une subvention multipliée par deux depuis 1960 et dont le montant est de 72 000 F), l'appui fourni par la Commission française pour l'Unesco et la subvention en nature de l'Education Nationale ont permis l'acquisition d'un local (un bureau de 5m5 sur 3m5 !) où travaillent deux permanents (deux professeurs détachés), un secrétaire et une dactylo. Le rapport d'activité met pourtant encore l'accent sur l'insuffisance des moyens dont dispose la Fédération :

« L'augmentation des clubs et surtout l'ampleur de leurs activités a étendu de telle façon le travail du secrétariat que la disproportion entre la tête minuscule et le corps très développé s'est encore accrue (...) Notre fédération est en train d'exploser, d'éclater ; elle a besoin d'une administration solide ».

Il évoque aussi la difficulté pour la Fédération de « s'imposer vis-à-vis des autorités de Tutelle comme une grande organisation nationale » ; problème qui est attribué à « la modestie et à la pudeur des animateurs de clubs qui évitent et craignent toute publicité ». Le trésorier de la Fédération, Raymond Godeau, n'hésite pas pour sa part à dire que s'il n'est pas « partisan d'une politique de tapageuse propagande », il souhaiterait

⁹⁷ *Les clubs Unesco pourquoi, pour qui, comment*, Paris, FFCU, 1961.

seulement que « les animateurs des clubs comprennent qu'ils serviraient mieux une action à laquelle ils sont attachés en se montrant moins discrets ». Ces remarques qui ne sont pas sans rappeler celles émises en 1958, posent à nouveau le problème de la place et du rôle de la Fédération. La modification des statuts généraux qui en découlent quelques mois plus tard, en juillet 1963, tend ainsi à en augmenter les attributions.

Tout d'abord, la Fédération change de nom et s'appelle désormais tout simplement : « Fédération française des clubs Unesco ». Son article 1, légèrement modifié exclue dorénavant les personnes physiques, pour ne laisser la place qu'aux clubs constitués. L'article 2, beaucoup plus long, détaille les activités de la Fédération sans pour autant la départir d'un rôle de coordination et de soutien aux clubs :

« Favoriser la compréhension internationale conformément aux principes et idéaux de l'Unesco ; promouvoir la création en France de clubs Unesco, aider à leur fonctionnement et en assurer le contrôle ; contribuer à la formation civique des membres des clubs en les aidant à s'adapter aux transformations incessantes du monde dans les domaines scientifiques, techniques, économiques et sociaux ; établir des relations avec des organisations similaires pouvant exister dans les pays étrangers ; contribuer au développement des activités socio-éducatives dans le cadre scolaire, extra-scolaire ou de l'éducation permanente ; contribuer à une coordination dans le domaine des relations internationales entre les institutions et associations à caractère éducatif telles que les établissements d'enseignement, maisons de jeunes, comités d'entreprise, centres culturels, etc. qui désirent travailler dans l'esprit de l'Unesco ».

Par contre, dans l'article 7 et l'article 13 des nouveaux statuts, elle se donne en plus, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, un droit de contrôle sur les clubs :

« Article 7 : La qualité de membre adhérent et associé se perd par :

- a) la démission,*
- b) la radiation pour non-paiement de la cotisation,*
- c) la radiation prononcée pour motifs graves par le conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications avec recours éventuel devant l'assemblée générale qui statue en dernier ressort.*

Les motifs pouvant entraîner la radiation sont : la mauvaise gestion financière, les infractions graves et répétées à la laïcité définie par le respect des convictions individuelles et l'indépendance des activités du Club à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels, l'insuffisance prouvée de valeur éducative et l'inobservation répétée des objectifs définis dans l'article 2.

En cas de démission ou de radiation, la Fédération reprend les biens de toute nature acquis par l'association grâce à son affiliation à la Fédération.

Article 13 : Le conseil d'administration prend toutes décisions intéressant le fonctionnement et les activités générales de la Fédération. Notamment il déterminera les statuts-types et les règlements intérieurs types des clubs Unesco et approuve les compléments et modifications à ces statuts ; il se prononce sur l'agrément provisoire et l'admission définitive des membres adhérents sous réserve de la décision de l'assemblée générale ; il se prononce sur la radiation en qualité de membre, conformément à l'article 7 ; il confère la qualité de membres d'honneur ; propose l'ordre du jour de l'assemblée

générale ; fixe le montant de la cotisation annuelle ».

La Fédération prévoit de plus pour la première fois des membres de droit : Louis François nommément en tant que président fondateur et le secrétaire de la Commission française pour l'Unesco, en l'occurrence Yves Brunswick, sur le rôle duquel nous reviendrons. Cette volonté de la Fédération d'être le garant du bon fonctionnement des clubs est renforcé durant cette même assemblée par la rédaction du règlement intérieur. Ce dernier institue une commission nationale des conflits (comprenant cinq membres et renouvelable tous les ans dans sa totalité par le congrès) qui précise les conditions de participation des clubs aux assemblées nationales :

« les clubs Unesco disposent dans les assemblées générales de deux mandats s'ils comptent de 10 à 49 membres, de trois mandats s'ils comptent de 50 à 99 membres, de quatre mandats s'ils comptent de 100 à 199 membres, de cinq, s'ils comptent 200 membres et plus ».

Par ailleurs, il est précisé que seuls les membres appartenant à la Fédération depuis au moins trois ans et à jour de leur cotisation peuvent faire acte de candidature au conseil d'administration, et qu'il est de l'intérêt de la Fédération que les sièges au conseil d'administration, réservés aux clubs, soient géographiquement répartis d'une façon aussi équitable que possible.

La composition des dossiers d'admission des clubs est-elle aussi réglementée :

« a) Clubs scolaires (c'est à dire dont le siège social est situé dans un établissement public ou privé, avec l'autorisation du chef d'établissement) : une demande du chef d'établissement (ou d'un professeur avec transmission et visa par le chef d'établissement) ; les projets de statuts du club ; une fiche de renseignements (dont le modèle est fourni par la Fédération) ; une prise de dix cartes au minimum.

b) Clubs non-scolaires (c'est à dire clubs universitaires et tous les autres clubs qui ne fonctionnent pas dans un établissement d'enseignement) : une demande d'adhésion formulée et signée par trois personnes, constituant un bureau provisoire et obligatoirement majeures ; l'engagement d'accepter et de respecter les statuts de la Fédération ; les projets de statuts du club ; une fiche de renseignement dont le modèle est fourni par la Fédération, une prise de dix cartes au minimum.

L'admission définitive de ces clubs ne pourra être prononcée qu'à la suite de l'enquête d'usage faite par la commission administrative suivant la forme qui lui paraîtra la plus opportune et auprès des autorités qui lui paraîtront les plus qualifiées (direction départementale de la Jeunesse et des Sports, comités régionaux de l'Unesco, clubs voisins déjà adhérents, etc.) ».

La peur de la bureaucratisation

La structuration de la Fédération est plutôt bien vécue par les responsables de clubs, ceux-ci, n'en manifestent pas moins une vigilance très stricte sur son efficacité et les risques de dérives bureaucratiques. Ainsi, en 1964, durant l'assemblée générale qui se déroule à La Baule (3-7 avril), ils adoptent à l'unanimité le règlement intérieur rédigé l'année antérieure et acceptent qu'une soixantaine de clubs soit radiée pour non-paiement de leur cotisation. Ils

manifestent aussi leur satisfaction devant la « nouvelle phase de développement de la Fédération » caractérisé par une augmentation de 30% de la participation de l'Etat et l'acquisition d'un nouveau local, rue Bertholet, à Paris dans le quartier latin. Ils expriment aussi à la même occasion leur peur de la bureaucratisation de la Fédération, en affirmant avec force que celle-ci « doit s'organiser mais rester un mouvement ».

Deux ans plus tard, au congrès de Dôle (1-5 avril 1966), le secrétariat de la Fédération se sent ainsi obligé de justifier la complexité de son organisation :

« Au niveau du conseil d'administration, les nombreuses réunions des deux commissions administrative et culturelle ont permis de mettre en place des structures qui peuvent paraître à certains lourdes et compliquées mais qui forment la charpente indispensable d'une grande maison ».

La première mise en garde sérieuse sur le rôle que doit jouer la Fédération vis-à-vis des clubs a lieu durant le congrès et les journées d'études de Béziers (20 mars-4 avril 1969). Ayant fait appel à Henri Pinatel de l'association « Culture et développement » pour qu'il en analyse le fonctionnement afin de mieux cerner les besoins de formation pour les animateurs, celui dresse un bilan sévère sur la vision que peuvent avoir les clubs de leur Fédération. Il signale ainsi qu'elle est perçue comme « un organe de liaison utile, un fournisseur (en conférencier, en matériel, etc.), un prête-nom commode pas plus ». Il révèle par ailleurs que les conseils régionaux sur la mise en place desquels nous allons revenir, sont « conçus comme pouvant avoir un pouvoir d'action supérieur à celui de la Fédération actuellement ».

Il en va de même quelques années plus tard, pendant le congrès et les journées d'études d'Apt, (26-31 mars 1972), alors que la Fédération traverse une grave crise économique (stagnation des subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Commission française pour l'Unesco et diminution des cotisations des membres). Une commission, chargée spécifiquement d'analyser « Qu'attendent les clubs de la Fédération ? », critique de façon acerbe les prestations fédérales sur la documentation, les stages et les conférenciers fournis aux clubs, et fait part de l'absence de communication entre la Fédération et les clubs trop éloignés du siège qui désirent alors que « que Paris ne soit pas la base du centralisme » :

« S'il est réconfortant de penser que des clubs ont fonctionné valablement sans l'apport de la Fédération, il est important de reconsidérer et le contenu et la communication du matériel fédéral ; sinon à quoi servirait une fédération ? ».

Six mois plus tard, dans une lettre ouverte de huit pages, portant le titre évocateur de « Où va la fédération française des clubs Unesco », Jean Paul Granier va jusqu'à présenter sa démission au poste de trésorier et signale avec dureté « l'existence d'un décalage entre l'action fédérale et ce que réclame la jeunesse » :

« La Fédération n'offre pas aux clubs les prestations qu'ils semblent attendre. Sur ce point, la situation est si préoccupante qu'il peut sembler que la Fédération vit pour elle-même et non pour les clubs. (...) Nous avons certes une philosophie s'incarnant dans une référence aux idéaux de l'Unesco ? Mais nous n'avons aucune politique définie pour la mise en place de

cette philosophie : il nous manque une doctrine d'action. La Fédération donne l'impression d'être administrée, mais non pas d'être conduite fermement dans une direction précise (...) Ceci se traduit concrètement par un manque de cohésion et de dynamisme qui enlève à la Fédération tout impact sur les jeunes ».

Cette période de crise et de profonde remise en question se poursuit jusqu'en 1974, le congrès et les journées d'études, qui ont lieu à nouveau à Apt (24-26 mars), étant l'occasion de rappeler avec conviction que les clubs « constituent le corps même de la Fédération et sa raison d'être » :

« L'appareil fédéral n'est rien d'autre que l'émanation des clubs et des conseils régionaux et c'est par un abus de terme qu'on le désigne - et lui seul ! - par le titre de Fédération. La vérité c'est que l'ensemble constitué par le conseil d'administration et, plus encore, le bureau et le secrétariat fédéral, parce que cet ensemble est représentatif auprès des Pouvoirs publics et des organisations homologues, responsable du titre devant l'Unesco, la Commission nationale française, les commissions nationales et les fédérations étrangères, apparaît trop souvent comme seul existant ».

Si la Fédération française des clubs Unesco acquiert donc au cours des années une véritable représentation, une identité et une structure administrative de plus en plus solide, elle se retrouve constamment interpellée et remise en question par sa base qui montre ainsi son dynamisme et son originalité par rapport à d'autres mouvements de jeunesse plus institués. Les responsables de clubs lui rappellent à tout moment qu'elle doit être au service des clubs et non l'inverse. En 1978 encore, lors du congrès et des journées d'étude de Rodez (9-12 avril), alors que la Fédération semble sortir définitivement de la crise et que le nombre de clubs cotisants est à nouveau en hausse, il est signalé que cette dernière « est trop éloignée des clubs et qu'il faut des contacts plus fréquents ».

Les conseils régionaux : une décentralisation à petits pas

C'est pour palier ce dernier inconvénient que la Fédération imagine dès 1964 un échelon intermédiaire entre le siège national et les clubs de province : les conseils régionaux puis départementaux des clubs Unesco. La mise en place de ces nouvelles structures ne tient cependant pas de l'évidence, la peur de la bureaucratisation de l'organisation mais aussi de la concurrence et la fragilité de l'instance nationale sont autant de facteurs qui vont en ralentir la mise en place. Le premier conseil régional à être créé est celui des clubs de l'académie de Paris, dont les statuts qui serviront d'exemple sont rédigés en 1964. L'article 2 précise ainsi ses missions tout en garantissant l'autonomie des clubs :

« Le conseil régional contribue à la coordination des activités des différents mouvements et organisations de jeunesse et d'éducation populaire de l'académie de Paris et se réclame de l'Unesco,
- il organise les manifestations culturelles communes aux clubs Unesco,
- il assure la liaison entre les clubs et la Fédération, chaque club continuant à s'administrer lui-même à son gré dans le cadre des statuts et règlement intérieur de la fédération,
- il a compétence pour fixer la contribution financière de chaque club à la caisse régionale,

- *il a compétence pour répartir entre les clubs Unesco les charges et les excédents de recettes résultant des manifestations culturelles communes,*
- *il est habilité à la demande de la Fédération à représenter celle-ci auprès des pouvoirs publics et des organismes publics ou privés de l'académie dans le but de défendre les intérêts matériels et moraux de la Fédération,*
- *il est habilité à gérer, à la demande de la Fédération française les biens immobiliers, appartenant à cette dernière dans l'académie de Paris et à assumer, toujours en accord avec elle et en son nom, la responsabilité de tout ou partie des activités organisées dans ces locaux, par la Fédération.*

Toute demande de création d'un nouveau club dans le département de Paris est obligatoirement soumise pour avis à l'examen du conseil régional avant sa présentation devant le conseil d'administration de la Fédération. Les conflits pouvant surgir entre les clubs sont arbitrés par le conseil ».

Le rôle d'intermédiaire du conseil régional est fortement limité par le fait que l'adhésion des clubs n'est pas obligatoire et par son organisation juridique particulière : bien qu'étant une association loi 1901, il est décidé que le bureau n'aurait pas de président mais juste un secrétaire et un trésorier⁹⁸ et que plusieurs membres de droit serait désignés d'office : le président et le secrétaire général de la Fédération française ou leur représentant. Il est précisé de plus que *« en aucun cas le conseil régional ne pourra engager la responsabilité de la Fédération sans l'accord de cette dernière ».*

Les délibérations du congrès qui se déroule à La Baule du 3 au 7 avril 1964 viennent confirmer cette orientation. Tout en mettant l'accent sur le succès des trois stages régionaux organisés depuis le début de l'année (à Besançon à Dijon et à Pau), ainsi que sur la nécessité de développer les groupements régionaux, il est ainsi bien précisé que *« le principe du rapport libre et direct entre chaque club et la Fédération doit être maintenu, la création d'un nouveau club doit demeurer du ressort du conseil d'administration de la fédération ».*

Il faut attendre en fait plusieurs années pour que les conseils régionaux soient de véritables intermédiaires entre les clubs et la Fédération et la déleste ainsi d'une partie de ses activités. En 1965, la « politique de décentralisation administrative », prévoit que les conseils régionaux prendront en charge une partie des tâches de la Fédération, dès l'année suivante ; il est cependant décidé que leurs activités seront essentiellement culturelles, *« les questions administratives étant du ressort de la Fédération ».*

Il en va de même en 1967, durant le congrès et les journées d'études de Bayonne (1er-5 avril). Dans son rapport d'activités, le secrétaire de la Fédération se félicite de compter sur huit conseils régionaux ou départementaux statutairement constitués (Rouen, Bordeaux, Grenoble, Dijon,

⁹⁸ Cette originalité administrative ne manquera pas par la suite d'attirer l'attention des pouvoirs publics ainsi que l'atteste la lettre du 20 février 1973, de Colette Bacconnier, responsable du conseil régional de l'académie d'Aix-Marseille à Henri Jeanne, vice-président de la Fédération : *« Quelques questions à régler pour le conseil régional : statuts, après un mois et demi, ceux-ci sont revenus de la préfecture des Bouches du Rhône en demandant de joindre une autorisation de M. le Recteur, de fixer le siège social au CRDP, demande un président, mais cette question a été réglée par téléphone en leur assurant que les autres conseils régionaux avaient seulement un secrétaire général ».*

Paris et ceux de la Manche, de la Loire-Atlantique et de la Drôme), plus quatre autres en voie de constitution (à Lyon, Besançon, dans l'Hérault et le Gard). Il leur reconnaît de plus une certaine efficacité en précisant que les 59 nouveaux clubs depuis le dernier congrès sont souvent nés « *là où les conseils régionaux et départementaux manifestent leur activité* ». Il rappelle cependant que « *aucune fonction administrative ne leur est impartie* », même si leurs délégués sont invités au sein des commissions administrative et culturelle.

La prudence est toujours de mise deux mois plus tard : lors de sa réunion du 1er juin 1967, le conseil d'administration s'interroge en effet « *s'il a lieu d'accroître la représentation des conseils régionaux et départementaux* » et en conclue qu'il vaut mieux « *voir au fur et à mesure des créations* ».

Ce n'est en fait qu'au congrès et aux journées d'études de l'année suivante (qui ont lieu à Avallon du 5 au 10 avril 1968), avec la création annoncée de trois nouveaux conseils régionaux à Nice, à Lyon et à Toulouse, que la Fédération déclare : « *le moment est maintenant venu de rendre obligatoire l'adhésion d'un club aux conseils régionaux ou départementaux dont il dépend* ». La commission chargée d'analyser « la vie de la fédération », dont le responsable est Henri Jeanne souligne ainsi « *la réticence de certains délégués devant le terme « obligatoire », [mais] que l'évolution du rôle des conseils régionaux et départementaux dans le domaine administratif tendra à rendre normale, évidente et automatique la participation active de chaque club à la vie des conseils* ».

Cette nouvelle prise en considération du rôle des conseils régionaux et départementaux est entérinée en 1969, par une troisième modification des statuts généraux de la Fédération en avril 1969. L'article 6^{bis} établit que :

« Partout où le nombre de clubs le justifie sont créés des conseils régionaux ou interdépartementaux, qui ont pour objet de coordonner les activités des clubs de leur ressort et qui sont des associations également déclarées selon la loi de 1901. Les statuts de ces conseils doivent être soumis à l'approbation préalable du conseil d'administration, les clubs sont tenus d'adhérer à ces conseils ».

Dans l'article 9 de ces mêmes statuts, un espace de choix leur est réservé au sein du conseil d'administration en désignant comme membres de droit, outre le secrétaire général de la Commission de la République française et Louis François, le président ou le secrétaire général de chaque conseil régional (ou départemental ou interdépartemental) légalement créé ou agréé.

Cette ouverture reste cependant timide. Durant le congrès et les journées d'études d'Albi (22-27 mars 1970), le secrétaire de la Fédération déclare :

« Il nous faudra aussi engager le plus tôt possible une politique de décentralisation s'appuyant sur les conseils régionaux - douze sont maintenant officiellement déclarés - et auront leur membre de droit au conseil d'administration, trois ou quatre sont en voie de constitution ». Il se prononce cependant avec beaucoup plus de réserves sur la mise en route effective de cette politique : « Certaines tâches administratives devraient pouvoir leur être désormais confiées ».

L'année suivante, il est précisé de plus que la décentralisation ne sera possible que si les conseils régionaux disposent de ressources propres en faisant appel

notamment aux subventions des directions régionales de la Jeunesse et des Sports. Il faut attendre 1972 pour qu'ils aient le droit de percevoir les cotisations des clubs de leur juridiction, tout en reversant la plus grande part au siège national. Si la Fédération leur reconnaît donc un rôle de première importance alors qu'elle traverse elle-même une grave crise financière et d'identité vis-à-vis des clubs, elle pointe encore ça et là leurs limites et leurs faiblesses. Ainsi pendant le congrès et les journées d'études d'Apt (les 24-26 mars 1974), le rapport d'activités mentionne :

« Certes les conseils régionaux, sont meilleurs intermédiaires lorsqu'ils existent, lorsqu'ils agissent, lorsqu'ils nous informent mais eux-mêmes connaissent parfois des difficultés de communication sur les vingt-trois académies, sept n'ont pas encore de conseils régionaux et cinq sont en cours de création ou de réorganisation. Restent donc onze conseils régionaux réellement organisés et actifs (...) Ainsi vont les coordinations régionales, actives ici, languissantes ailleurs, indispensables pourtant même si l'hexagone n'est pas entièrement couvert et loin de là ».

La carte suivante (D) montrent bien que ces remarques ne sont pas dictées par la seule concurrence entre la structure nationale et les régions, mais que les clubs conservent leurs propres stratégies d'affiliation.

Si la majorité des clubs sont rattachés à un conseil régional ou départemental, il en reste un certain nombre qui restent comme des électrons libres, même dans des endroits où les conseils sont légalement constitués et agréés, comme c'est le cas à Caen ou à Strasbourg.

Cette ambivalence sur le rôle et la place des conseils est toujours présente en 1975. D'un côté, leur légitimité est consolidée par la nouvelle version des statuts de la Fédération rédigée le 27 septembre 1975 :

« Comme on change un vieil habit, nous avons décidé de modifier profondément nos statuts : ces nouveaux statuts donnant aux conseils régionaux une importance méritée confirmaient par ailleurs le caractère authentiquement fédéral »⁹⁹.

L'article 6bis est renforcée :

« Dans chaque région administrative, partout où le nombre de clubs le permet, un conseil régional des clubs Unesco est créé dans les conditions fixées par le conseil d'administration de la Fédération. Les clubs sont de droit et obligatoirement membres du conseil régional dont ils relèvent. Le conseil d'administration de la Fédération peut autoriser, avec l'accord du conseil régional, la création d'unions départementales ».

Et leur position au sein du conseil d'administration est précisée :

« Les représentants des conseils régionaux à raison de un administrateur pour les conseils régionaux regroupant de trois à dix clubs ; deux pour les conseils régionaux regroupant de onze à vingt clubs, trois pour les conseils régionaux regroupant vingt et un clubs et plus »,

Tout en laissant aussi une place aux clubs isolés dans la limite du tiers des représentants des conseils régionaux.

⁹⁹ Congrès et journées d'études de Vichy, 20-24 mars 1976

D

IMPLANTATION DES CLUBS UNESCO EN 1974

Clubs non-rattachés à un Conseil régional ou à un Conseil départemental



Mathias GARDET, 1996

sources : Atlas Vidal-Lablache, ed. Armand Colin, 1955 ? ; Laboratoire de Graphique EHESS Archives FFCU

- Clubs non-scolaires (clubs-ville, MJC)
- Clubs scolaires (lycées, écoles normales)

Dun autre côté, durant le congrès et les journées d'études de Saint-Céré (23-26 mars 1975) qui précède la révision des statuts, les limites de leurs prérogatives sont posées clairement. La commission n°1 sur « l'orientation, et les statuts de la Fédération » exprime ainsi le souhait « *que les conseils régionaux et départementaux jouissent d'une grande autonomie d'action mais que parallèlement les structures régionales ou départementales ne puissent limiter l'indépendance des clubs qui restent les cellules de base de la Fédération* », précisant ainsi que « *les conseils ne doivent pas être des organismes monolithiques qui emprisonnent les clubs dans un carcan statutaire ; notamment un club peut percevoir des subventions à titre d'association, modifier ses statuts sans l'avis du Conseil* ». L'affiliation d'un club reste donc du ressort de la Fédération nationale même si l'avis des responsables régionaux ou départementaux est sollicité. Il est dit enfin que « *la Fédération ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs lorsqu'il s'agit d'apprécier la finalité des activités des clubs. Elle seule assume au nom des clubs la responsabilité du sigle Unesco en face des organismes compétents* ».

D'où vient donc cette difficulté à mettre en place des structures intermédiaires efficaces ? Pourquoi derrière cette volonté délibérée d'en susciter la création retrouve-t-on ces craintes, voire ces réticences ?

Le premier problème réside certainement dans l'échelon intermédiaire choisi : la région, de quelle région s'agit-il ? La date de création du premier conseil régional à Paris, en 1964, renvoie aux toutes nouvelles circonscriptions d'action régionale créées par décret le 2 juin 1960 et instaurées progressivement à partir de 1962-1963¹⁰⁰. Ces entités bien jeunes viennent se superposer, voire se télescoper sur des découpages eux beaucoup plus anciens : les académies, les cours d'appel de la Justice, les circonscriptions militaires, les régions dites historiques ou économiques et bien sûr les départements, dont on n'a pas fini d'explorer la complexité, les héritages ou les pesanteurs et qui sont déterminants dans la mise en place de ce nouveau découpage administratif. « Un découpage peut ainsi en cacher un autre »¹⁰¹, par exemple les nouvelles académies créées à partir de 1961, qui restent nous l'avons vu le critère de référence des clubs Unesco, cherchent elles mêmes à correspondre aux régions de 1960 : c'est le cas des académies de Nantes (Pays de Loire), de Reims (Champagne-Ardenne), d'Orléans (Centre), Amiens (Picardie), de Rouen (Haute-Normandie) et de Limoges (Limousin)¹⁰².

La plus ou moins bonne assimilation des nouveaux découpages explique très vraisemblablement l'impossibilité dans certains endroits de mettre en place un conseil régional des clubs efficace et l'obligation d'adopter la création de conseils départementaux. Par ailleurs, la nomination des différentes entités change en fonction des découpages : les académies, les cours d'appel par exemple prennent le nom d'une ou de plusieurs villes, alors que les régions et les départements préfèrent faire appel à la géographie (nom d'une rivière, d'une chaîne de montagnes...). Derrière ces différences en apparence anodines se cachent en fait des enjeux de pouvoir et de concurrence implicites. Preuve en

¹⁰⁰ Sur l'histoire des régions voir Pierre Bodineau, *La régionalisation*, Que sais-je, Paris, PUF, 1995 ; Jacques Huguenin, Patrick Martinat, *Les régions entre l'Etat et l'Europe*, Paris, ed. Le Monde, 1998.

¹⁰¹ Jean-Marc et Philippe Benoît, Philippe Pucci, *La France redécoupée*, op. cit., p. 68.

¹⁰² *Ibid.*, p. 181.

est la nécessité parfois de coupler les villes comme (Aix-Marseille) ainsi que les nombreuses tentatives avortées de réformer la carte administrative de la France. Pierre Joxe, à l'époque premier secrétaire de la Cour des comptes et ancien ministre de l'intérieur, interrogé par Jean-Marc et Philippe Benoît et Daniel Pucci s'exprime ainsi sur la réforme de la carte des régions :

« En 1963, j'étais au commissariat général au plan, à la commission de l'aménagement du territoire, lorsque l'on a envisagé sérieusement de revoir la carte de régions. Tous les vieux projets sont alors ressortis des cartons. Il y avait celui de Michel Debré qui, à la Libération, avait envisagé une quarantaine de grands départements. On a travaillé là-dessus. C'était très intéressant : on recollait les deux Savoies, on n'avait plus qu'un département d'Alsace. On recréait donc des régions historiques. Avec ce projet, on arrivait très vite à une trentaine de petites régions, avec des problèmes insolubles ... »¹⁰³.

Les conseils régionaux des clubs tout en adoptant le nom des nouvelles régions sont recensés par la Fédération selon le nom des principales villes. Certains d'entre eux s'appuient ouvertement sur la logistique de l'académie, sollicitant le soutien des recteurs, c'est le cas par exemple de Pierre Aumercier en Bourgogne. D'autres conseils ont sans doute cherché d'autres interlocuteurs au niveau régional, reste à savoir comment cela a été vécu par l'académie ?

Derrière cette ambivalence dans la politique d'implantation des conseils régionaux ou départementaux des clubs, se pose aussi la peur d'une trop grande autonomie des conseils vis-à-vis de la Fédération¹⁰⁴. Cette crainte est présente dès l'année de leur naissance en 1964 qui célèbre en même temps le congrès et les journées de La Baule (3-8 avril). Durant cette assemblée l'intervention houleuse de représentants de Nantes (Eugène Leblanc, Jean Rabu entre autres), leurs prises de parole et leurs critiques sont mal vécues par le reste des participants. Certaines personnes que nous avons interrogées, présentes lors de ces journées, ont qualifié avec humour ces prises de position comme une sorte « d'O.P.A. des Nantais ». Cet humour reflète cependant un certain malaise que l'on retrouve tout le long des congrès, dans le souci notamment d'équilibrer la représentation des régions.

Le ton des rapports moraux annuels et des comptes-rendus de réunions montre bien que la Fédération est toujours sur le qui-vive. Ce sera le cas en 1975, durant une réunion du conseil d'administration, quand Eugène Leblanc prendra la parole, alors que la Fédération des clubs s'interroge sur sa survie :

« Monsieur Leblanc déclare que même si la Fédération était placée devant la nécessité d'une dissolution, il resterait les « conseils régionaux » qui pourraient continuer leur tâche en liaison étroite avec la Commission nationale. Monsieur Costes s'élève contre une telle perspective : la Fédération doit continuer et peut continuer si nous nous y efforçons »¹⁰⁵.

Si des différences de courants d'idée, voire d'opinions politiques ont dû interférer dans cette méfiance à l'égard des structures régionales et départementales des clubs Unesco, la Fédération s'est aussi heurtée à la complexité de la décentralisation et à la force des enjeux locaux.

¹⁰³ *Ibid.*, p.75.

¹⁰⁴ Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 7 juin 1975.

¹⁰⁵ *Ibid.*

2 - Entre la Fédération et l'Unesco : la Commission française pour l'Unesco

La Fédération dès sa création tisse des liens étroits avec l'Unesco, de par l'idéal qu'elle entend diffuser auprès de ses membres, mais aussi avec l'institution elle-même dont le siège est à Paris. Le discours fondateur de 1949 est proclamé par le directeur général de l'époque, Jaime Torres Bodet ; un de ses successeurs, René Maheu inaugure le congrès de la Baule en 1964 et de très nombreuses personnalités, fonctionnaires et boursiers sont invités et participent chaque année aux différents congrès et journées d'études. Pour ne donner qu'un exemple, les journées d'études qui ont eu lieu à Mulhouse du 22 au 26 avril 1962, comptaient entre autres sur la présence de :

M. Bovay de l'Organisation mondiale de la Santé
M. Brunsvick, secrétaire de la Commission française pour l'Unesco
M. Carriche de l'Organisation internationale du Travail
M. Gros de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, ancien fonctionnaire des Nations Unies
Mme Menasanch, secrétaire générale du club Unesco de Barcelone
M. Mugnier, représentant du comité régional pour l'Unesco de Dijon
M. Risset, secrétaire général du comité régional Unesco de Besançon
M. Rotach, président de la section jeunesse de la Commission nationale suisse pour l'Unesco
Dr Hagedorn de la Commission nationale allemande pour l'Unesco
M. Livet, président du comité régional Unesco de Strasbourg
M. Zuckerman, chef de la division de liaison avec le public à l'Unesco

Cette liste est cependant à lire avec précaution, malgré la référence omniprésente à l'Unesco, le statut et l'appartenance des personnes présentes sont loin d'être identiques. Entre M. Zuckerman, M. Brunsvick, M. Rotach et Mme Menasanch, la différence est de taille : le premier est fonctionnaire et responsable d'un service de l'Unesco, le second est fonctionnaire du ministère de l'Education nationale, mis à disposition au ministère des Affaires étrangères français, le troisième relève directement de la confédération suisse, la quatrième est bénévole et ne dépend d'aucune administration sauf éventuellement d'un collègue ou d'un lycée s'il s'agit d'un club scolaire.

En suscitant dès 1946 la création de commissions nationales, l'Unesco se dote d'organes de liaison avec les différentes expériences qui se développent dans chaque pays (clubs, groupements d'amis, centres...) ; elle institue aussi par là-même un interlocuteur de poids, parfois même obligé, pour toute action menée en son nom. Se pose alors le problème du rapport entre l'action et les positions de l'Unesco au niveau international et leur application dans un contexte national. Cette situation est synthétisée par René Maheu, premier directeur général français de 1962 à 1974, qui disait à propos des commissions

nationales : « elles sont la conscience de l'Unesco et la conscience des Etats »¹⁰⁶.

Quand l'Unesco loge au Quai d'Orsay

L'article VII de l'acte constitutif de l'Unesco est ainsi intitulé :

« chaque Etat membre prendra les dispositions appropriées à sa situation particulière pour associer aux travaux de l'Organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture, de préférence en constituant une commission nationale où seront représentés le gouvernement de ces différents groupes. Dans les pays où il en existe, les commissions nationales ou les organismes nationaux de coopération remplissent un rôle consultatif auprès de leur délégation nationale à la conférence générale et du représentant de leur pays et de ses suppléants au conseil exécutif, ainsi qu'auprès de leur gouvernement pour tous les problèmes se rapportant à l'Organisation. Ils jouent un rôle d'organe de liaison pour toutes les questions qui intéressent l'Organisation (...).

Les commissions nationales seront un lieu de dialogue entre le gouvernemental et le non-gouvernemental dans les pays. Leur rôle n'est pas diplomatique - il existe pour cela une représentation des Etats au Siège - mais davantage axé sur le contenu des activités et sur la réussite de ce facteur déterminant qu'est le partenariat intellectuel »¹⁰⁷.

La création des commissions nationales ne tient cependant lieu d'évidence, elle est liée aux débats sur l'identité et la fonction que doit exercer l'Unesco, ainsi que le suggère Yves Brunsvick, qui fut le secrétaire puis vice-président de la Commission française :

« Quand l'Unesco s'est créée en 1946 à Londres, il y avait deux projets : la thèse des Français qui voulaient faire un Institut de coopération intellectuelle sur le modèle de celui qui avait été créé dans l'entre deux guerres ; la thèse des Anglais qui voulaient s'en tenir à des relations strictement inter-gouvernementales, c'est eux qui l'ont emporté. Le projet français aurait permis un meilleur équilibre avec un collège d'usager. D'où l'idée à la Commission nationale de créer un comité national réunissant des professeurs, des savants... La Commission nationale au départ était essentiellement consultative. Elle nourrit les délégués de substances intellectuelles. Son travail est divisé en comités qui reflètent la structure de l'Unesco. C'est un outil de réflexion avec des gens élus et des responsables du ministère. Elle assure la présence intellectuelle de la France à l'Unesco. Par la suite elle a pris l'initiative d'administrer elle-même les opérations de l'Unesco en France ».

L'organisme français est créé en 1946, c'est l'une des premières commissions. Son appellation officielle est au départ « Commission de la République française pour l'éducation, la science et la culture ». Suivant l'énoncé de l'article VII de l'acte constitutif de l'Unesco, elle fait appel aux représentants des organismes et des associations dont la vocation correspond aux objectifs de l'Unesco (le Collège de France, les universités, les artistes, les conservateurs...),

¹⁰⁶ Propos cités dans une notice sur « la commission française pour l'Unesco », FFCU, fonds Aumerier, années 1971-1973.

¹⁰⁷ Brochure *La CNF Unesco*, datée de 1996.

ainsi qu'à un certain nombre d'experts siégeant à titre personnel (certains prestigieux comme Marcel Camus).

Elle dispose par ailleurs d'un secrétariat permanent et sollicite alors, dans la proportion d'un tiers de ses membres, des fonctionnaires appartenant à divers ministères (Affaires étrangères, Education nationale, Jeunesse et Sports, Information, Affaires culturelles, secrétariat d'Etat chargé de la Coopération, délégation générale à la Recherche scientifique). Cette interministérialité n'est qu'apparente, ainsi qu'en témoigne Yves Brunsvick : le comité permanent de la Commission française est composé aux trois quarts de fonctionnaires de l'Education nationale et surtout, elle est hébergée au Quai d'Orsay, au sein du ministère des Affaires étrangères, qui exerce ainsi de fait une véritable tutelle sur l'organisation¹⁰⁸. Le président de la Commission est par exemple élu mais doit être approuvé par le gouvernement. Selon Yves Brunsvick, « *il est donc en liberté surveillée et sa marge de manœuvres est étroite* »¹⁰⁹. Cette tutelle s'avérera d'autant plus stricte dans le contexte de la guerre froide et de la décolonisation.

Le rôle de la Commission oscille ainsi entre celui « d'agent d'exécution » pour le déroulement de certaines activités programmées par l'Unesco (comme l'organisation de la conférence internationale sur la jeunesse qui a lieu à Grenoble en août 1964), et celui de contrôle sur les dites activités au cas où elles porteraient atteinte à la Sécurité nationale. Dans ses statuts elle a en effet la double fonction de « *veiller, sur le plan national, à l'exécution des décisions prises par la Conférence générale de l'Unesco* » et de « *donner son avis au Gouvernement sur le programme et les activités de l'Unesco* ».

L'influence de la Commission sur les activités de l'Unesco et du ministère des Affaires étrangères est cependant à mesurer par l'envergure modeste de l'organisation, comme en témoigne Yves Brunsvick :

« *La Commission au départ c'était tout petit, j'avais une secrétaire et Mme Ranson qui était mon assistante. Aujourd'hui, on est dix-huit* »¹¹⁰.

Les revers de l'hospitalité

La position d'intermédiaire de la Commission française entre la fédération des clubs et l'Unesco est au départ d'autant plus prégnante qu'elle la précède d'une dizaine d'années et que son premier secrétaire général n'est autre que Louis François, qui occupe ce poste jusqu'en 1958 !

Ainsi que nous l'avons vu, les premiers clubs créés à partir de 1949-1950 s'adressent donc directement à la Commission française, quand ce n'est pas elle-même qui en suscite l'émergence ; et cela jusqu'à la création de la Fédération en 1956. Par ailleurs, lorsque cette dernière est fondée, elle est hébergée presque « naturellement » par la Commission nationale et se retrouve donc elle aussi au Quai d'Orsay, dans un bureau voisin, au sein du ministère des Affaires étrangères.

¹⁰⁸ Elle déménagera par la suite en même temps que le ministère rue La Pérouse.

¹⁰⁹ Yves Brunsvick, notes prises à partir de l'interview du 30 septembre 1996.

¹¹⁰ *Ibid.*

La Fédération y puise de nombreux avantages logistiques : outre le local, elle bénéficie d'une aide en matériel (envoi des courriers, bureau, fournitures...) et en personnel : son premier secrétaire général, Yves Brunsvick, étant l'adjoint de Louis François et sa trésorière, Mme Ranson, étant l'assistante de Yves Brunsvick, tous deux permanents de la Commission française. La Fédération s'appuie de plus au départ pour le développement des clubs sur le réseau de relations de la Commission dans toute la France, notamment à travers ses comités régionaux, qui se sont implantés avec plus ou moins de succès à Besançon, à Bordeaux, à Dijon, à Grenoble, à Lille, à Montpellier et à Strasbourg. Elle a enfin plus facilement ses « entrées » à l'Unesco grâce à la position de la Commission et peut solliciter de ce fait la participation d'intervenants de plusieurs pays à ses congrès annuels et autres festivités et compter sur la présence de nombreux boursiers de l'Unesco du monde entier (l'accueil et l'organisation de leur séjour étant une des missions dévolues à la Commission française).

S'il y a donc un lien étroit et une sympathie indéniable entre la Fédération et la Commission, le fait de dépendre de la tutelle du ministère des Affaires étrangères présente aussi de sérieux inconvénients. La FFCU n'est pas une organisation gouvernementale et ne prétend en aucun cas, être partie prenante de sa diplomatie, ni de sa politique au sens large du terme ; ce en quoi ne peut échapper la Commission même si ses tâches se limitent au « domaine de l'éducation, de la science et de la culture ». Le comité permanent de cette dernière est essentiellement constitué, ne l'oublions pas, de fonctionnaires détachés au ministère des Affaires étrangères et son rôle diplomatique est inscrit dans ses statuts puisque selon l'Article 2 elle est chargée « d'établir une liaison efficace tant avec l'Unesco qu'avec les commissions nationales et les organismes nationaux de coopération des autres états membres de l'Unesco ». Cette mission s'avère d'autant plus délicate dans le contexte de la guerre froide. Si la vitalité fringante des clubs est plutôt bien perçue des responsables de la Commission qui en sont partie prenante, leurs activités déployées au sein du ministère commencent à faire désordre. Yves Brunsvick, qui a succédé au poste de Louis François en 1958, s'en souvient encore :

« La Commission nationale participait pour le courrier et l'hébergement. Elle n'avait pas d'argent propre mais un pouvoir immense. Il n'y avait pas de dépenses courantes. Je pense que la Commission nationale a payé les salaires des premiers permanents des clubs Unesco et de la Fédération. Mme Benketira et peut-être avant. Mais la FFCU avait été créée pour se détacher de la Commission nationale. Les clubs Unesco sont devenus petit à petit adultes et se sont passés de la tutelle de la Commission trop contraignante ; on les incitait à la prudence, à ne pas faire de vagues. La Commission n'a jamais fait d'éclats à la différence de la Fédération des clubs Unesco qui peut se permettre de faire des communiqués vengeurs. Il fallait donc dégager la responsabilité de la Commission pour laquelle j'avais des comptes à rendre et qui juridiquement était une structure différente. La Commission avait des contraintes politiques... des problèmes parfois difficiles, on avait peur des communistes. Or, les deux organismes logeaient dans des bureaux voisins. Il fallait que la Fédération des clubs puisse s'agiter sans interférer. Si nous étions restés collés (la Commission nationale et la Fédération), notre tutelle, le ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, aurait fait disparaître la Fédération. C'était une volonté

stratégique à cause de la croissance de la Fédération, à cause des relations avec le Quai. Pierre Lesueur a négocié l'achat d'un local rue Bertholet, ce fut l'essor de la Fédération. Puis Avallon a été créé, avant on manipulait les films au cinquième étage du Quai d'Orsay et c'était voyant et peu compatible avec les activités d'un ministère. Raymond Godeau a commencé à nous aider en nous disant « j'ai une grande cave », on y a emmagasiné les outils de travail. Puis on s'est dit qu'il fallait acheter un local. La Commission a beaucoup aidé au développement de la Fédération. Elle a été derrière lors des emprunts »¹¹¹.

La Fédération prend son envol

En 1963-1964, la Fédération quitte le ministère pour s'installer dans les nouveaux locaux au 10 rue Bertholet dans le cinquième arrondissement, qui deviendra son nouveau siège social jusqu'à son transfert en janvier 1975 au 43 rue de la Glacière, dans le treizième, à la Maison des clubs Unesco. Le déménagement de la Fédération, présenté comme stratégique vis-à-vis du ministère, correspond en fait à une réelle prise d'indépendance, voire un détachement de la Fédération par rapport à la Commission française. Les deux premières années, 1964-1966, Yves Brunsvick, continue à exercer sa fonction de secrétaire général au conseil d'administration de la Fédération, mais la nature de son engagement est bien différente, puisque dans la nouvelle mouture des statuts généraux réformés en 1963, les administrateurs éprouvent le besoin de préciser qu'il est dorénavant membre de droit de ce conseil.

Ce premier signe d'une distanciation, voire même d'une détérioration, dans les liens entre la Commission et la Fédération semble se préciser lors de la réunion du conseil d'administration du 26 juin 1966 : Yves Brunsvick souligne à cette occasion « les difficultés que lui pose le cumul des titres avec celui de secrétaire général de la Commission française pour l'Unesco et propose la candidature de M. Jeanne, vice-président de la Fédération ». Cela faisait pourtant près de 10 ans qu'il occupait cette double fonction sans éprouver la moindre gêne. Il reconnaît d'ailleurs lui-même avoir cessé, à partir de cette date, d'assister aux congrès et aux journées d'études de la Fédération et quatre ans plus tard, il se retire même du conseil d'administration, la Commission n'étant plus représentée que de façon intermittente.

La position de retrait adoptée par Brunsvick demande à être interprétée de plusieurs manières. Il y a certes le désir de laisser la Fédération prendre son envol, faire ses armes ; il y a aussi certainement certains effets de concurrence. Du fait même de sa position au sein du ministère, la Commission s'avère beaucoup moins libre d'action que la Fédération. Le relatif échec de créer des antennes en province atteste du poids de cette tutelle. Dès sa création, la Fédération affiche quant à elle son dynamisme. Durant le deuxième congrès qui se déroule à Boulouris (8-11 mai 1958), son secrétaire général, Pierre Hanry n'hésite pas affirmer dans le rapport moral :

« Nous recevons chaque jour, presque autant de lettres que la Commission nationale : certaines fois davantage ».

¹¹¹ Yves Brunsvick, notes prises à partir de l'interview du 30 septembre 1996

Yves Brunsvick aujourd'hui emploie lui-même le terme de concurrence, même s'il attribue ce phénomène à une exagération de la FFCU :

« Dans deux ou trois endroits, il y a eu des effets de doublon et une certaine concurrence s'est exercée entre la Fédération et la Commission. La Fédération a cru que la Commission était plus puissante qu'elle n'était en réalité. On aurait pu imaginer un mariage mais cela ne s'est pas fait »¹¹².

Anne Willings Grinda, du point de vue de l'Unesco évoque elle aussi ce problème. A notre question sur les rapports entre la Commission et la Fédération, elle avait évoqué :

« Un peu d'incompréhension, de méfiance, voire de jalousie. Dans la plupart des cas, le secrétariat de la Commission est gouvernemental ; les clubs, quant à eux, montrent beaucoup plus d'imagination et de créativité et existent dans l'ensemble du pays. A un certain moment, la Commission ressentait une sorte de sentiment de supériorité vis-à-vis de la Fédération, envers laquelle elle se faisait critique. La crainte se manifestait aussi que les centres Unesco, plus puissants et mieux organisés que les clubs, ne lui fassent de l'ombre »¹¹³.

L'éloignement de la Commission en regard à la Fédération ne fait d'ailleurs que se confirmer les années suivantes. Malgré les souhaits exprimés par le conseil d'administration, lors de sa réunion du 30 avril 1974, pour qu'il y ait une « imbrication certaine et souhaitable dans les activités avec la Commission », lors de la réunion du bureau de la Fédération le 31 janvier 1975, le constat est amer :

« Situation financière difficile, difficultés de la Commission nationale qui nous a tant porté aux nues et actuellement nous laisse tomber »¹¹⁴.

Quelques mois plus tard, la Fédération se débattant en pleine crise financière, les administrateurs s'interrogent même sur les possibilités d'une rupture définitive avec la Commission. M. Lafon, représentant Yves Brunsvick à cette réunion, intervient alors pour évoquer les risques que comporterait cette éventualité :

« La Commission nationale ne veut pas enfouir la Fédération, elle est responsable de vous. Il serait déplorable d'envisager une séparation. Le signe Unesco disparaîtrait. Personne ne le souhaite ».

Autrement dit, il pose à nouveau le rôle de la Commission en tant qu'intermédiaire obligatoire entre l'Unesco et tout organisme français qui prétendrait agir en son nom sur le territoire national. Elle est en quelque sorte dépositaire du sigle en France, elle en avalise ou elle en interdit l'usage.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Anne Grinda Willings, notes prises à partir des entretiens du 25 avril et du 12 décembre 1996.

¹¹⁴ Notes manuscrites de Pierre Aumercier sur la réunion du bureau.

3- Unesco : de l'usage d'un sigle

Lors de ses tournées de conférences auprès des clubs dans toute la France, Henri Jeanne, secrétaire général puis vice-président de la FFCU, aimait à présenter l'organisation internationale de la façon suivante : « *Qu'est-ce que l'Unesco : un sigle !* ».

Ces six lettres apparaissent donc presque comme une « profession de foi » et semblent contenir à elles seules la quintessence de l'esprit des clubs. Elles sont plus proches d'un idéal proclamé que d'une velléité de rattachement à une institution. Elles sont d'autant plus « dématérialisées » que contrairement à d'autres sigles, elles ne sont pas traduites de l'anglais et demande une certaine gymnastique d'esprit pour en saisir la combinaison, dû à l'inversion des lettres : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*. Le choix de conserver le sigle anglais renvoie aussi aux origines du projet et aux différentes conceptions qui avaient été âprement débattues aux lendemains de la seconde guerre.

Victor-Yves Ghébali dans son article synthétique de l'*Encyclopedia Universalis*, rappelle ainsi que l'Unesco se situe elle-même en contre-pied d'autres projets français d'organisation internationale en matière d'éducation comme ceux de Marc-Antoine Julien, 1817 de Hermann Moelkenboer, 1982) ou du Bureau international des relations intellectuelles (Association française pour la société des nations, S.D.N., 1920) :

« La coopération intellectuelle acquit graduellement droit de cité grâce à la France. Dans un premier temps, celle-ci suscita l'établissement - au sein de la S.D.N.- d'un organe consultatif restreint dont la présidence fut confiée à Henri Bergson (Commission internationale de coopération intellectuelle, 1922). Par la suite, elle prit l'initiative cruciale de mettre à la disposition de la SDN un instrument spécialisé fondé à Paris et financé (sur une base régulière) par ses soins : l'Institut international de coopération intellectuelle (I.I.C.I., 1924). La coopération intellectuelle s'épanouit dès lors essentiellement dans cette institution qui s'assura la collaboration de l'élite artistique et scientifique du temps. Le contrôle de l'IICI par l'occupant nazi mit brutalement fin, en 1940, à cette première étape historique.

Demeurée jusque-là à l'écart des activités de l'IICI (considérées comme servant avant tout le rayonnement culturel de la France), la Grande-Bretagne prit le relais en réunissant les gouvernements européens en exil à Londres dans le cadre d'une conférence périodique des ministres alliés de l'éducation, à partir de novembre 1942. Originellement vouée à étudier le problème de la reconstruction des systèmes éducatifs européen ruinés par la guerre, la Conférence s'ouvrit ensuite aux pays extra-européens (dont les Etats-Unis) et entreprit l'élaboration de la charte d'une organisation internationale spécialisée en matière d'éducation et de culture. Dès l'accomplissement de cette tâche (1945), le gouvernement britannique s'empressa de convoquer une conférence constituante à Londres. Cette hâte était motivée par la volonté de compromettre les projets de revitalisation de l'IICI envisagés par les français. Après d'âpres négociations, la France obtint d'être puissance co-invitant et de déposer un projet d'Organisation de coopération intellectuelle des Nations

unies. Les idées françaises n'eurent pas grand succès. Néanmoins, Paris fut choisi comme siège de l'Unesco. Les travaux de la conférence de Londres (au cours desquels le domaine de la science fut ajouté à ceux de l'éducation et de la culture) donnèrent naissance à l'Acte constitutif de la nouvelle organisation, texte qui entra en vigueur le 4 novembre 1946 »¹¹⁵.

Ces enjeux et tensions diplomatiques expliquent aussi le caractère assez flou de l'acte constitutif de la nouvelle organisation internationale :

« L'Acte constitutif de l'Unesco définit un projet hybride dont les dispositions essentielles sont formulées dans un langage d'une obscure clarté. Il affirme ainsi que la raison d'être de l'Organisation est « d'atteindre graduellement [...] les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations unies a été constituée... ». Il s'agit, plus précisément, de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous... ». On voit par là que l'éducation, la science et la culture ne sont pas des fins, mais de simples moyens destinés à asseoir la paix sur le « fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ». L'Unesco procède d'ailleurs de la conviction célèbre selon laquelle « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix » - idée que Paul Valéry avait déjà exprimé dans les années 1930 en faisant valoir « qu'une Société des esprits est la condition d'une Société des nations ». Ce projet, où se marient singulièrement le politique, l'éthique et le fonctionnel, a fait l'objet de diverses critiques dont la plus célèbre reste sans doute celle de Benedetto Croce qualifiant l'Unesco « d'institution erronée ». En fait, il n'est pas excessif de soutenir que l'Organisation naquit avec une crise d'identité qui n'a jamais été totalement surmontée »¹¹⁶.

Nous avons choisi d'aborder la question par trois affaires qui posent chacune, à la manière d'une charade, les différents aspects du problème. La première est indépendante de la Fédération et de l'Unesco, il s'agit d'une association française qui se sert du sigle pour des activités à des fins lucratives ; toute la difficulté réside alors d'en interdire l'usage quand aucun garde-fou n'a été envisagé. La seconde est une prise de position de la Fédération envers un état membre, condamnée par l'Unesco et par ricochet par la Commission française. La troisième est une sanction adoptée par l'Unesco à l'encontre d'un état et désapprouvée par un large mouvement d'opinion international ; la Fédération prenant partie pour l'institution tout en s'interrogeant sur les risques de politisation.

*L'Affaire de la Ligue Pro-Unesco*¹¹⁷

Le 4 janvier 1958, un certain A. Lienhardt écrit au directeur général de l'Unesco pour lui annoncer la création « d'un groupe de fervents amis de

¹¹⁵ *Encyclopedia Universalis*, tome 23, Paris, 1995, pp.149-151.

¹¹⁶ *Encyclopedia Universalis*, tome 23, Paris, 1995, pp.149-151.

¹¹⁷ Fonds CNF, boîte n° 48.

l'Unesco sous le nom de Ligue française pro-Unesco » et demande des informations sur des associations similaires. Le 7 février, R. Galindo, chef du bureau des relations avec les Etats-membres lui répond pour lui dire de s'adresser à la Commission française, chargée de coordonner toutes ces initiatives. De fil en aiguille, A. Lienhardt entre en contact avec la Fédération des clubs, nouvellement créée et lui fait part de son désir de collaborer et joint en annexe la définition de ses objectifs. Il informe ainsi que la Ligue française Pro-Unesco est une association déclarée loi 1901, qu'elle se place « en dehors et au-dessus des partis politiques et de toutes les organisations philosophiques ou confessionnelles » et qu'elle a pour but de « grouper sur la plan national les partisans de l'Unesco, de faire connaître au grand public et tout particulièrement aux jeunes générations, les idéaux et les buts de l'Unesco ; de contribuer dans toute la mesure du possible à la réalisation de ces idéaux et de ces buts humanitaires ». Les moyens d'action prévus sont des expositions, des conférences publiques, la diffusion des publications de l'Unesco et les échanges internationaux et interscolaires.

Les objectifs de cette organisme semblent donc en tout point correspondre à ceux des clubs et Yves brunsvick propose une rencontre durant le mois d'avril 1968. De premiers problèmes se posent lorsqu'en juin de la même année André Basdevant, directeur de la Jeunesse et des Sports informe Louis François qu'il a été saisi d'une demande d'agrément de la Ligue qui proclame sa collaboration étroite avec la Fédération des clubs et la Commission, alors que les contacts ont été à peine ébauchés. Yves Brunsvick répond immédiatement à André Basdevant pour lui faire part de ses réticences :

« Je dois vous avouer que, pour l'instant, nous avons à la Commission nationale une attitude extrêmement réservée à l'égard de cette ligue qui a, en effet pris contact avec nous. Toutefois sur la collaboration avec la Fédération il y aurait beaucoup à dire car, à ma connaissance, elle n'a pas encore commencé. De toute façon, le groupement en question n'a encore rien fait ; la demande d'agrément est donc tout à fait prématurée »¹¹⁸.

L'affaire se corse en septembre 1958 : la Ligue écrit au journal *France-soir*, pour lui demander de diffuser un communiqué sur ses activités rédigé de la façon suivante :

« Jeunes gens – jeunes filles, si vous voulez :
- recevoir aux meilleurs conditions des revues d'actualité, des magazines illustrées et autres publications périodiques, avec possibilité d'échange après lecture,
- constituer à moindre frais une bibliothèque encyclopédique,
- suivre des cours par correspondance à des conditions très avantageuses
Pour se faire comprendre partout, l'ONU recommande l'usage de la langue internationale, pour recevoir une méthode pratique écrivez à la Ligue Pro-Unesco »¹¹⁹.

Le directeur de *France-soir* ayant communiqué cette lettre avant publication à Tor Gjesdal, directeur du département information à l'Unesco, celui-ci réagit avec virulence et s'adresse à Yves Brunsvick, en tant que responsable de la

¹¹⁸ Lettre du 27 juin 1958, fond CNF, boîte n°48.

¹¹⁹ Lettre de A. Lienhardt au directeur de *France-soir*, 22 septembre 1958.

Commission nationale pour lui demander de prendre immédiatement des mesures. Pendant ce temps, A. Lienardt continue à s'adresser à tous les services de l'Unesco et à la Fédération pour leur demander de la documentation ou des adresses. Toutes les lettres portant comme en-tête : « association culturelle agréée par le Ministère de l'Éducation nationale », alors que l'agrément n'a jamais été accordé.

La réponse tardive de Yves Brunsvick adressée au directeur général de l'Unesco, tout en se démarquant fermement de la Ligue, exprime aussi son impuissance à prendre les sanctions requises et pose par là même les limites de la législation française :

« Je tiens à vous dire que ce mouvement n'a aucun rapport avec la Commission nationale ; il s'agit d'une association loi 1901, agréée par des personnes qui ne semblent pas, à première vue, présenter toutes les garanties souhaitables pour utiliser le nom de l'Unesco. Toutefois, étant donnée la législation française sur la liberté d'association, il est difficile aux autorités françaises d'intervenir, à moins que l'Unesco elle-même en fasse la demande »¹²⁰.

Cette demande étant formulée dès le mois suivant, Yves Brunsvick prend contact avec le Préfet de police pour lui faire part des griefs à l'égard de la Ligue :

« Je crains que ce mouvement, dont les buts semblent en apparence, forts louables, ne soit de nature à apporter atteinte au prestige de l'Unesco en France et à celui de la Commission française pour l'Unesco et la Fédération des clubs et des groupements d'amis de l'Unesco. La documentation que je me suis permis de vous adresser vous montrera que ce mouvement n'hésite pas à utiliser des procédés publicitaires qui associent la culture à la fabrication des yaourts. Mais ceci, semble-t-il, n'est qu'un début si j'en crois le texte en question. Déjà à plusieurs reprises, mon attention avait été attirée sur l'équivoque entretenue dans la presse par des annonces de cette ligue qui, profitant du mot « Unesco », pouvait paraître à des lecteurs non informés émises par l'Unesco pour faire de la propagande en son nom »¹²¹.

Il faut attendre le mois d'avril 1960 pour que la Préfecture communique les résultats de son enquête, signalant que le siège de la Ligue à Paris n'est qu'une simple domiciliation pour servir de « boîte aux lettres » et que le courrier est envoyé au président Albert Lienhardt, domicilié à Mulhouse. S'il fait part de certaines irrégularités, notamment dans le comité de patronage, le Préfet de police précise que « la Ligue et les personnes mentionnées n'ont pas, jusqu'à présent, autrement attiré l'attention des divers services de police à Paris ». Il promet toutefois de saisir le ministère de l'Intérieur et la direction générale de la Sûreté nationale.

Malgré cette mobilisation impressionnante à l'encontre de la Ligue, l'affaire s'enlise, et les responsables de la ligue continue à exercer leurs activités, d'autant plus inquiétante pour la Fédération des clubs qu'elle a des échos de plusieurs associations de jeunesse qui manifestent leur intérêt pour les services offerts par la Ligue.

¹²⁰ Lettre du 25 août 1959.

¹²¹ Lettre du 11 décembre 1959.

En octobre 1960, le Préfet de Police adresse à Yves Brunsvick les suites de l'enquête effectuée dans le Haut-Rhin, dont les résultats ne sont pas plus encourageants :

« Si le caractère discutabile des méthodes publicitaires utilisées par cette association est indéniable, la bonne foi de ses dirigeants semble, par contre, ne pas pouvoir être mis en doute (...). Toutefois, il vous est loisible de saisir de cette affaire les tribunaux d'instance compétents »¹²².

Il faudra en fait attendre 1964, à l'issue d'une contre-offensive systématique menée conjointement par l'Unesco, la Commission nationale et la Fédération des clubs pour que la Ligue cesse ses activités. Cette affaire pose, outre le problème de la législation sur les associations loi 1901, pose le problème de la défense d'un sigle. Défense d'autant plus délicate à mener que ce sigle est encore peu connu :

« La valeur Unesco est une valeur de référence, mais pas comme une représentation. Le monde après la deuxième guerre n'était pas habitué à ce sigle ; c'était presque un idéogramme »¹²³.

L'Affaire de la Grèce

Le problème se pose lorsqu'en 1967, suite au coup d'état en Grèce, le rédacteur en chef de la revue *l'Unesco et ses amis* et son directeur souhaitent réaliser un numéro spécial sur ce pays afin d'en dénoncer la dictature. Leur proposition est débattue lors d'une réunion suivante du conseil d'administration et la question est d'emblée posée sur la marge de manœuvre dont peut bénéficier la Fédération, étant donné que ni l'Unesco, ni la Commission française n'ont pris position sur ces événements :

*« A-t-on le droit de mettre en cause en Etat membre en soulevant des problèmes qui peuvent s'y poser ? Est-ce que le comité de rédaction doit s'inspirer des idéaux de l'Unesco et des Nations Unies ou de la « politique » de l'Unesco ? S'il faut s'en tenir à la dernière hypothèse, on n'a pas le droit de « dire du mal » d'un Etat-membre, on peut parler de l'apartheid, de la faim dans le monde, mais on ne peut pas aborder des problèmes comme ceux qui se posent en Grèce ; dans ce cas, le rédacteur en chef de la revue estimerait que *L'Unesco et ses amis* ne correspondrait pas à ce qui avait été défini ».*

Après quelques discussions sur la latitude d'action du comité de rédaction et la décision prise que lorsqu'il s'agit de questions politiques, ce dernier doit en référer en bureau, Louis François tranche en faveur de la publication du numéro spécial, se démarquant très nettement des orientations de l'Institution Unesco et de la Commission française :

« Le président de la Fédération précise qu'aucune instance supérieure ne peut intervenir en la circonstance ; la Commission nationale pourrait dire qu'elle regrette que l'Unesco et ses amis ait traité tel problème de telle manière (M. Brunsvick a fait quelque objection déjà) mais il est nécessaire d'informer les jeunes et de leur présenter un dossier « Grèce ». Le président fait remarquer que nous ne sommes pas contre la Grèce mais que les amis de

¹²² Lettre du 12 octobre 1960.

¹²³ Interview de Pierre Lesueur le 21 octobre 1996.

l'Unesco ont le droit, parfois, de dire autre chose que ce que pense son Amie (l'Unesco). Nous n'allons pas l'accuser – bien que nous puissions regretter qu'elle n'ait pas pris position – mais nous pouvons tout de même prendre position »¹²⁴.

En mars de l'année suivante, le numéro suivant (n°18) paraît. Contrairement au précédent numéro spécial sur la Grèce publié en décembre 1963, qui mettait l'accent sur la culture et l'histoire, le numéro 18 prend ouvertement position sur la situation politique en publiant une chronologie des événements survenus entre 1965 et 1967, un dessin de Mitsos Katsikyannis sur l'exécution des résistants pendant la seconde guerre inséré dans un article intitulé « la vie politique en Grèce et la lutte contre la dictature », un entretien avec Vassilis Vassilikos, un article de E. Guibert sur « la Grèce recrucifiée » et autre de André Zweyacker sur « La Grèce et l'Europe » qui porte comme sous-titre « Ambiguïté de la Grèce ». Par ailleurs, l'éditorial rédigé par Louis François positionne explicitement la Fédération vis-à-vis de l'Unesco :

« Comment pourrions-nous rester indifférents au sort de la Grèce, alors que nous sommes parvenus à ce qui est pour nous la dernière étape : ce combat actuel, gigantesque et mondial pour une véritable démocratie, pour la reconnaissance des droits politiques, économiques et sociaux (...) C'est pourquoi il est juste, il est bon que les jeunes français tournent et fixent leurs regards vers la Grèce (...). Invoquera-t-on à notre rencontre la prudence et la circonspection ?

La Grèce fait partie de l'Unesco : l'organisation internationale ne prendra-t-elle pas ombrage qu'une Fédération de clubs qui portent son nom et se réclament d'elle, ose dénoncer le régime d'un Etat membre ?

En traitant de la Grèce actuelle, notre revue se défend de toute hostilité à l'égard de ce pays. Il est naturel, il est normal de s'inquiéter de la maladie d'un ami (...) La compréhension internationale ne peut-être confondue avec la résignation honteuse et le pire abandon. Comprendre ce n'est pas forcément tout admettre ; c'est parfois blâmer et même résister (...). Le numéro sur la Grèce doit prouver combien notre Fédération reste attachée et fidèle aux buts et aux activités de l'Unesco (...).

Ce numéro fut distribué au congrès d'Avallon, malgré les réserves pressantes de la Commission nationale pour l'Unesco.

l'Affaire d'Israël

En 1974, la Conférence générale de l'Unesco vote des textes condamnant Israël pour ses fouilles à Jérusalem ainsi que pour sa politique éducative et culturelle dans les territoires occupés. En même temps, elle prend une décision ayant pour effet pratique d'empêcher l'État hébreu de participer aux activités régionales de l'Unesco. La mise « hors région » d'Israël entraîne aussitôt la suspension de la contribution financière américaine et incite de nombreux intellectuels à boycotter l'Organisation jusqu'au « rétablissement de l'universalité » de celle-ci.

Le 11 décembre 1974, la Division de liaison avec le public envoie alors un communiqué à tous les clubs et associations de l'Unesco, pour tenter de

¹²⁴ Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 21 décembre 1967.

justifier les orientations prises et se défendre des accusations sur une politisation soudaine de l'Institution :

« Les décisions prises récemment par la conférence générale de l'Unesco vis-à-vis de l'État d'Israël ont entraîné chez des individus et des groupements de plusieurs pays des réactions passionnées et passionnelles, allant jusqu'à l'affirmation du refus de collaborer à l'avenir avec l'organisation, voire jusqu'au blâme. Ces prises de positions ayant pour la plupart du temps pour fondement une information incomplète, erronée ou déformée, il est de notre devoir d'exposer les faits. Israël exclu de l'Unesco ? Faux ! La non-inclusion d'Israël dans la région européenne n'a absolument rien changé au statut de cet Etat en tant que membre de l'Organisation. Israël et le patrimoine culturel de Jérusalem : Ainsi que l'expose le directeur général dans sa déclaration au Monde, la question de la vieille ville de Jérusalem a été examinée à douze reprises par le conseil exécutif et la conférence générale de l'Unesco entre novembre 1968 et octobre 1974. Force a été de constater à chaque fois que, en dépit des appels qui se faisaient de plus en plus pressants, Israël poursuivait des opérations dommageables aux biens culturels de cette partie de la ville.

L'Unesco - tout comme les Nations unies - est une organisation intergouvernementale et parler de politisation soudaine est absurde : quand, pendant une période qui porte sur plus de 20 ans, la majorité des Etats membres de l'Unesco n'a pas voulu admettre la république populaire de Chine, ou la république démocratique allemande ou celle de Corée (toutes trois membres aujourd'hui) personne n'a parlé de politisation, personne n'a demandé de réduire les crédits. Dans le cas récent, il ne s'agit pas, de toute évidence, d'un phénomène de politisation soudaine, mais plus simplement d'un changement de majorité que reflète la récente élection d'un directeur général originaire d'un pays du Tiers Monde (...) Il est parfaitement légitime que les bouleversements, les tensions et aussi les espoirs du monde d'aujourd'hui trouvent leur écho au sein d'une organisation internationale dont la conférence générale réunit les délégués officiellement accrédités par les gouvernements de 135 états souverains ».

Contrairement à l'Affaire de Grèce, la fédération des clubs Unesco apporte son soutien à l'Organisation en se faisant l'écho des déclarations du directeur de l'Unesco dès le 16 décembre 1974, dans une circulaire à tous les clubs. Elle n'en affirme pas moins son autonomie de décision et se défend de tout esprit de corps. Ainsi, dans une lettre ouverte à tous les clubs datée du mois de janvier 1976, la fédération déclare :

« Pour notre part si nous n'acceptons pas d'avance toutes les décisions de l'Unesco, nous sommes bien décidés à souligner, encourager, et faire connaître toutes celles (les plus nombreuses, même si elles sont parfois sujettes à erreur) qui ont contribué et contribuent à progresser vers moins d'inégalité, moins d'injustices, une plus grande compréhension entre les clubs »¹²⁵.

En 1976, le débat est clos ; une formule consistant à rattacher l'État hébreu à la région européenne étant finalement adoptée à Nairobi, grâce aux pays africains alors soucieux d'assurer le succès de la première Conférence générale organisée sur leur continent.

¹²⁵. Envoi club 1976 de la FFCU, fonds Aumercier

Trois affaires autour d'un même sigle

L'Affaire de la Ligue, celles de la Grèce et d'Israël posent toutes trois de façon différente le problème de l'appartenance à l'Unesco et des implications qui en découlent. Il ne s'agit pas seulement d'un simple problème de défense d'un sigle ou d'un label, mais bien des valeurs qu'ils sous-entendent. La difficulté réside dans la complexité de l'organigramme de l'organisation internationale intitulée « Unesco ». S'il y a bien une administration, un personnel et un siège qui donnent à cet institution une présence physique palpable ; il existe aussi toute une nébuleuse de commissions, de délégations, de fédérations, de centres, de clubs... plus ou moins rattachés ou autonomes vis-à-vis de la structure centrale. L'Unesco devient alors un mot d'ordre, une charte, une doctrine d'action, un idéal.

À ce titre, l'administration centrale de l'organisation internationale se retrouve elle-même interpellée par son sigle. En 1972, pendant le congrès et les journées d'études d'Apt (26-31 mars), la fédération des clubs constate ainsi « le divorce entre l'aspiration de justice et l'impuissance fréquente des organisations internationales et en particulier de l'Unesco, en raison de sa structure intergouvernementale à faire respecter les idéaux de la Charte de l'Unesco ». Se pose alors la question du maintien du sigle « Unesco », certains participants proposant de s'appeler seulement « clubs d'études et de relations internationales ». Le débat qui s'en suit est houleux et la décision est finalement prise de garder le sigle en référence à la Charte tout en conservant son indépendance vis-à-vis des positions de l'organisation internationale.

En guise de conclusion

Plutôt que de clore cette étude de façon classique il m'a semblé nécessaire de reposer un certain nombre d'axes de réflexion qui m'ont interpellé tout au long de ce travail et sur lesquels je continue à m'interroger :

Un mouvement national ou international ?

Les clubs sont tous implantés sur le territoire national, leurs dirigeants et leurs membres sont de nationalité française, la Fédération créée en 1956 se dit elle aussi française ainsi que la Commission pour l'Unesco à laquelle elle est liée.

Pourtant, les clubs se réfèrent à des valeurs et à des idéaux internationaux, ainsi qu'à une instance : l'Unesco qui se réclame elle-même des Nations Unies. Cette dernière, de par la portée universelle qu'elle entend avoir, s'inscrit dans un paysage et un espace beaucoup plus vaste, qui veut dépasser toutes les géographies et les histoires nationales. De ce fait il n'existe pas d'histoire de son implantation en France, ni d'analyse des réseaux sur lesquels cette organisation s'est appuyée pour diffuser sa culture, ses méthodes, conquérir des sympathies. De même, il n'y a pas ou peu d'études portant sur la vision que le gouvernement français pouvait avoir d'une telle instance implantée sur son territoire et sur les inévitables répercussions diplomatiques que cette situation entraînait. C'est pourtant bien dans cette histoire là et dans sa relation avec la Commission nationale française pour l'Unesco, que se joue l'identité et le rayonnement de la FFCU.

Cette double appartenance française et internationale, est cependant complexe et imbriquée, car le siège de l'Unesco se trouvant à Paris, les clubs français se trouvent de ce fait dans une proximité géographique avec cet organisme. La Fédération bénéficie ainsi de plusieurs atouts : elle fait de nombreuses réunions et assemblées générales dans les locaux prestigieux de l'Unesco, elle a des contacts étroits avec des membres à demeure ou de passage dans cette instance (par exemple, de nombreux boursiers ont été accueillis à diverses occasions par des clubs). Dans ce contexte porteur, elle assiste à des manifestations internationales.

Les clubs français ne sont ni les seuls, ni les premiers à se créer. Pourtant, malgré les actions nombreuses et les échanges effectués à l'étranger, les histoires des clubs des différents pays semblent se croiser peu, ou alors très tardivement. Pourquoi ? Est-ce une différence de nature des clubs ? Est-ce parce qu'il n'y a pas d'échanges entre clubs de pays différents ? Est-ce parce que la motivation pour aller dans un autre pays n'est forcément pas liée à l'existence d'un club ?

Un mouvement d'Éducation populaire pas comme les autres

Les clubs, tout comme la Fédération qui les réunit, sont à mi-chemin entre deux mondes, connexes mais différents : le monde de l'École et le monde de l'Éducation populaire. Ils ne sont ni complètement l'un, ni complètement l'autre. C'est ce qui fait leur spécificité et leur intérêt. Dès le départ, ils sont portés par des inspecteurs d'Académie, des proviseurs, des enseignants de diverses disciplines. Ils sont implantés majoritairement dans des établissements scolaires. Pourtant, ils restent très autonomes par rapport à la « forteresse » de l'Éducation Nationale (Ligue de l'Enseignement, par exemple) ; ils gardent une certaine indépendance par rapport à l'organisation interne des établissements, les foyers socio-éducatifs entre autres.

A sa création, la Fédération a obtenu l'agrément de la Jeunesse et des Sports. Elle est aujourd'hui membre du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP). Les clubs se sont toujours revendiqués dans la mouvance « Jeunesse-Education populaire ». Pourtant, ils gardent une originalité, qui est presque une extériorité ; ils montrent une discrétion qui tient de la pudeur, alors que - nous l'avons déjà évoqué - c'est un des rares mouvements à avoir donné à des jeunes des responsabilités réelles.

Une mosaïque d'expériences et d'initiatives

Le club Unesco veut donner « un complément social ou civique à l'éducation culturelle ou professionnelle des lycées ou des universités » tout en cherchant à investir d'autres espaces comme le milieu associatif. Les valeurs portées se réfèrent à des idéaux internationaux autour des Droits de l'Homme, de la paix, de la démocratie... mais les clubs sont avant tout l'œuvre d'hommes et de femmes qui agissent au niveau local au sein de leur établissement ou de leur quartier. Qu'ont-ils en commun, qu'est-ce qui les unit, que se disent-ils quand ils se rencontrent, est-ce qu'ils souhaitent capitaliser leur expériences ? En bref y a-t-il une mémoire des clubs ? Ou est-ce que les clubs se succèdent ou se remplacent sans se ressembler ? J'ai tenté de montrer qu'il est impossible de répondre à ces questions en faisant une histoire de la Fédération qui les rassemble au niveau national. La méthode de rassemblement adoptée autour de congrès et de journées d'études, la remise en question constante du rôle et du fonctionnement de la fédération qui en émerge, le dynamisme de certaines régions, l'autonomie affichée par certains clubs au niveau local, sont autant de signes de la pluralité des expériences.

Ce premier panorama national que j'ai tenté de ponctuer par un certain nombre d'exemples demande en effet à être enrichi par d'autres parcours de clubs locaux et de comités départementaux ou régionaux tant les initiatives apparaissent variées au sein d'une même ville, d'un même établissement ou parfois dans l'histoire d'un même club, d'une génération sur l'autre. Il en va de même pour l'étude des autres clubs, coopératives scolaires et autres expériences menées en marge du programme officiel et dont l'histoire est encore balbutiante. L'histoire de l'Unesco demande elle aussi à être revisitée

dans une perspective nationale, voire même locale, venant ainsi compléter, peut-être même affiner, cet « universalisme » auquel il semble difficile d'échapper tant elle fait partie de la culture Unesco. L'Unesco c'est bien sûr cette culture de l'universel mais elle repose et elle est véhiculée aussi par des réseaux humains qu'il est nécessaire d'identifier, quelque soit leur portée et quelque soit l'échelle à laquelle ils se situent. L'histoire des clubs m'apparaît à ce titre exemplaire. Si on peut leur reprocher sans doute parfois leur manque de mobilité géographique, leur difficulté à sortir de la sphère francophone, ils n'en sont pas moins des militants, porteurs des valeurs et de l'idéal de l'Unesco. Puisse ce travail susciter des envies, des réactions, des compléments.

Assemblées générales, congrès et journées d'études

- Chamonix, 3-7 mars 1957
- Boulouris, 8-11 mai 1958
- Boulouris, 7-11 mai 1959
- Houlgate, 3-6 juin 1960
- Saint-Céré, 15-19 février 1961
- Mulhouse, 22-26 avril 1962
- Bellac, 31 mars-4 avril 1963
- La Baule, 3-8 avril 1964
- Marvejols, 8-13 avril 1965
- Dôle, 1-6 avril 1966
- Bayonne, 1-5 avril 1967
- Avallon, 5-10 avril 1968
- Béziers, 30 mars-4 avril 1969
- Albi, 22-27 mars 1970
- Dijon, 5-9 avril 1971
- Apt, 23-27 mars 1972
- Chateauroux, 12-16 avril 1973
- Apt, 24-26 mars 1974
- Thème= la Coexistence pacifique
- Saint-Céré, 23-26 mars 1975
- Vichy, 20-24 mars 1976
- Paris, 31 octobre 1977
- Rodez, avril 1978
- Hyères, 11-15 avril 1979
- Le Creusot, avril 1981

Liste des sigles

AROVEN : Association Régionale des Œuvres de Vacances et d'Education Nationale

ASCOFAM-F : Association Française de Lutte Contre la Faim

BILD : Bureau International de Liaison et de Documentation

CEP : Caisse d'Epargne de Paris

CES : Collège d'Enseignement Secondaire

CET : Collège d'Enseignement Technique

CID : Centre International de Documentation

CLAP : Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion

CLEPR : Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux.

CMJF : Conseil Français des Mouvements Laïques de Jeunesse et d'Education Populaire

CNAF : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

CNAJEP : Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

CNELAJ : Centre National d'Etudes et de Liaison des Associations de Jeunesse

CNJD : Commission Nationale des Jeunes pour le Développement

COLJEP : Comité de Coordination des Organisations Laïques de Jeunesse et d'Education Populaire

CREPS : Centre Régional d'Education Populaire et Sportive

CRIF : Comité des Relations Internationales Françaises

CRIJEF : Comité pour les Relations Internationales des Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire

CVEI : Commission Vacances Echanges Internationaux

GEROGEP : Groupe d'Etudes et de Rencontres des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire

FOEVEN : Fédération des Oeuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale

FONJEP : fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

MIJE : Maisons Internationales de la Jeunesse et des Etudiants

OCCE : Office Central de la Coopération à l'Ecole

OFAJ : Office Franco-Allemand pour la Jeunesse